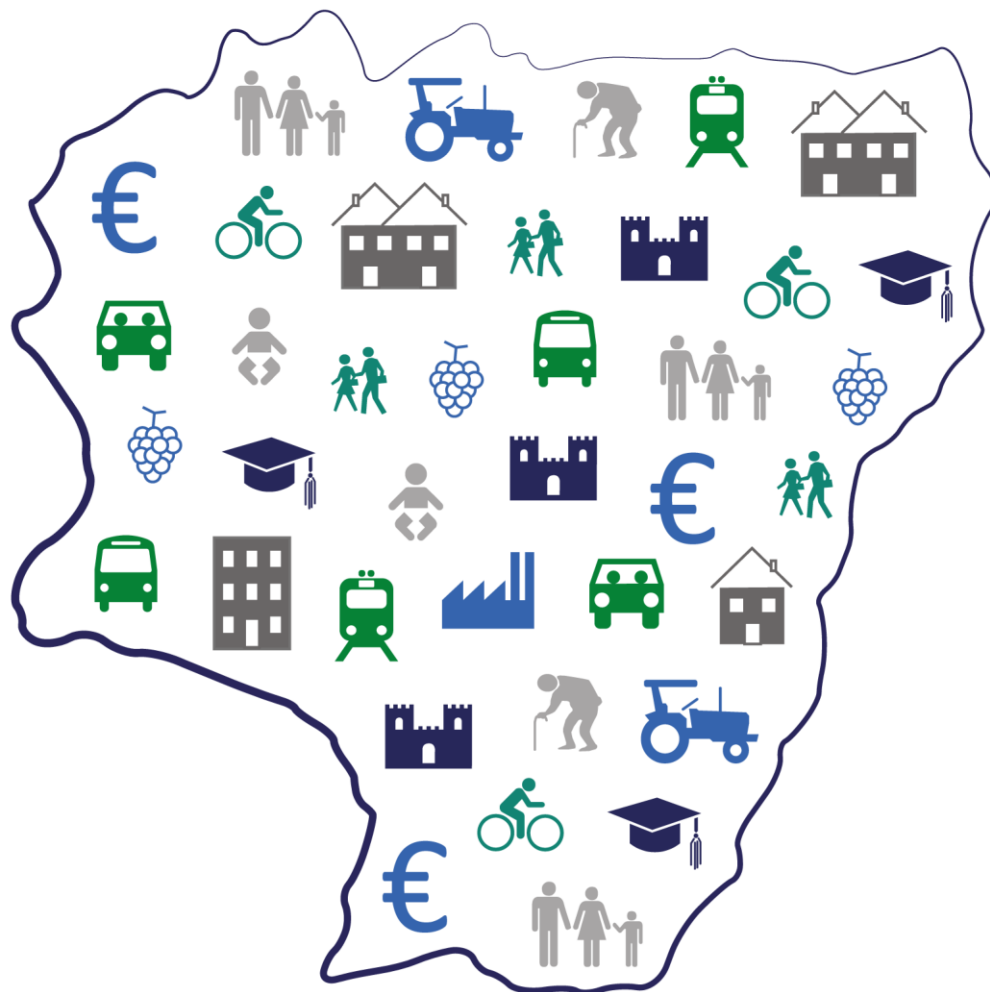


PIÉMONT DES VOSGES



Atlas du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges

Avril 2020



Réalisation : L'équipe du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges

Date : Avril 2020

Contact : ☎ 03.88.47.02.80 - 📧 contact@smpv.org

Site internet : www.scot-piemont.org

Sommaire

Préambule	5
Limites administratives.....	6
Démographie	7
Population par commune au dernier recensement.....	8
Evolution de la population	9
Densité de population	11
Population du Piémont par classe d'âge	12
Population de 0 à 14 ans	13
Population de 15 à 29 ans	14
Population de 30 à 44 ans	15
Population de 45 à 59 ans	16
Population de 60 à 74 ans	17
Population de 75 ans et plus	18
Logement	19
Type d'occupation des résidences principales.....	20
Logements créés depuis l'approbation du SCoT	21
Logements individuels et groupés créés depuis 2007	22
Logements par type détaillé créés depuis 2007.....	23
Logements construits avant 1945	24
Logements construits entre 1945 et 1970	25
Logements construits entre 1970 et 1990	26
Logements construits depuis 1990.....	27
Corrélation entre l'ancienneté des logements et la population de plus de 65 ans	28
Composition des ménages.....	32
Taille moyenne des ménages	33
Evolution de la part des ménages selon leur composition	35
Part des ménages d'une personne.....	36
Part des ménages monoparentaux	37
Part des ménages sans et avec enfants.....	38
Part des ménages sans enfant.....	39
Part des ménages avec au moins un enfant.....	40
Part des ménages avec 3 enfants ou plus	41

Economie – Emploi.....	42
Indicateur de concentration d’emplois	43
Taux d’emploi des 15-64 ans	44
Taux d’activité des 15-64 ans	45
Taux de chômage	46
Taux de chômage par zone d’emploi	47
Taux de chômage des 15-24 ans	48
Taux de chômage des plus de 55 ans	49
Economie – Catégorie socioprofessionnelle.....	50
Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles	51
Catégorie socioprofessionnelle selon le sexe.....	52
Catégorie socioprofessionnelle par commune.....	53
Part des agriculteurs exploitants.....	54
Part des artisans, commerçants, chefs d’entreprise	55
Part des cadres et professions intellectuelles supérieurs	56
Part des professions intermédiaires.....	57
Part des employés	58
Part des ouvriers.....	59
Environnement	60
Panorama des cultures agricoles sur le Piémont	61
Zonages d’inventaires pour la biodiversité	62
Périmètre d’Appellation d’Origine Contrôlée (AOC)	64
Périmètres de protection des monuments historiques	65
Trame Verte et Bleue du SCoT	66
Zones inondables.....	68
Sites pollués.....	69
Emissions de gaz à effet de serre hors puits	70
Synthèse des risques naturels par commune	72
Mobilité	73
Déplacements domicile-travail.....	74
Déplacements domicile-travail en transports en commun.....	76
Evolution déplacements domicile-travail en voiture	77
Temps médian des trajets domicile-travail	78
Réseau cyclable du Piémont.....	79

Préambule

L'atlas du Piémont des Vosges est un document à vocation pédagogique comprenant plusieurs informations à l'échelle des 35 communes.

Destiné aux élus comme aux techniciens, cet atlas traite de plusieurs domaines regroupés en thématiques : démographie, logement, composition des ménages, économie (emploi et catégorie socioprofessionnelle), environnement et mobilité.

L'objectif de cet atlas n'est pas d'apporter des analyses ou des comparaisons, chaque commune ayant des paramètres différents et des physionomies distinctes. Pourtant elles demeurent en constante interaction et interdépendance.

Il s'agit simplement d'apporter une « photographie » du Piémont des Vosges à l'échelle communale, en fonction de la donnée la plus actuelle, en favorisant la cartographie, afin d'améliorer la connaissance territoriale et de la partager.

Précision concernant les données de l'INSEE :

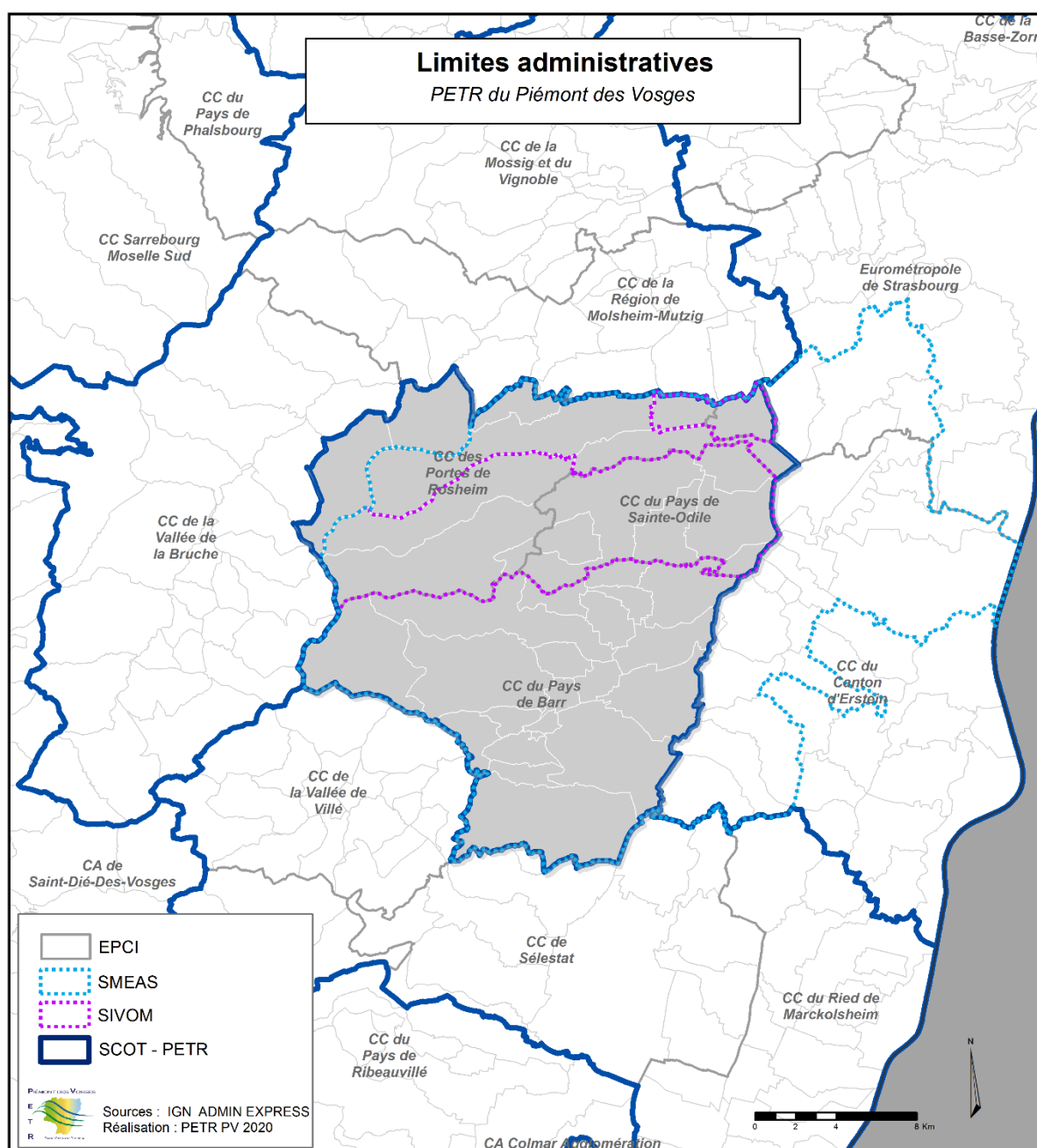
Plusieurs cartes reposent sur des données produites par l'INSEE. En effet, le recensement de la population permet de connaître la diversité et l'évolution de la population sur l'ensemble des communes.

Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de plus de 10 000 habitants, seule la ville d'Obernai est en l'espèce concernée, réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements.

En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population d'Obernai sont pris en compte.

Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles. Cette date de référence est fixée au 1er janvier de l'année médiane des cinq années d'enquête pour obtenir une meilleure robustesse des données. Pour cet atlas, le recensement de la population est principalement celui de 2016.

Limites administratives

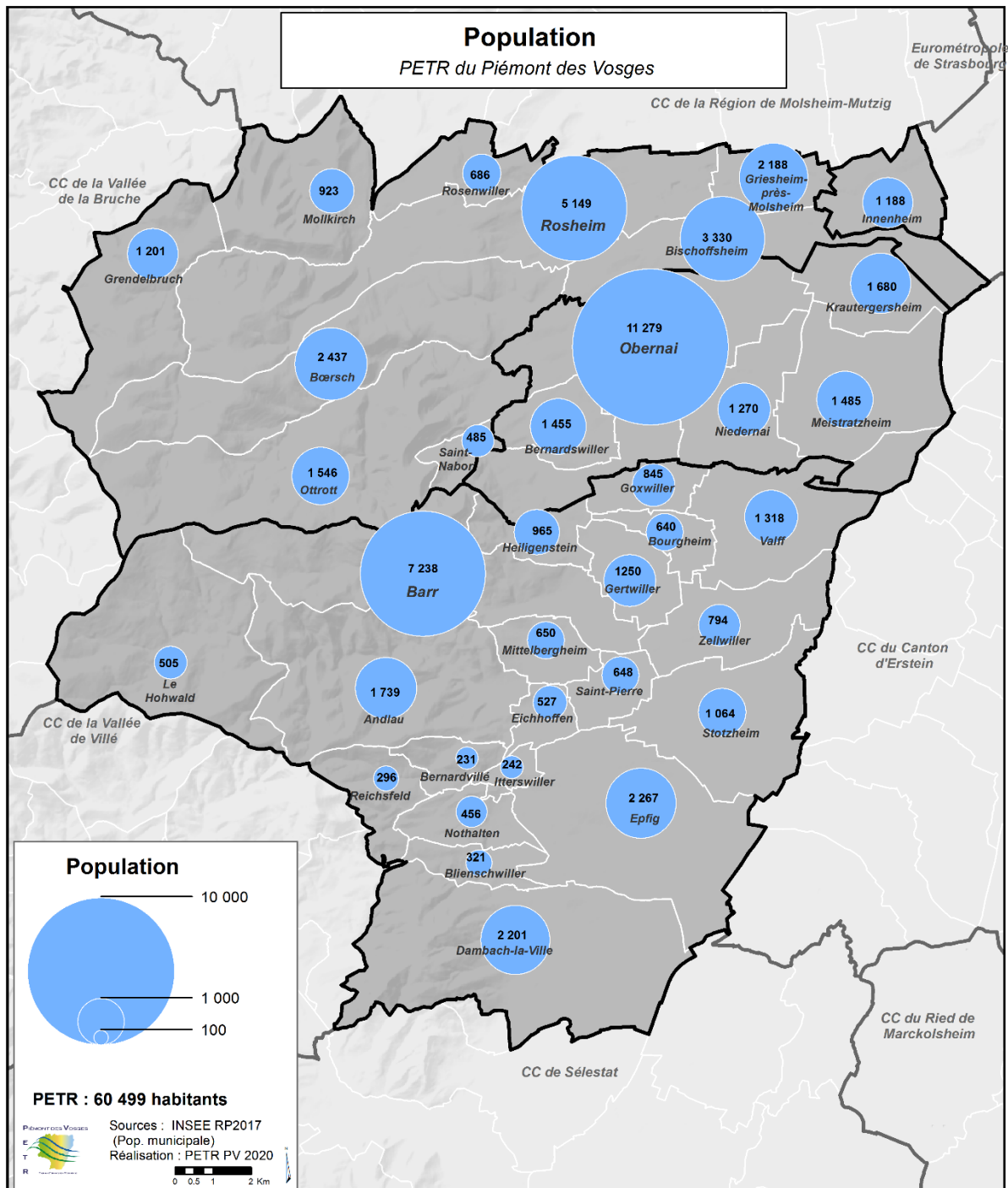


Démographie





Population par commune au dernier recensement

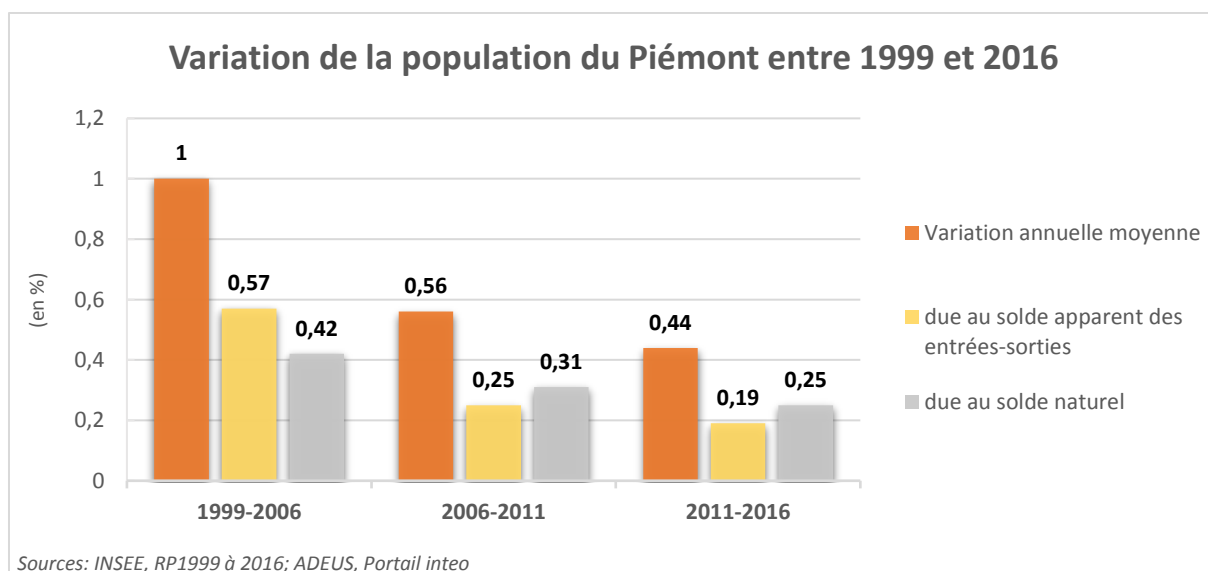
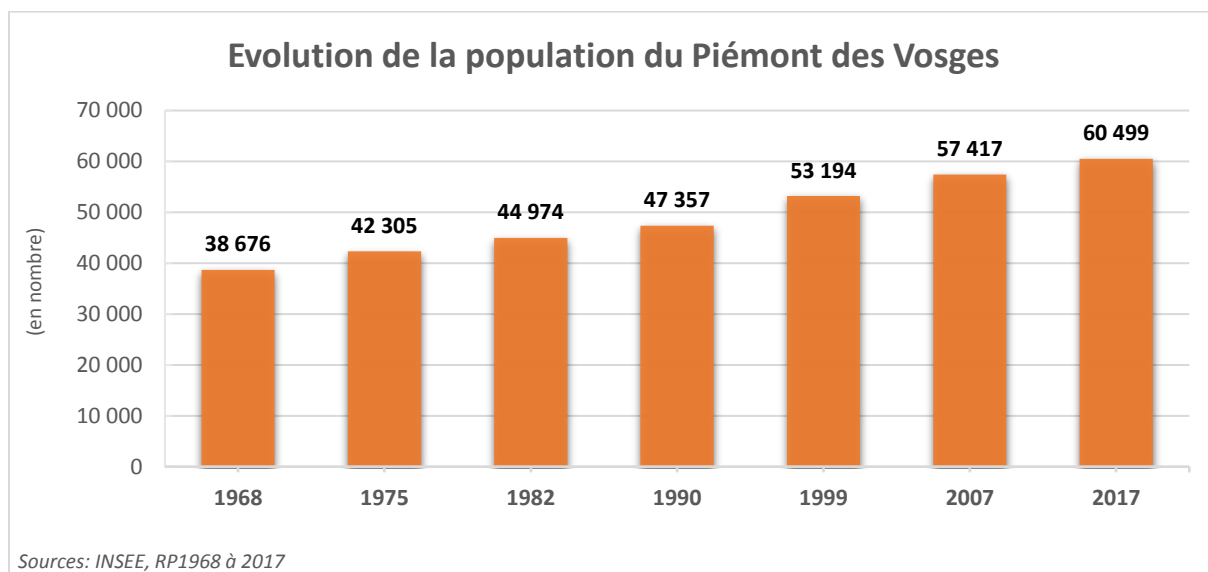




Evolution de la population

La population du Piémont des Vosges ne cesse de progresser depuis de nombreuses années, passant de 38 676 habitants en 1968 à 60 499 lors du dernier recensement de 2017.

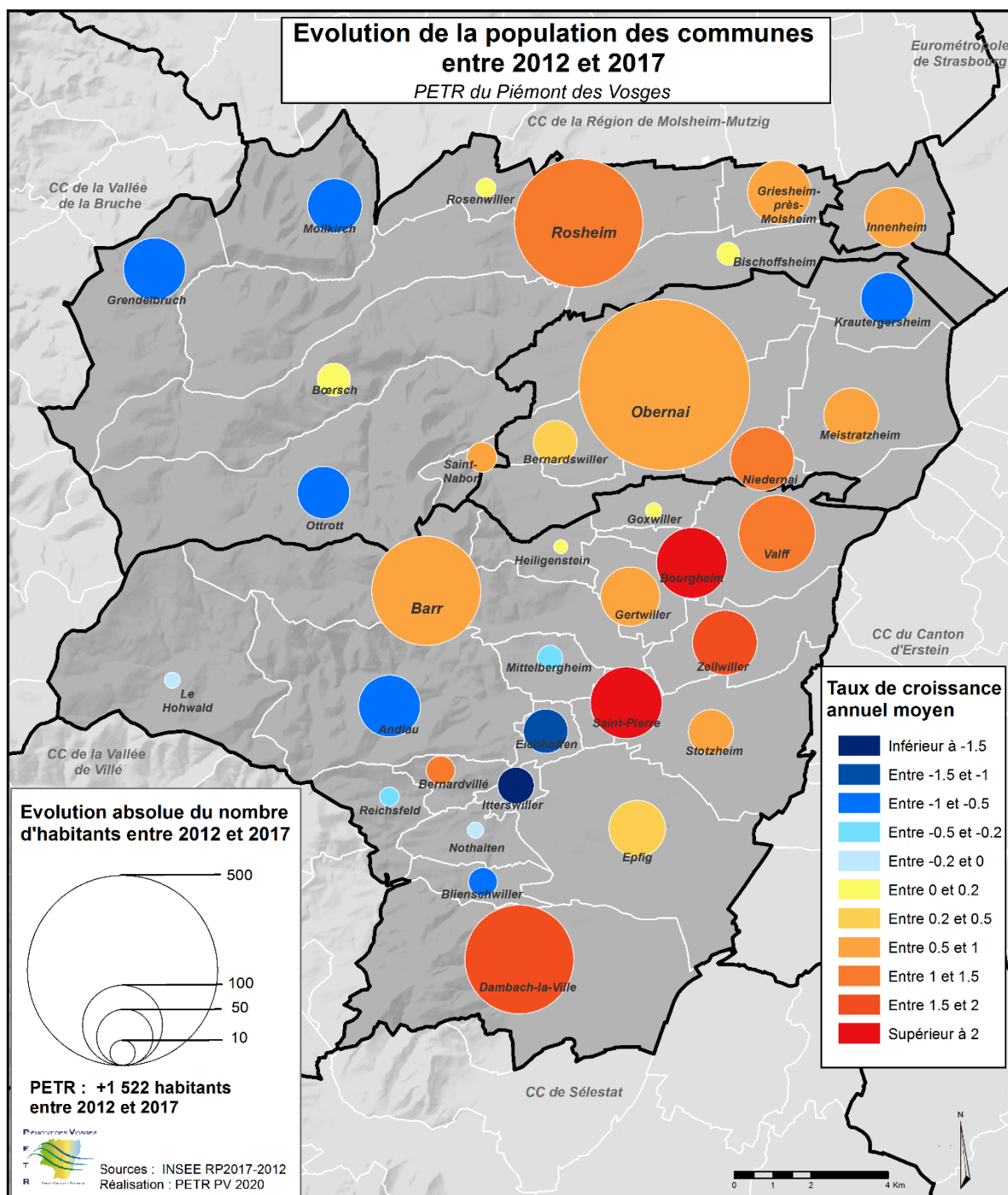
Sur les dernières périodes observées 2006-2011 et 2011-2016, on constate un ralentissement de la croissance annuelle moyenne. L'apport dû au solde naturel (différence entre les naissances et les décès) devient plus important que celui dû au solde migratoire.





Evolution de la population

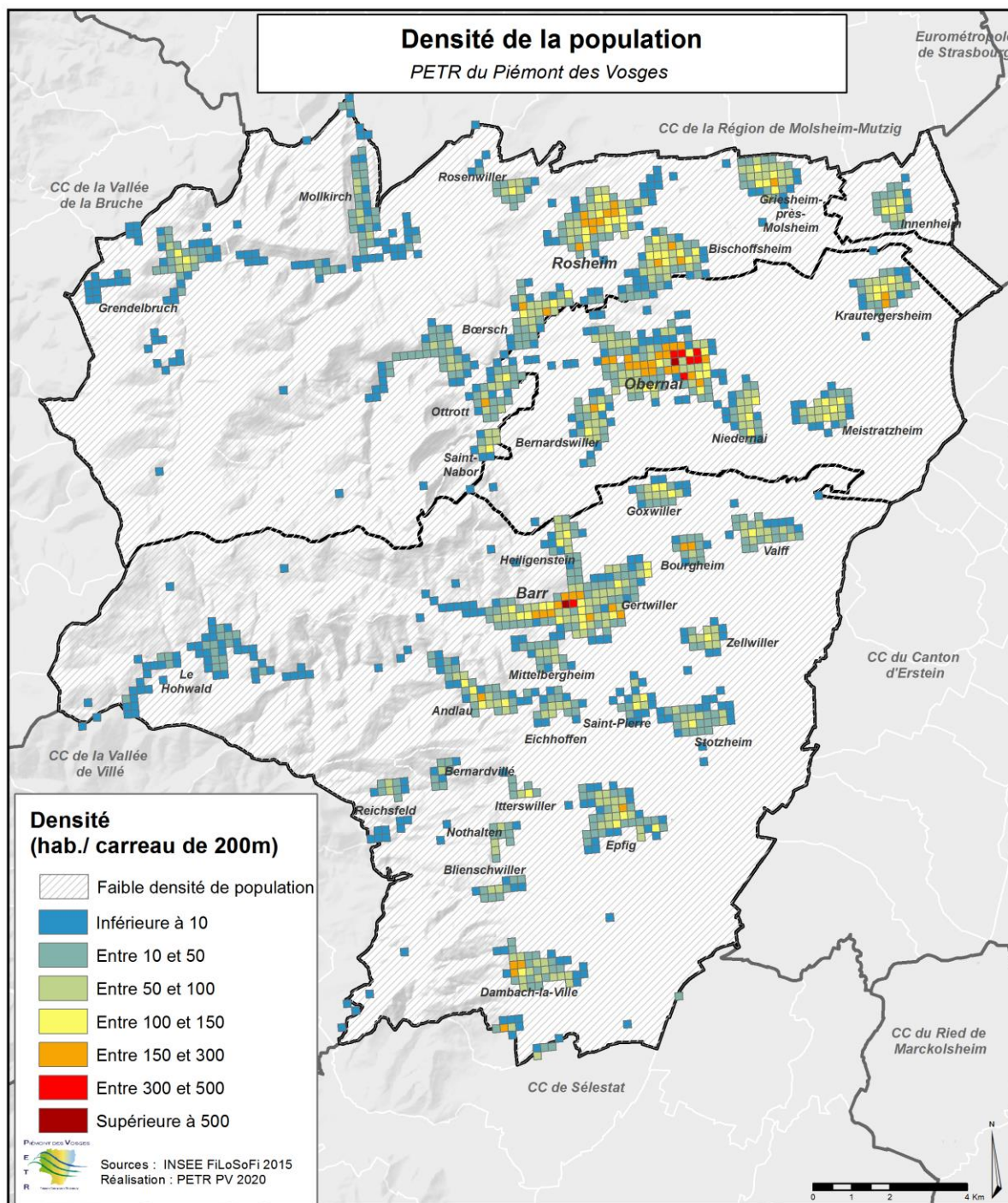
Cette carte permet de visualiser deux éléments : d'une part le taux de croissance annuel moyen, qui permet de visualiser par commune la variation moyenne annualisée de la population entre 2012 et 2017, et d'autre part la croissance en valeur absolue de la population entre ces deux dates.





Densité de population

Cet indicateur permet de connaître le nombre d'habitants sur une maille plus fine que l'échelle communale par l'application d'un carré de 200x200 mètres. Ainsi cette donnée permet de visualiser les quartiers ou secteurs les plus denses qui sont souvent les centres-villes ou villages.

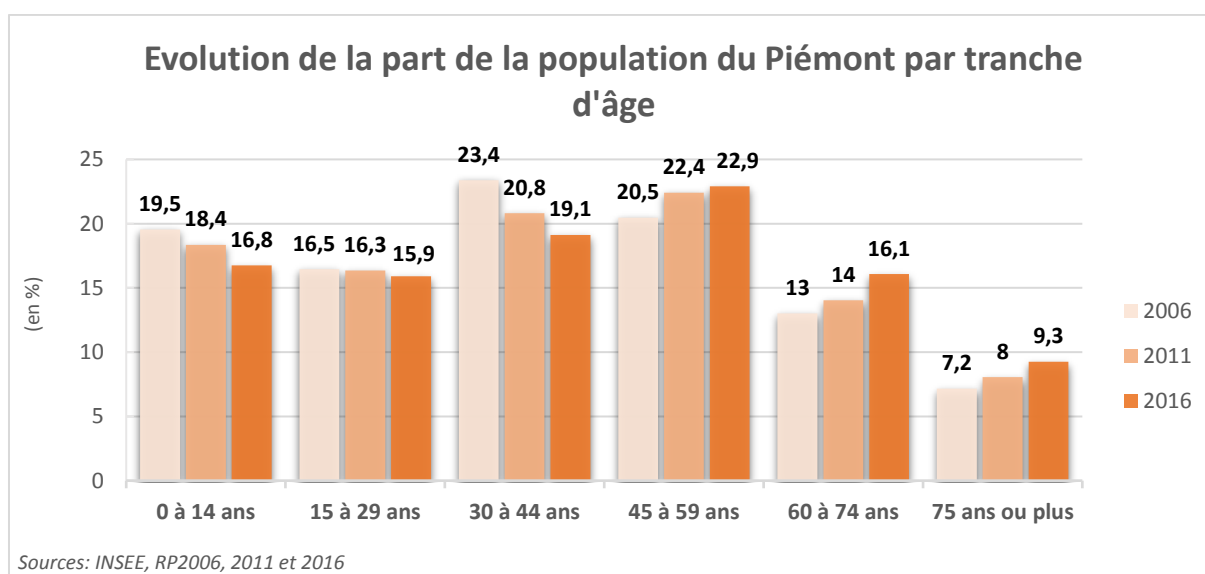




Population du Piémont par classe d'âge

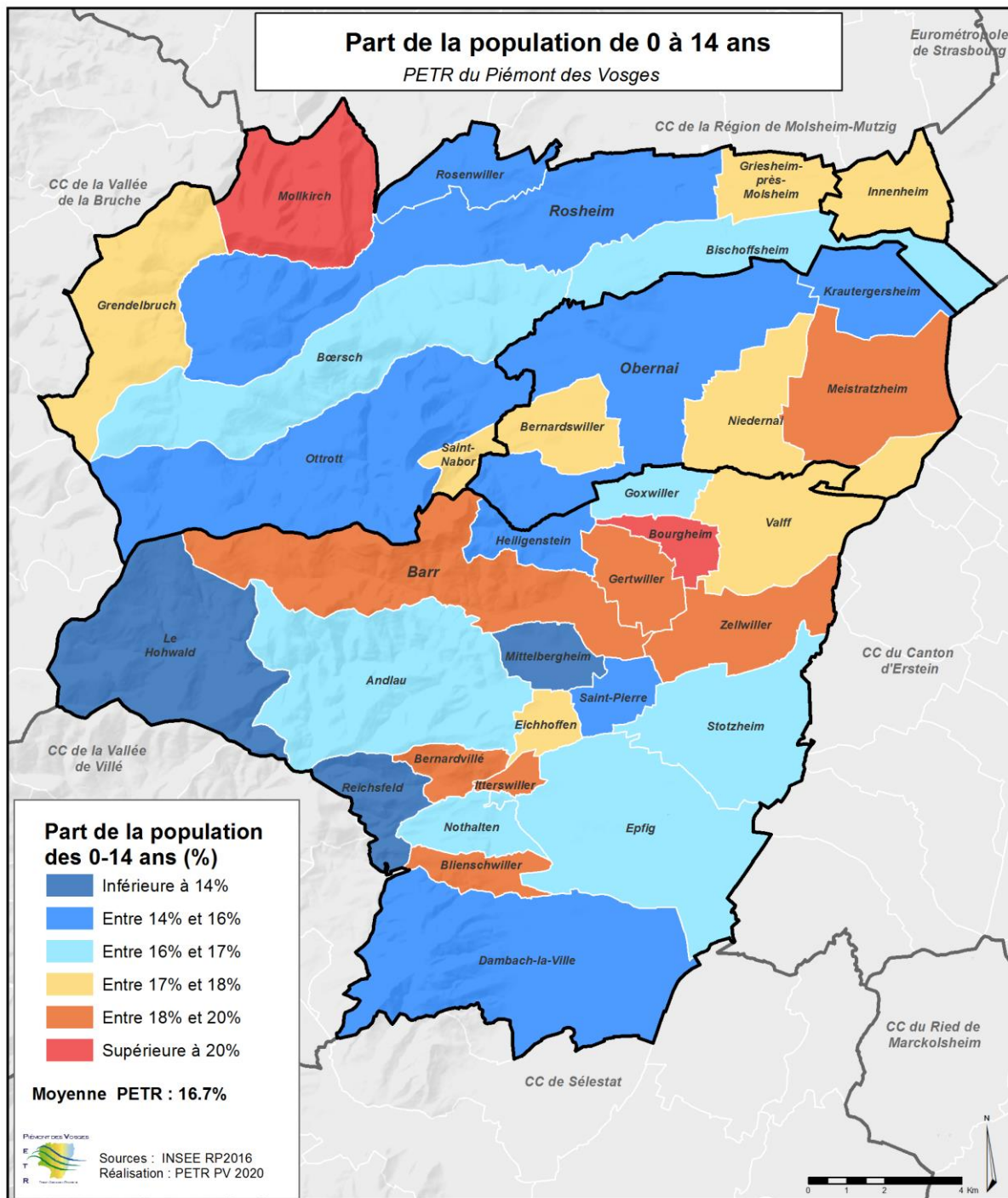
Les cartes qui suivent illustrent la répartition de la population des communes du Piémont des Vosges en fonction de 6 catégories d'âge. Avec l'allongement de la durée de vie et l'avancée en âge des générations du baby-boom, le graphique confirme que le vieillissement de la population est un phénomène qui s'amplifie au cours des dix dernières années.

Depuis 2016, on constate une diminution de la population du Piémont sur les tranches d'âge inférieures à 44 ans et à l'inverse une augmentation des classes d'âge supérieures à 45 ans. Ceci est le reflet du vieillissement de la population dû à la baisse de la natalité et au papy-boom.



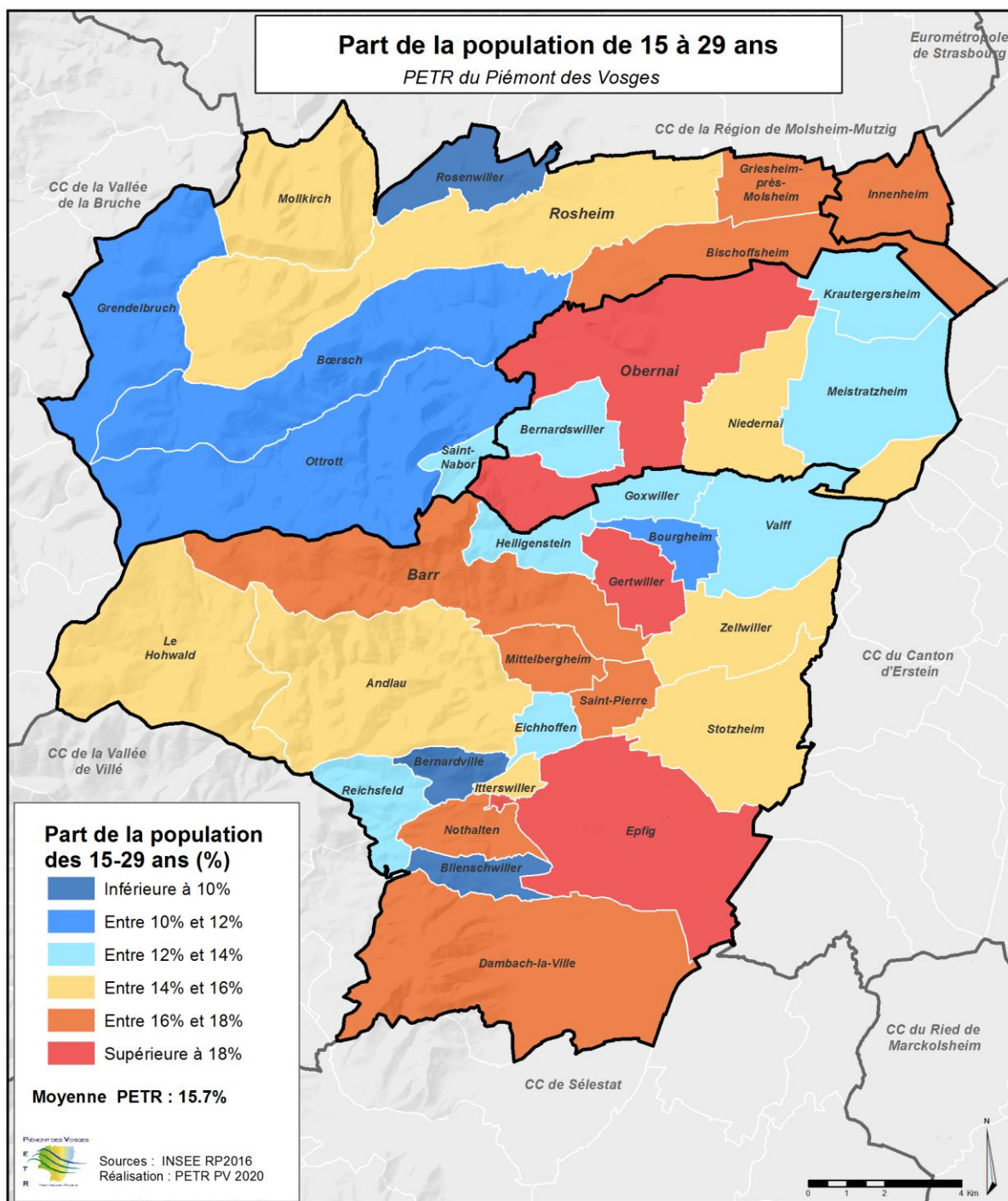


Population de 0 à 14 ans



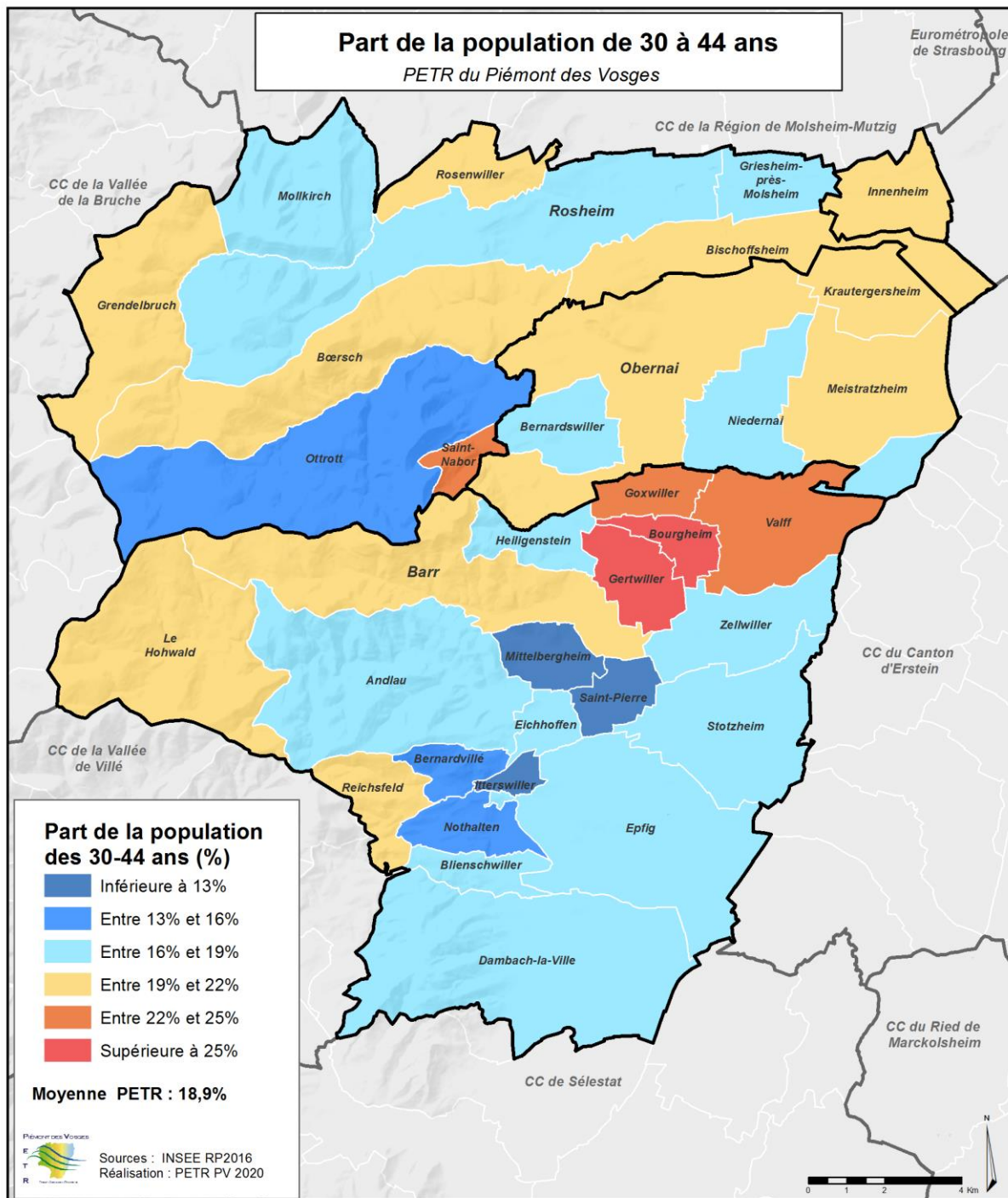


Population de 15 à 29 ans



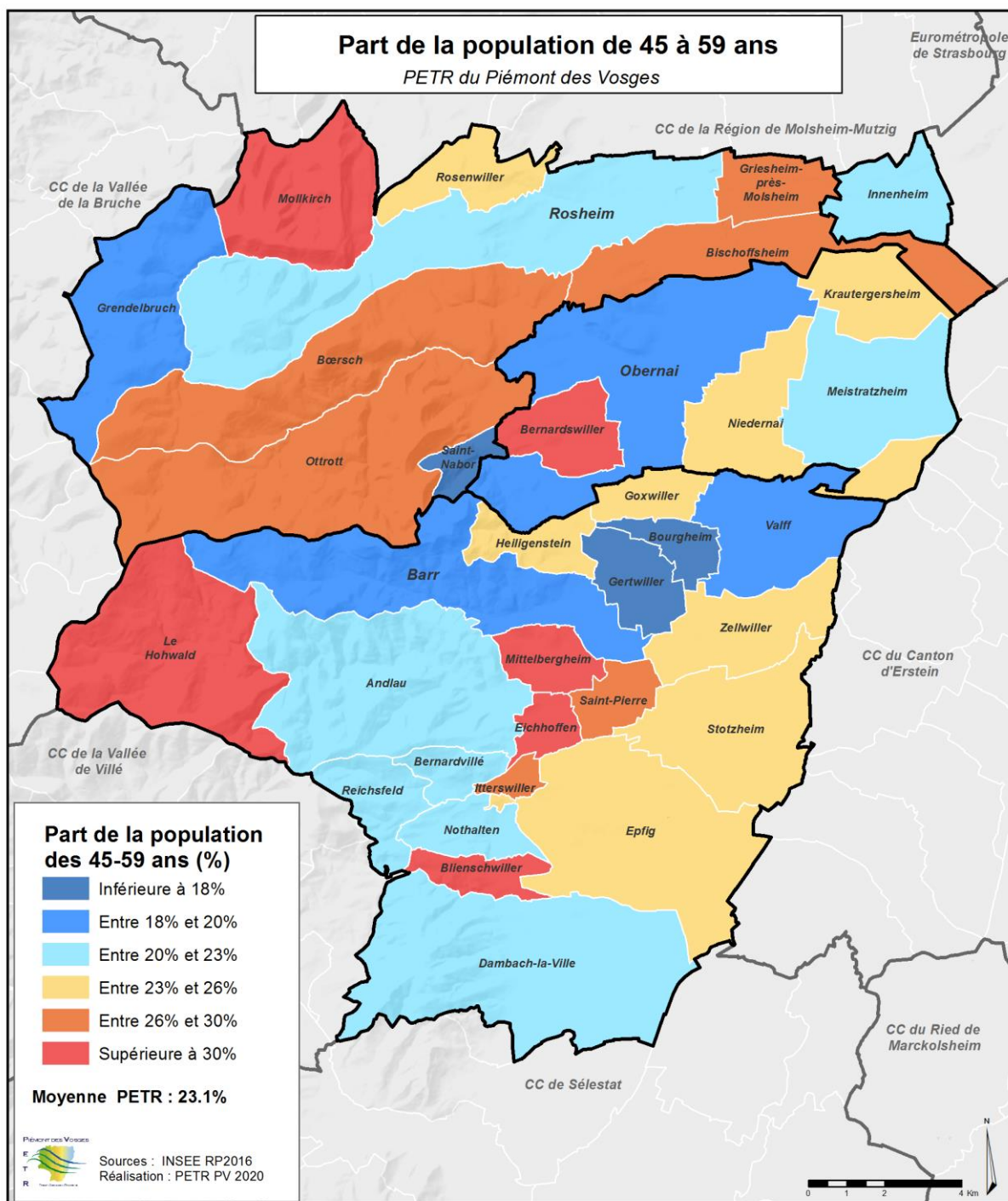


Population de 30 à 44 ans



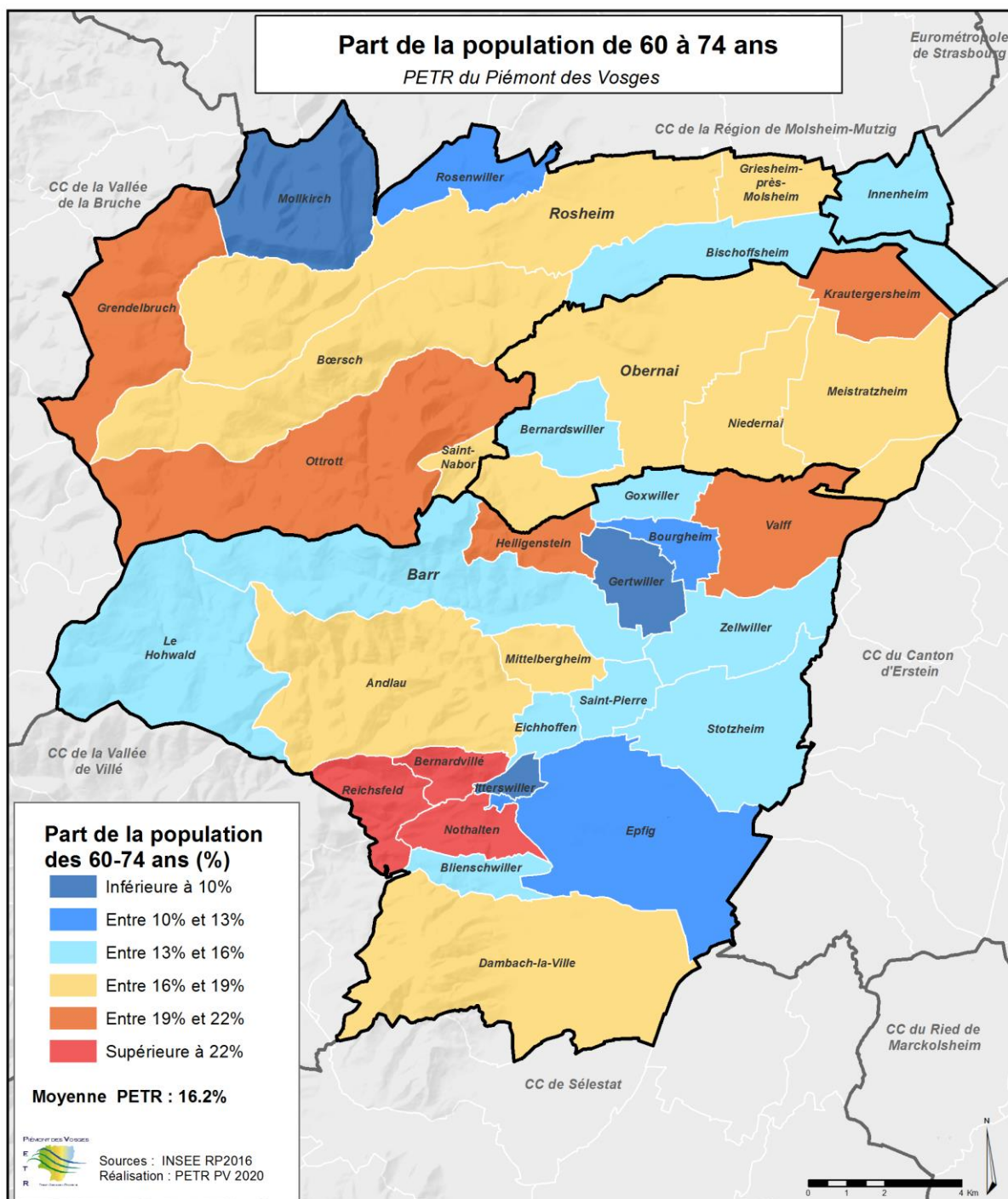


Population de 45 à 59 ans



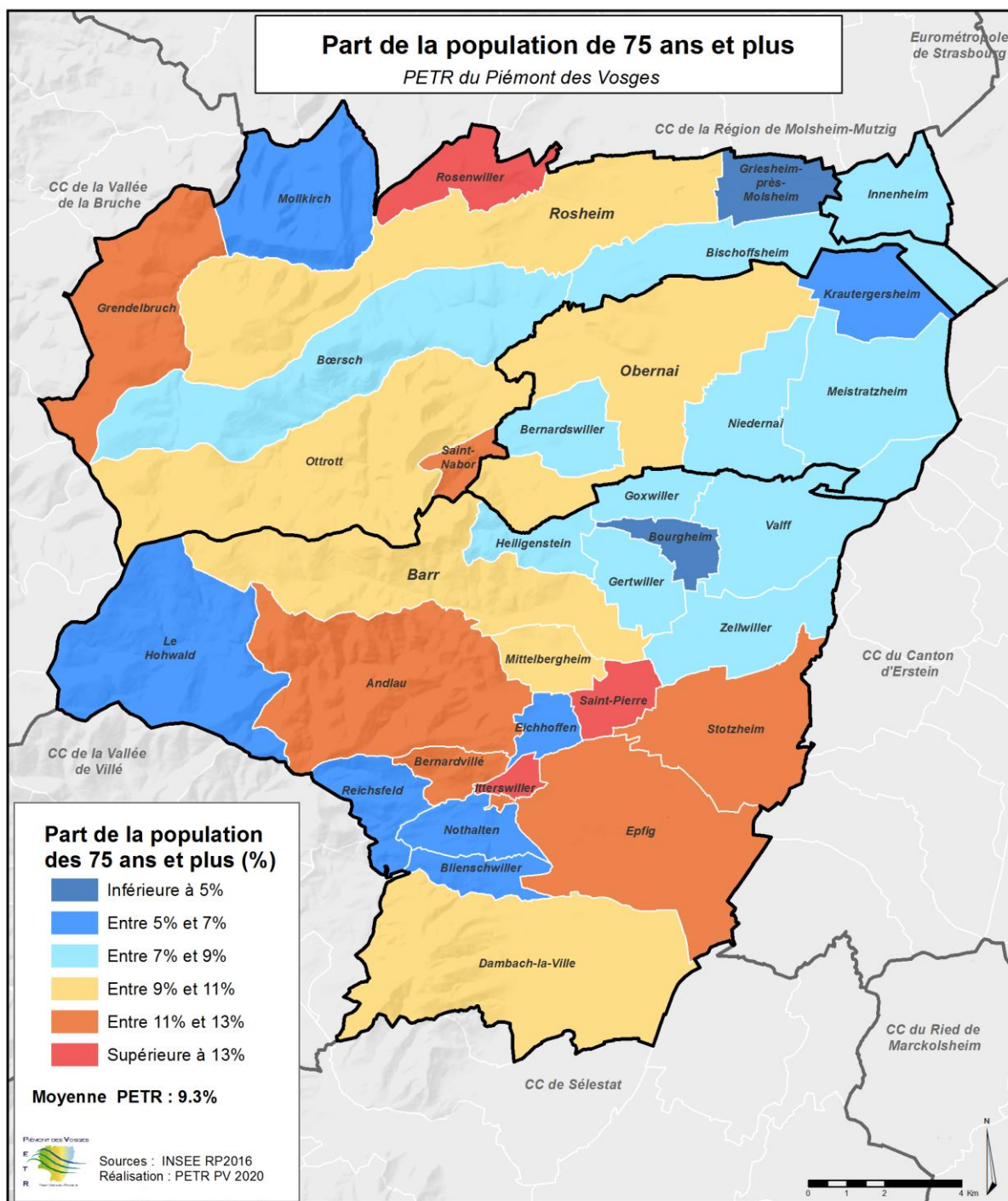


Population de 60 à 74 ans

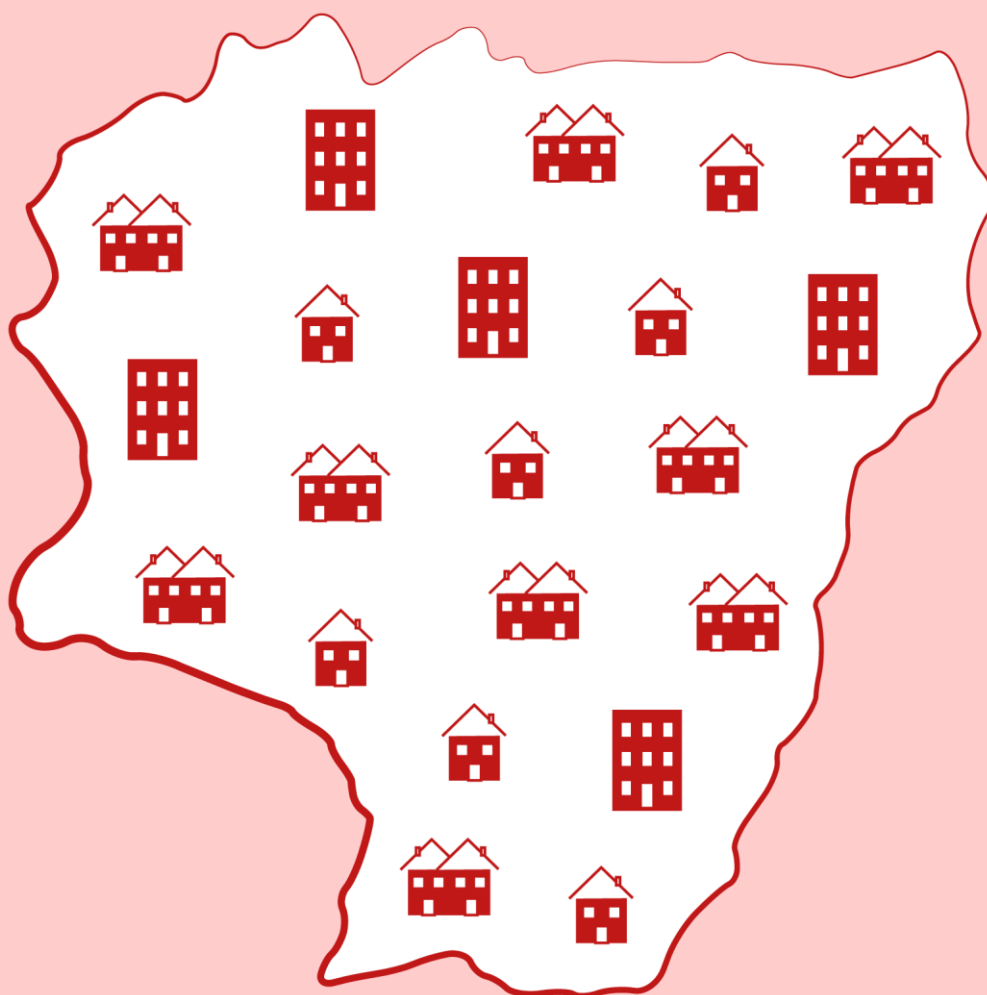




Population de 75 ans et plus



Logement





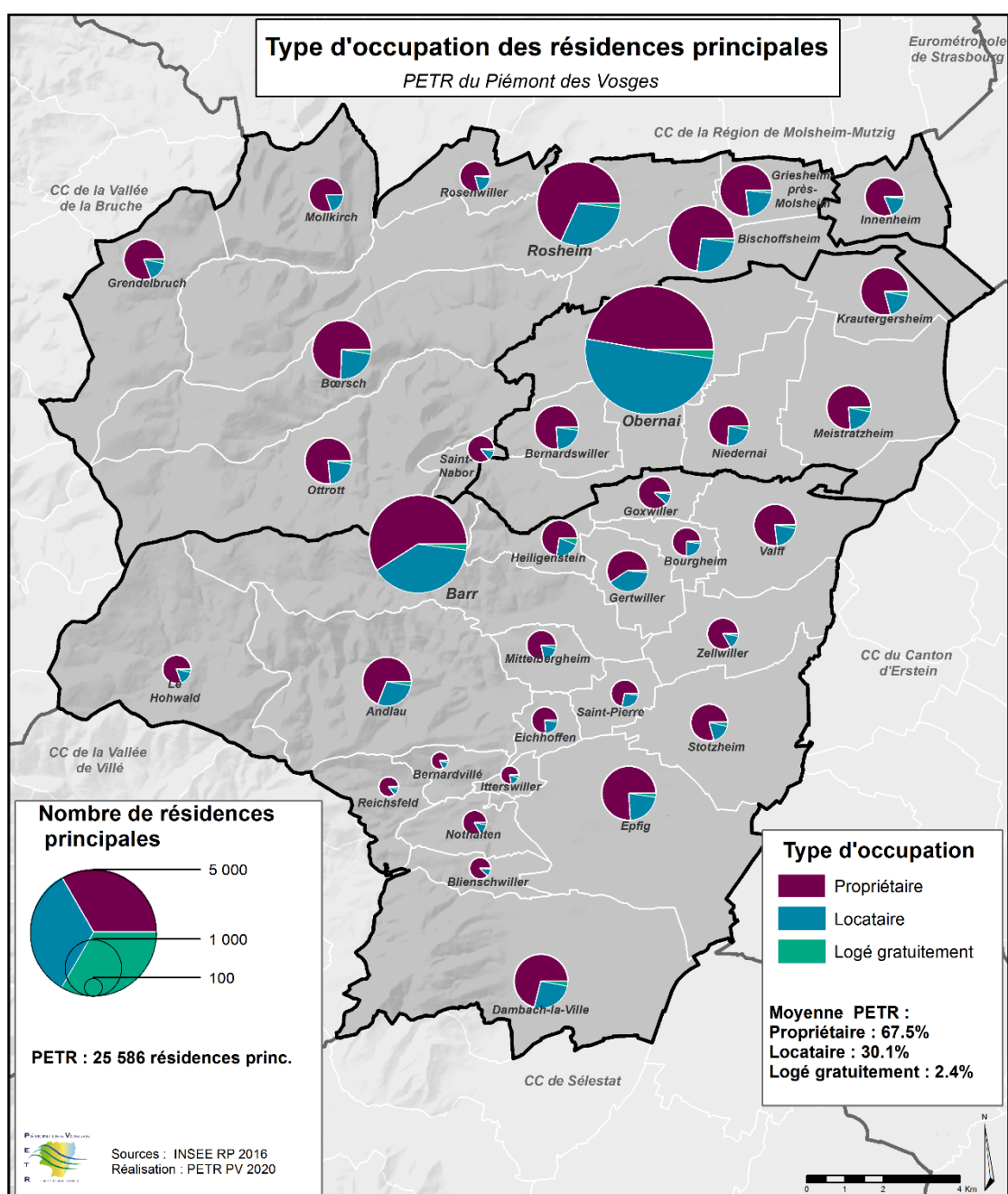
Type d'occupation des résidences principales

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Ainsi le nombre de résidences principales et le nombre de ménages est le même.

Le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété.

Le statut de locataire ou sous-locataire s'applique aux ménages s'acquittant d'un loyer, que le logement soit loué vide ou meublé.

Le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer.



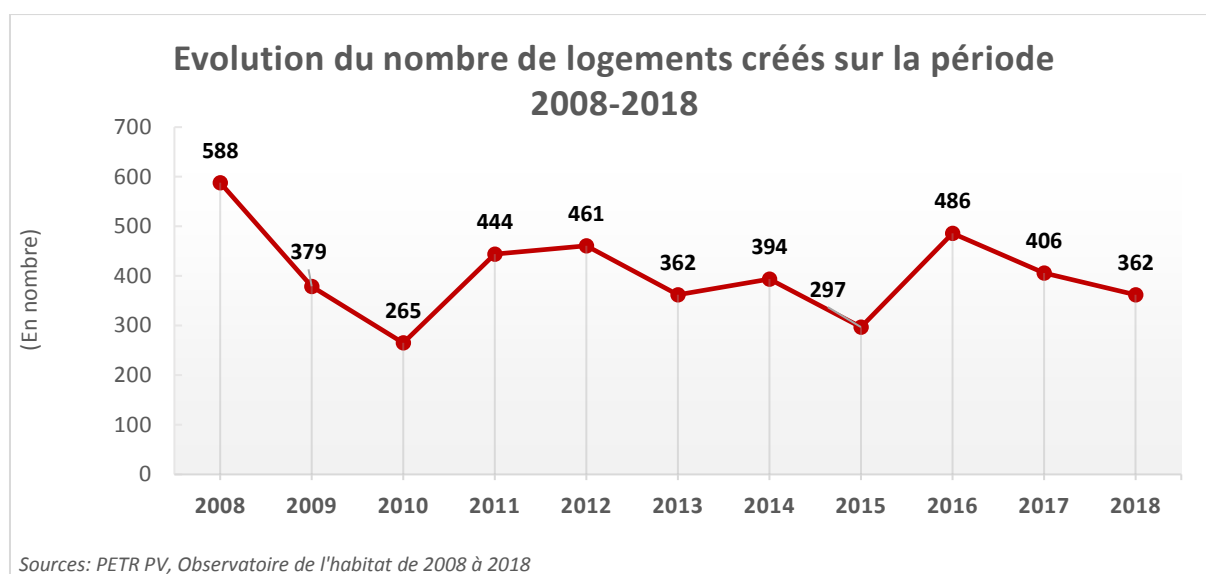


Logements créés depuis l'approbation du SCoT

L'année 2007 correspond à l'approbation du SCoT et donc de la mise en place de l'observatoire de l'habitat créé par le PETR (à partir du mois de juin). Cet observatoire est basé sur les autorisations d'urbanisme, récoltées au sein des services instructeurs des communes et validées sur le terrain.

Ces autorisations permettent de renseigner plusieurs indicateurs comme la localisation du logement (à la parcelle), le type de logements, les surfaces...

Sur le Piémont des Vosges, le rythme moyen est de l'ordre de 404 logements/an sur la période 2008-2018 (années complètes analysées).



Les cartes qui suivent montrent :

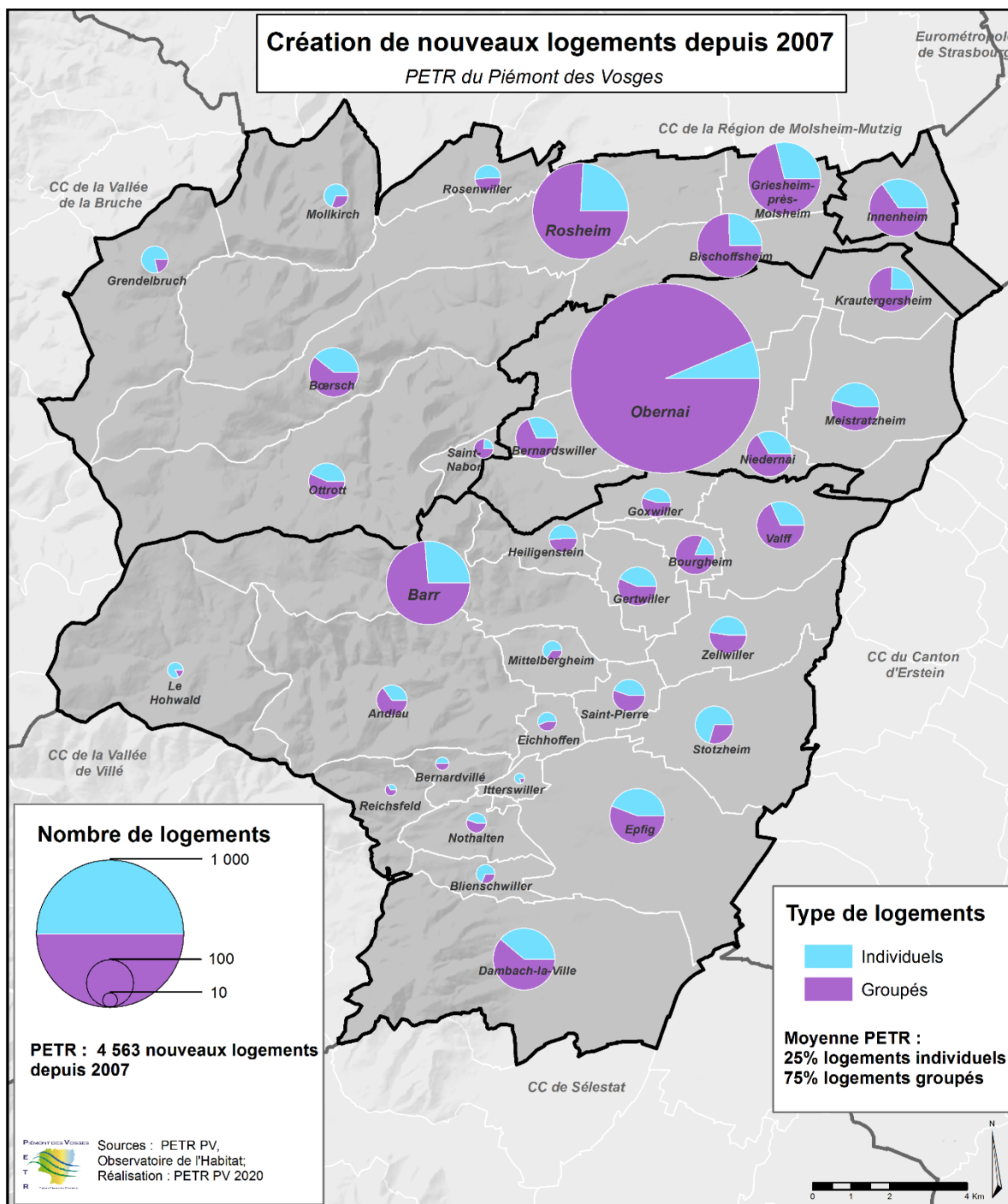
- Le nombre total de logements créés depuis juin 2007 jusqu'à décembre 2018 ;
- La typologie des nouveaux logements en distinguant :
 - La part des logements individuels et groupés ;
 - La part des logements individuels, intermédiaires et collectifs.

Ces termes sont définis au sein du SCoT. Les logements groupés sont des logements collectifs, des maisons jumelées, des maisons bi-familles, des maisons individuelles sur des parcelles de moins de 4 ares....

Dans la mesure où les logements groupés obéissent à une définition large, la seconde carte opère une distinction au sein des logements groupés : ainsi il est représenté la part des logements collectifs et celle des logements intermédiaires (maisons jumelées, bi-familles...).

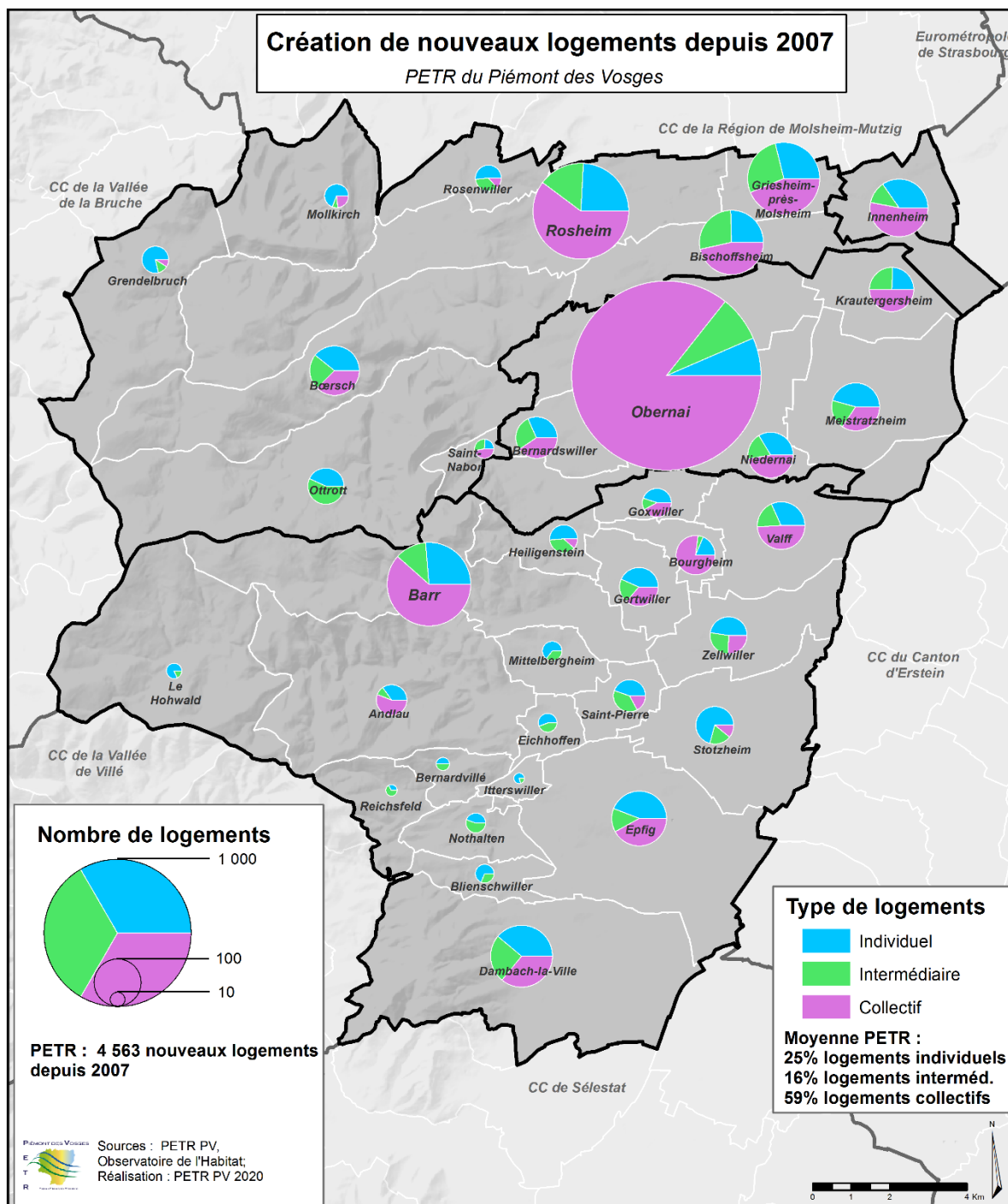


Logements individuels et groupés créés depuis 2007





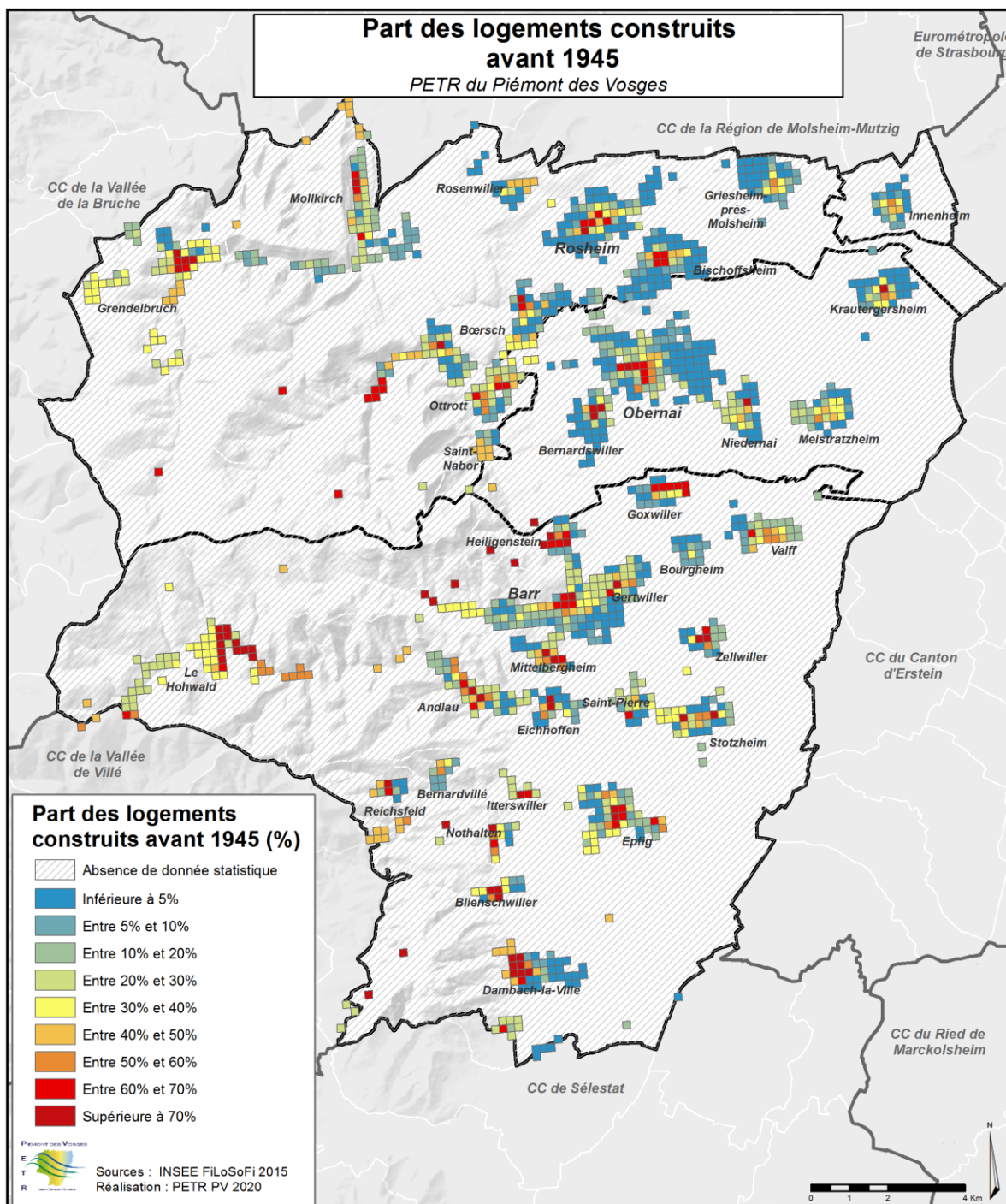
Logements par type détaillé créés depuis 2007





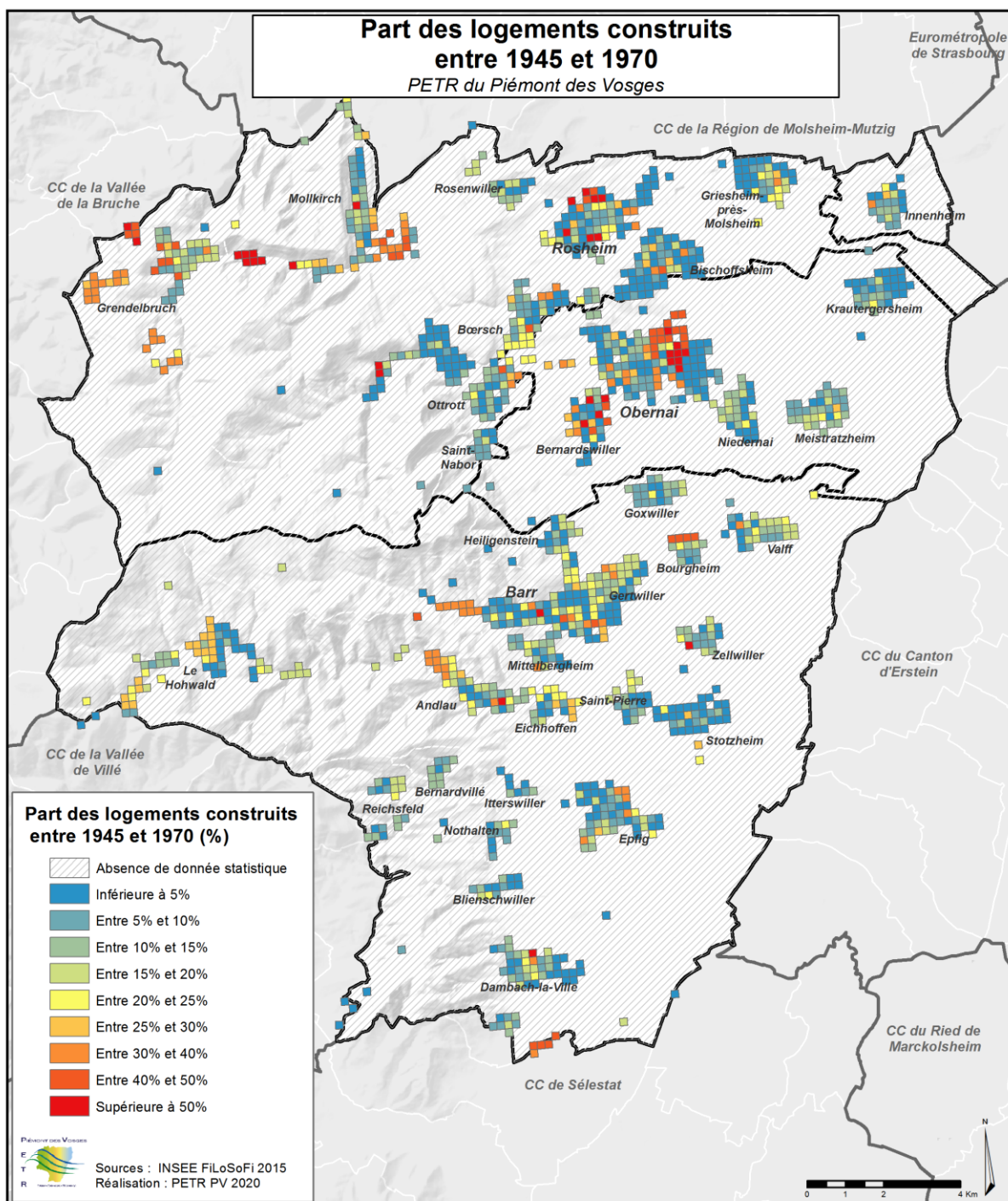
Logements construits avant 1945

Cette carte et les suivantes représentent le pourcentage de logements construits selon la période analysée, sur des mailles de 200x200 mètres. Cette représentation permet de connaître de manière plus précise, par quartier, la part des habitations plus ou moins anciennes.



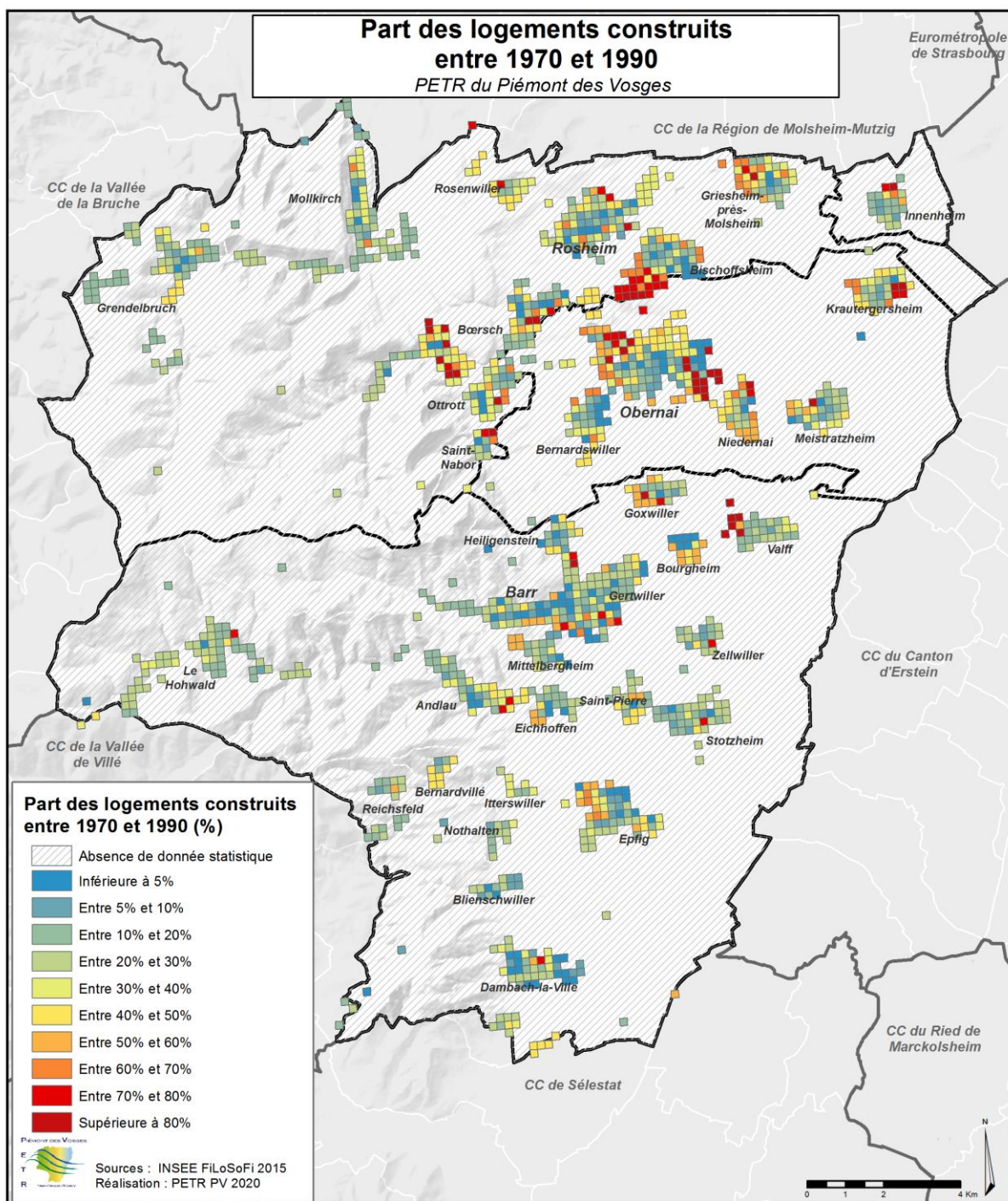


Logements construits entre 1945 et 1970



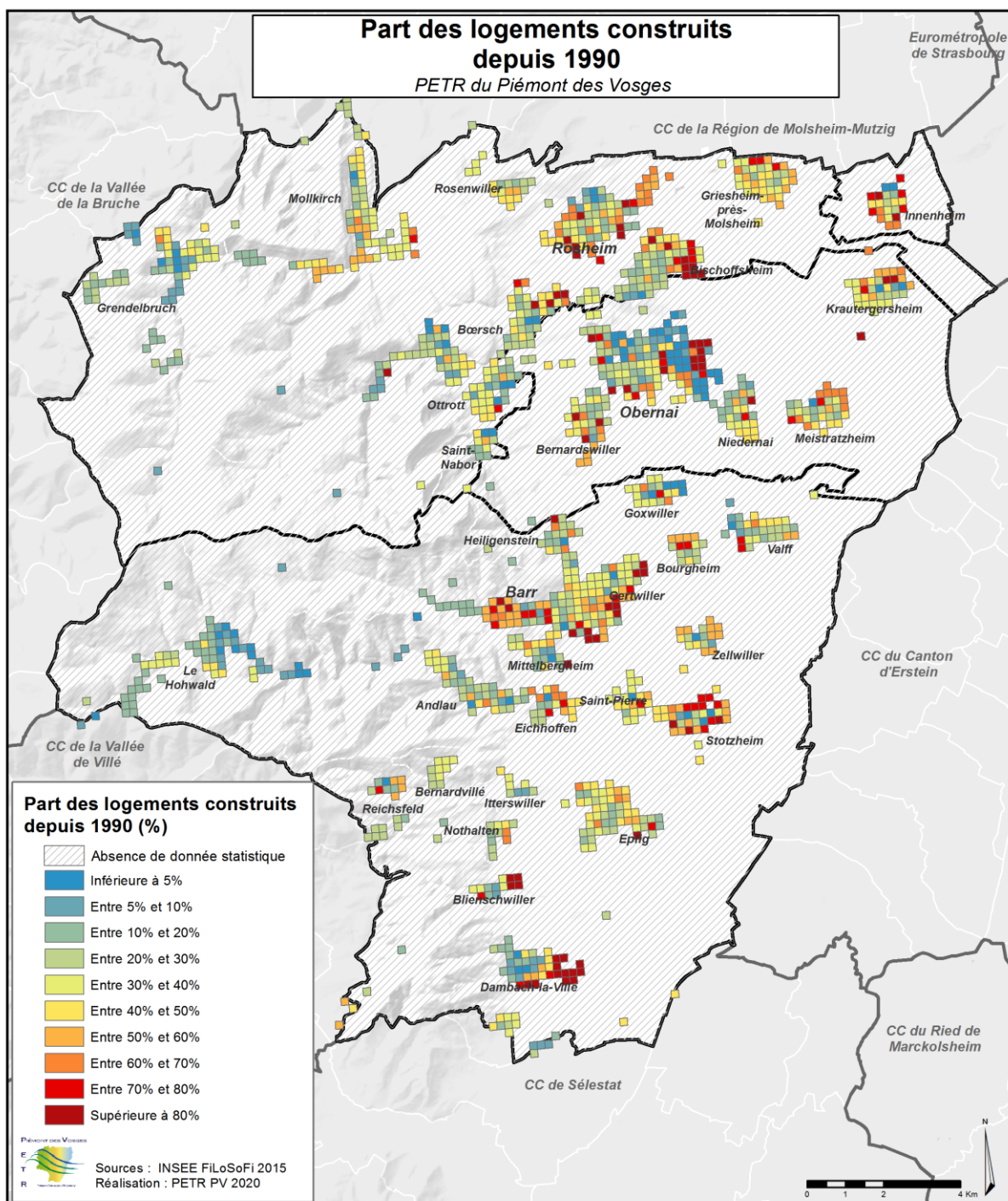


Logements construits entre 1970 et 1990





Logements construits depuis 1990





Corrélation entre l'ancienneté des logements et la population de plus de 65 ans

Les deux premières cartes représentent la part des logements construits avant 1970 et le pourcentage de la population âgée de plus de 65 ans sur des mailles de 200x200 mètres. Ainsi, il est possible de localiser précisément les secteurs ou quartiers en fonction de l'âge des habitants et de l'ancienneté du bâti, comme pour les cartes précédentes. Les secteurs dont la population de plus de 65 ans est majoritairement représentée constituent ou constitueront dans quelques années des quartiers en mutation avec la remise sur le marché des logements précédemment occupés.

La troisième carte propose une analyse plus fine, croisée entre les mailles dont la part des logements construits avant 1970 est supérieure à 50% et celles concentrant plus de 25% de personnes âgées de plus de 65 ans.

Il est fort probable que les logements anciens occupés majoritairement par des personnes âgées appelleront demain une rénovation énergétique de ces derniers.

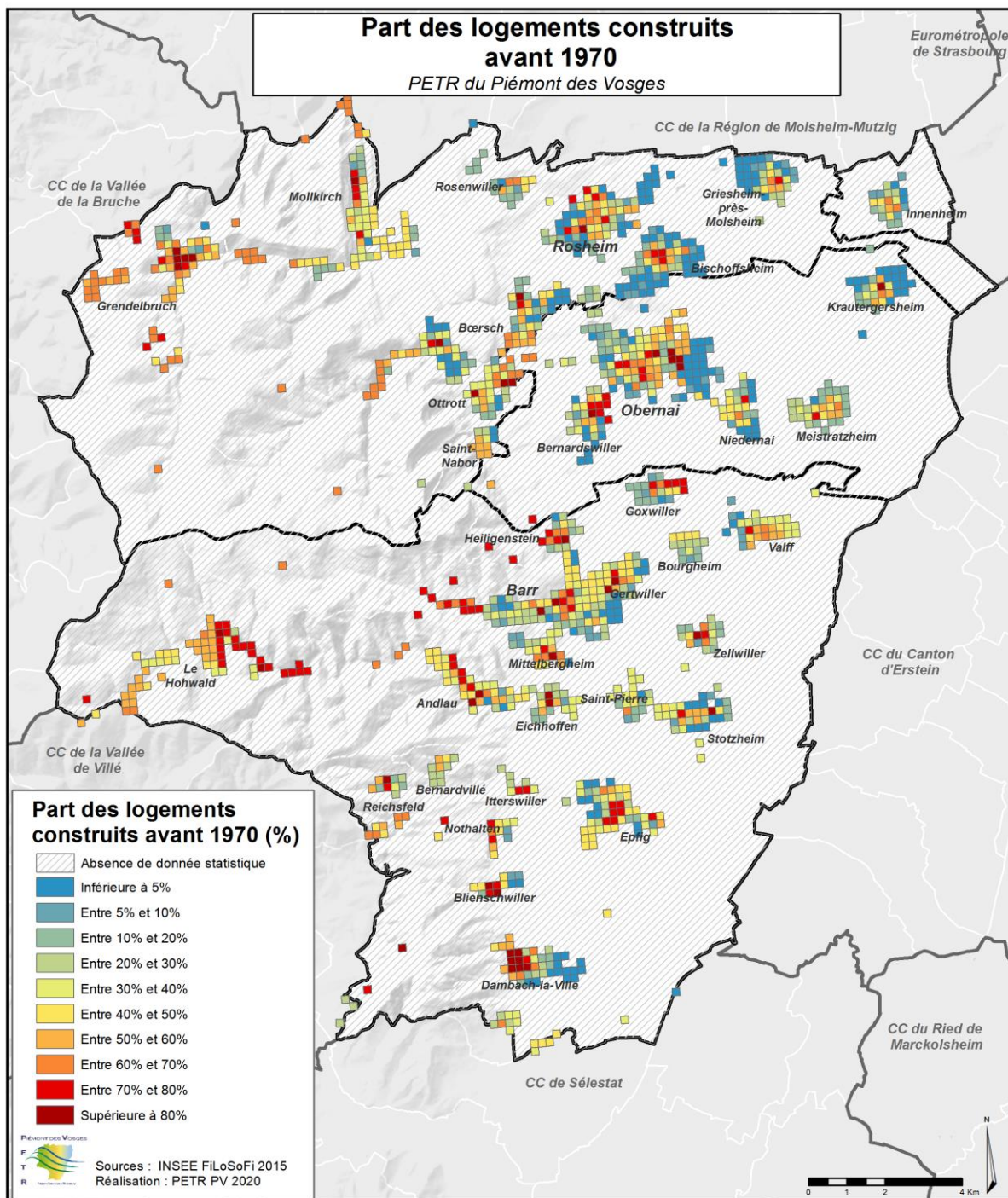
En effet, d'après les données de l'ADEME issues de l'analyse des diagnostics de performances énergétiques (DPE) réalisés lors des ventes, locations et constructions de logements montrent que les constructions entre 1946 et 1990 consomment plus d'énergie, tout comme celles construites avant 1945 et entre 1991 et 2006.

	Avant 1919	Entre 1919 et 1945	Entre 1946 et 1970	Entre 1971 et 1990	Entre 1991 et 2006	Depuis 2007
Consommation médiane (kWh/m ² .an)	178	207	274	264	172	76
Catégorie	D	D	E	E	D	B

Analyse des performances énergétiques des habitations du SCoT selon l'année de construction - Source : ADEME, 2016

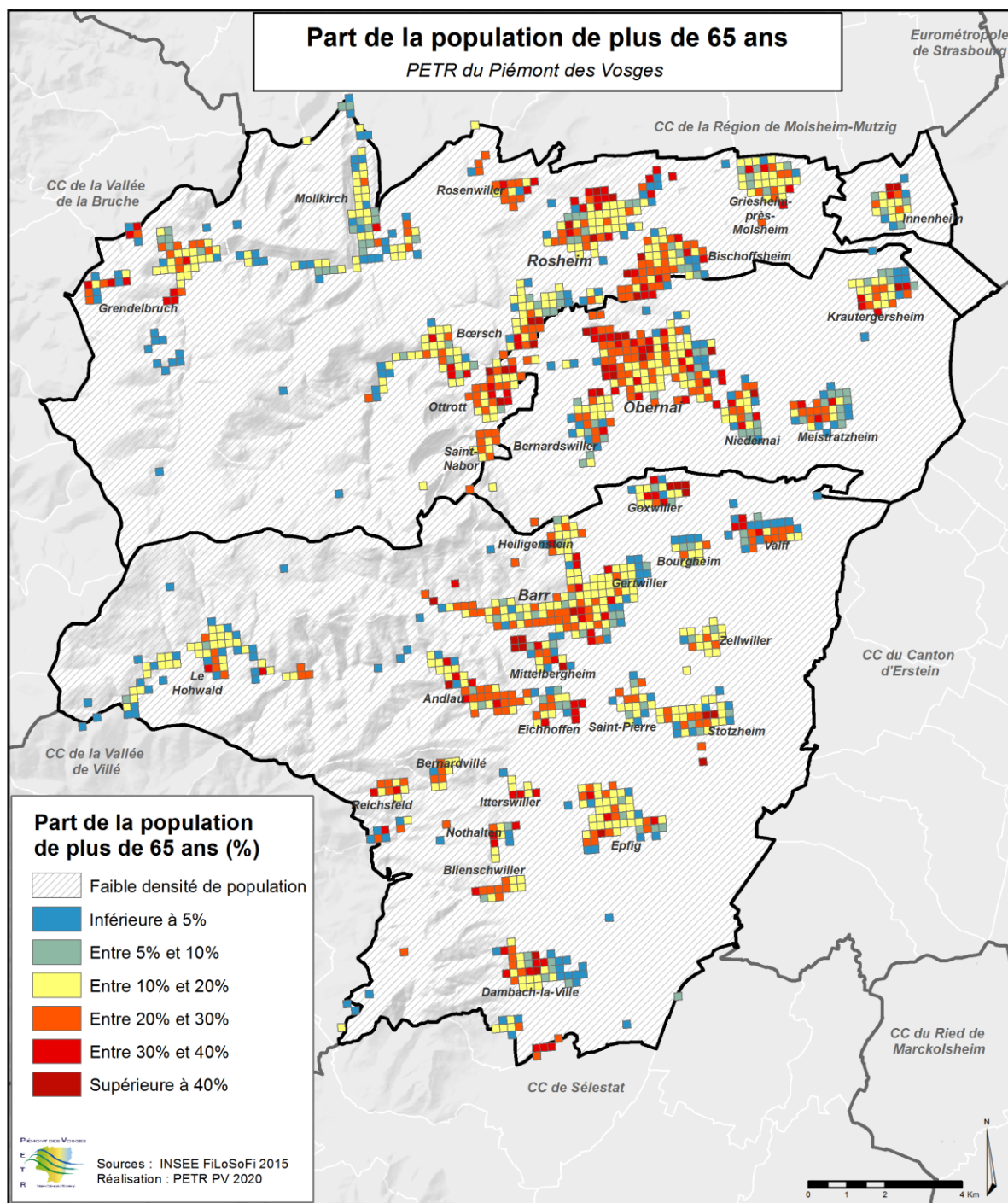


Corrélation entre l'ancienneté des logements et la population de plus de 65 ans



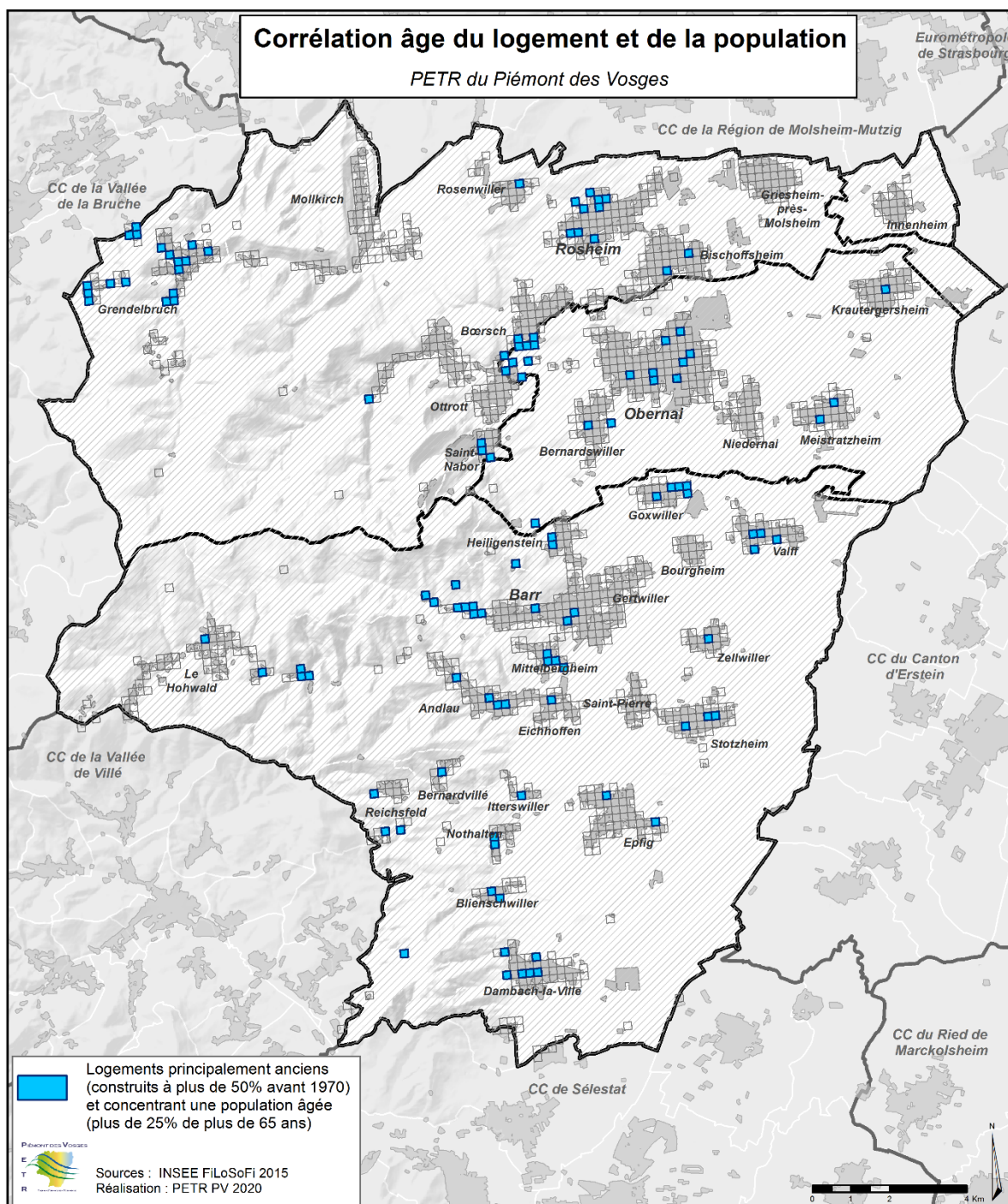


Corrélation entre l'ancienneté des logements et la population de plus de 65 ans





Corrélation entre l'ancienneté des logements et la population de plus de 65 ans



A stylized map of the United Kingdom, outlined in orange, is filled with various orange icons representing different types of people. The icons include: families (two adults and one or more children), individuals (single men and women), the elderly (people with canes), and disabled persons (people in wheelchairs or using other mobility aids). The icons are scattered throughout the map, symbolizing the diverse population of the UK.

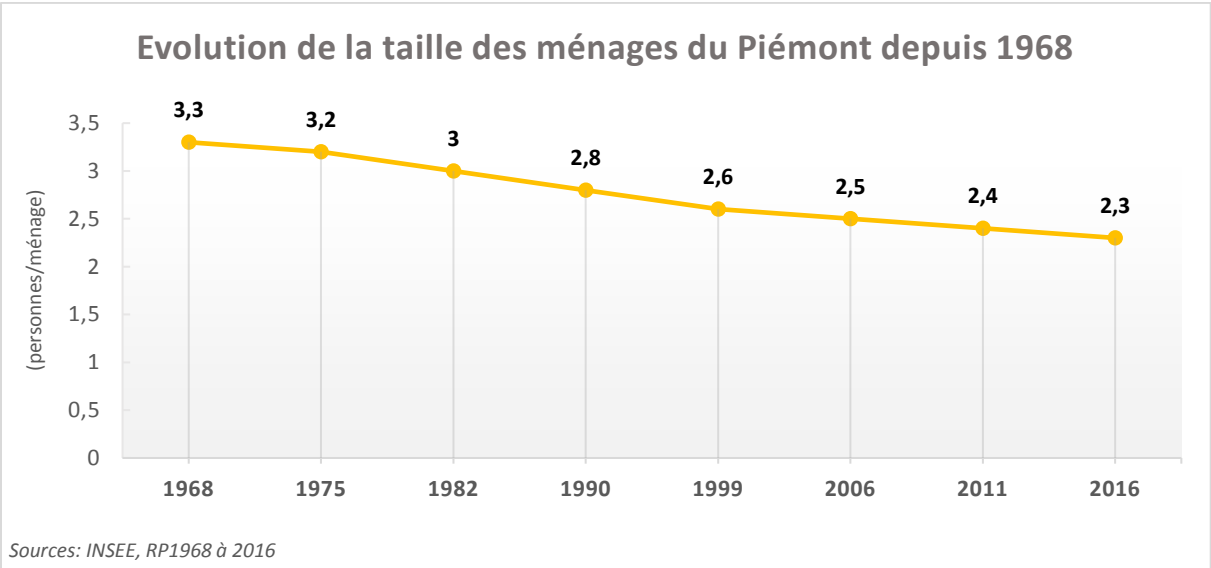
Taille moyenne des ménages

Les ménages, constitués des personnes partageant le même logement, sont de plus en plus nombreux mais surtout de plus en plus petits. Il est à préciser qu’un ménage peut être constitué d’une seule personne ou de plusieurs personnes sans qu’il y ait nécessairement un lien de parenté.

Le nombre moyen de personnes par ménage sur le Piémont est de 2,3 personnes alors qu’il était de 3,3 en 1968 et de 2,6 en 1999. Cette tendance devrait se poursuivre et d’après les prévisions la taille moyenne des ménages atteindra 2,05 à 1,95 personnes à l’horizon 2040.

Les modes de vie sont vraisemblablement le moteur principal de ces mutations de la sphère familiale depuis plusieurs années : baisse des familles nombreuses, mise en couple plus tardive, unions plus fragiles entraînant l’augmentation de la monoparentalité, ...

La taille moyenne des ménages est un bon indicateur pour fixer des politiques en matière de logement. A l’inverse également, la hausse du niveau de vie et le développement rapide du parc de logements ont facilité ces mutations.



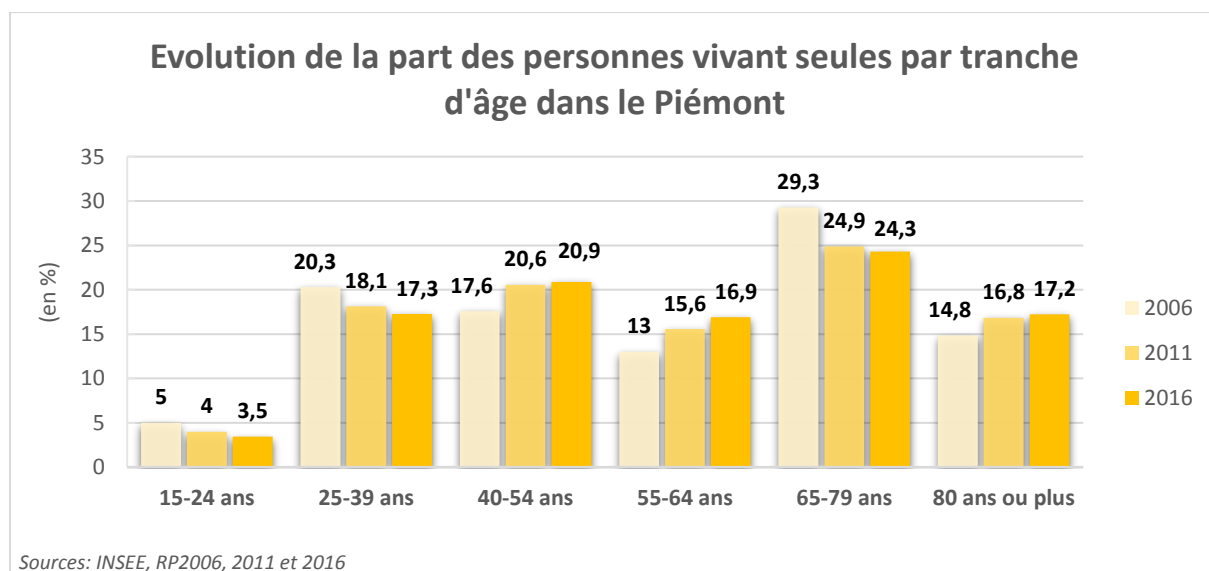
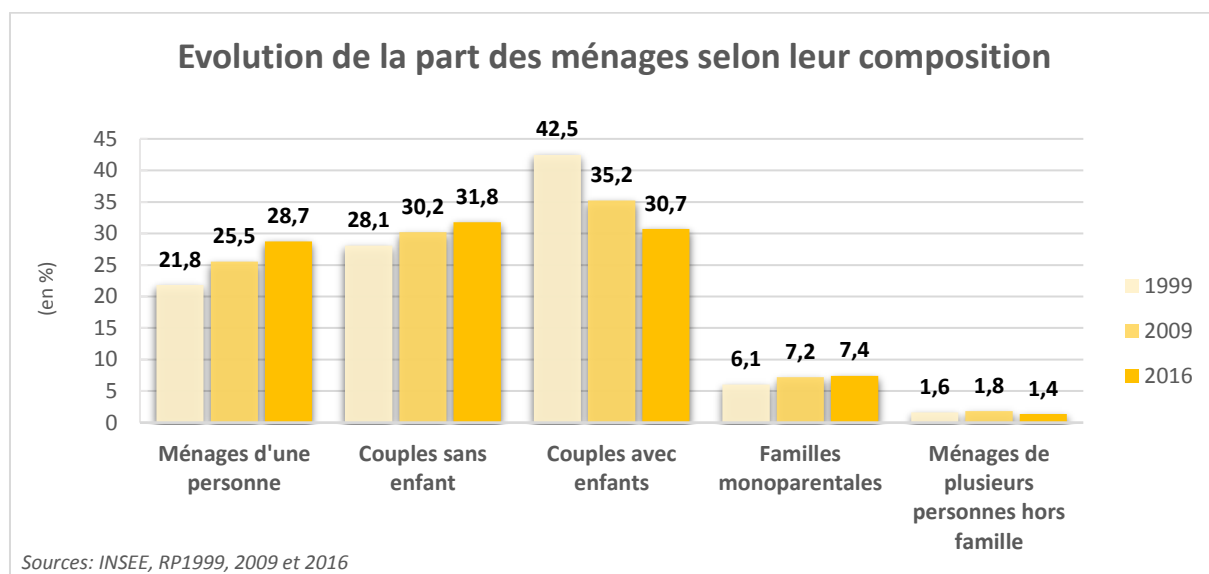
PETR du Piémont des Vosges



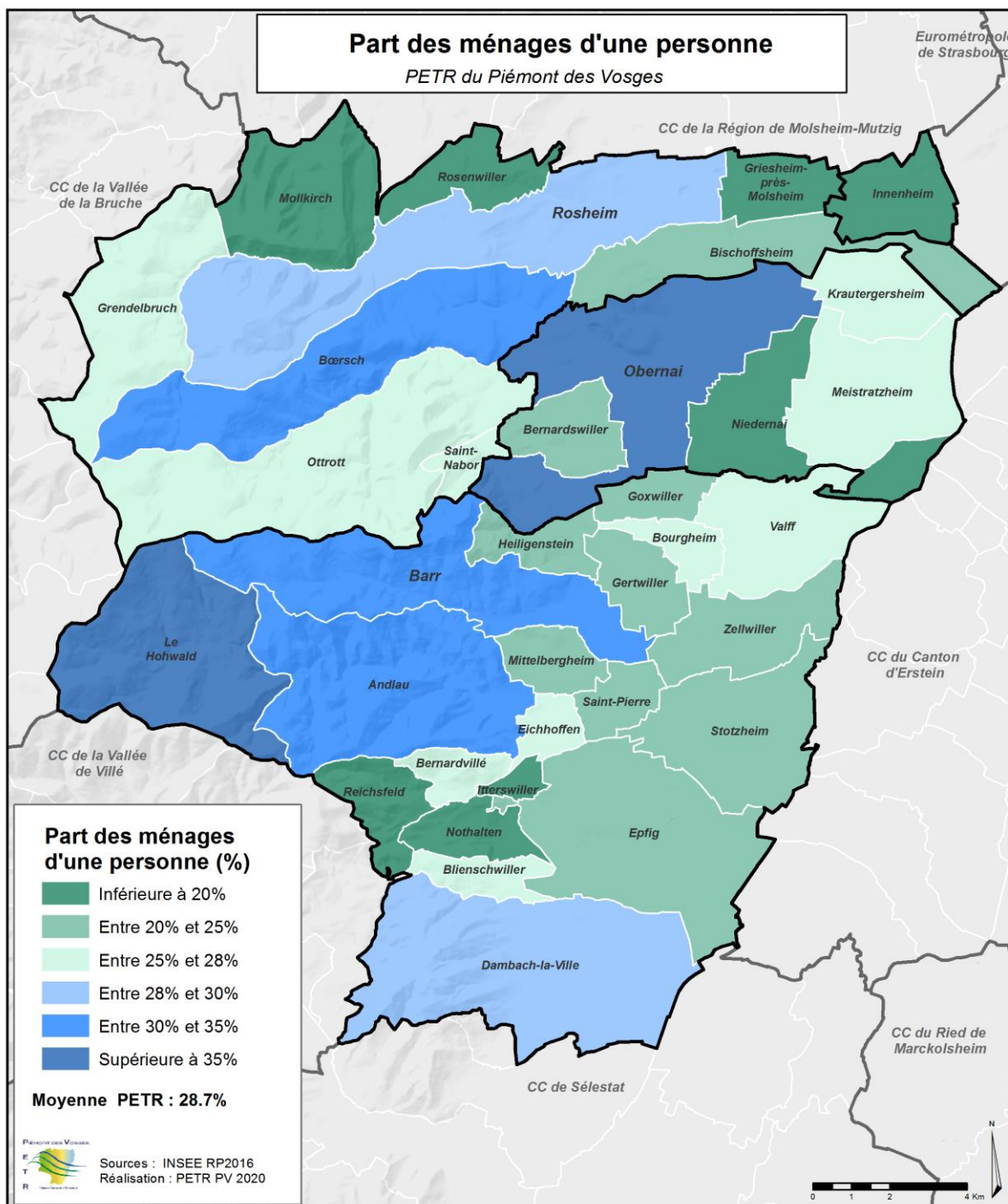
Evolution de la part des ménages selon leur composition

L'augmentation des ménages composés par une seule personne trouve plusieurs explications. Le vieillissement de la population renforce incontestablement cette tendance dans la mesure où les personnes âgées, particulièrement les femmes, sont confrontées au veuvage.

Cette part est également le pendant des ménages monoparentaux dans la mesure où l'INSEE considère que lorsque des conjoints avec enfants se séparent sans se remettre en couple, le parent obtenant la garde des enfants est alors comptabilisé comme parent d'une famille monoparentale. Dans ce cas de figure, le second parent est alors recensé comme un ménage d'une personne.



Part des ménages d'une personne

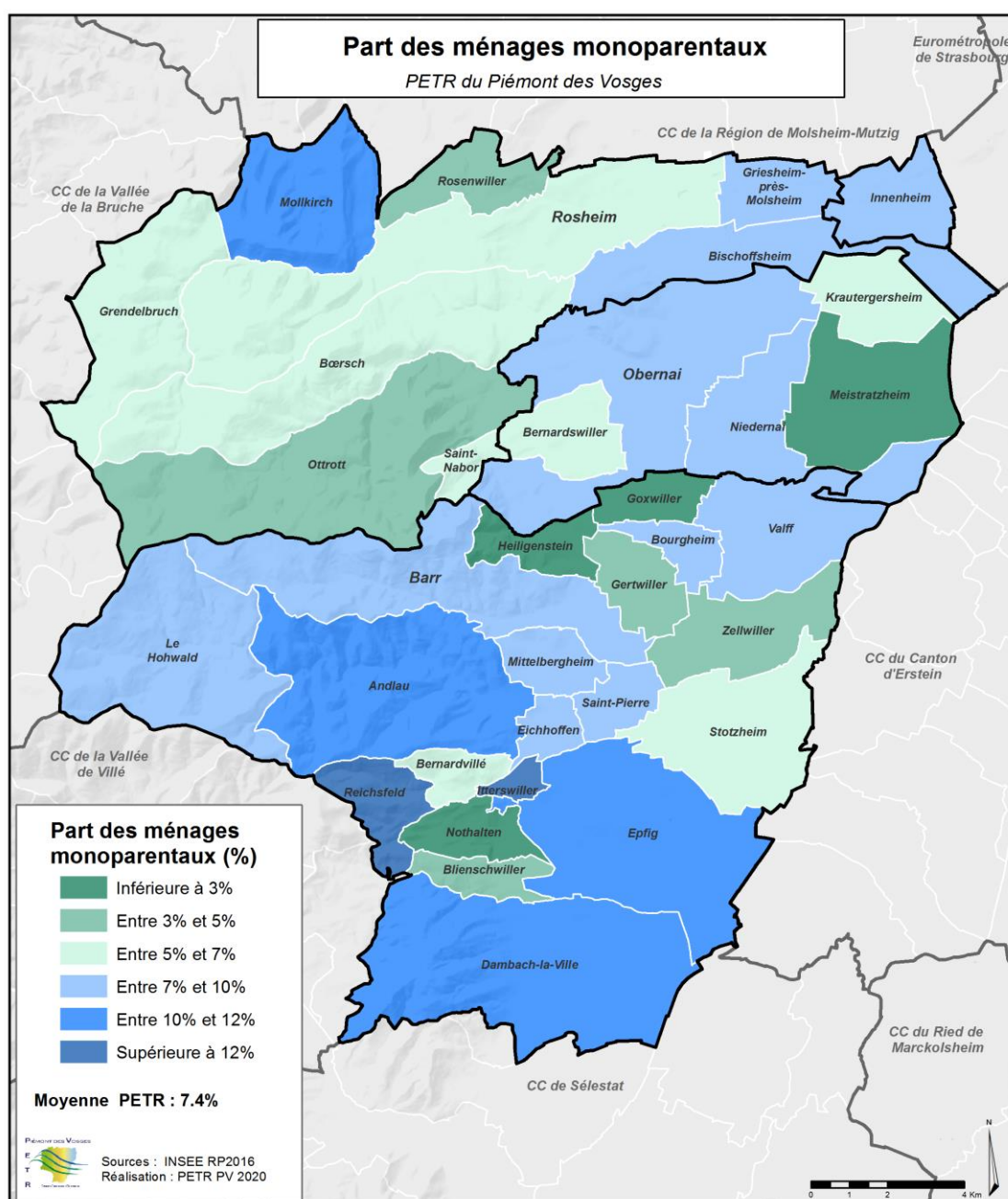


Part des ménages monoparentaux

Une famille monoparentale comprend un parent isolé avec un ou plusieurs enfants. Ces familles se constituent en général à la suite de la rupture d'un couple, plus rarement à la suite d'un décès ou d'une naissance hors d'un couple.

S'il s'agit d'une situation transitoire dans la vie d'un parent, elle se termine en principe par la remise en couple du parent ou par le départ des enfants, ce qui implique l'occupation d'un logement supplémentaire du parent séparé.

En effet, l'augmentation des ménages monoparentaux, notamment avec l'essor des gardes alternées, mérite une attention particulière dans les politiques en matière de logement et confirme que la création d'un nouveau logement n'est pas forcément synonyme de gain de population puisque dans ces cas, un ménage séparé occupera deux logements, souvent au sein de la même commune.





Part des ménages sans et avec enfants

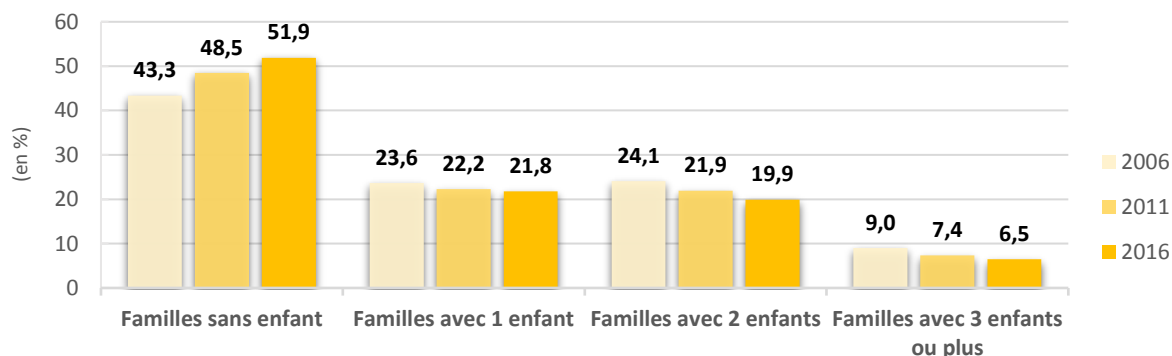
Les trois cartes et graphiques qui suivent confirment l'évolution sociétale de la population, aussi bien dans le Piémont des Vosges que dans le reste de l'Alsace ou de la France.

L'augmentation de la part des ménages sans enfant s'explique principalement par trois raisons : l'arrivée de plus en plus tardive du premier enfant dans le ménage, le départ plus précoce des jeunes (pour les études) du foyer familial et le vieillissement de la population. En 2016, ils représentent 51,9% du total des familles avec ou sans enfants du Piémont.

Le nombre de personnes vivant en couple sans enfant reste important jusqu'à l'âge de 24 ans. Vers cet âge, leur nombre décroît et les personnes vivant en couple avec enfants deviennent les plus nombreuses. Ces couples le restent jusqu'à 54 ans. Après cet âge, la part des couples sans enfant progresse très rapidement et redevient majoritaire jusqu'à 79 ans. À partir de 80 ans les personnes vivant seules sont les ménages les plus importants du Piémont.

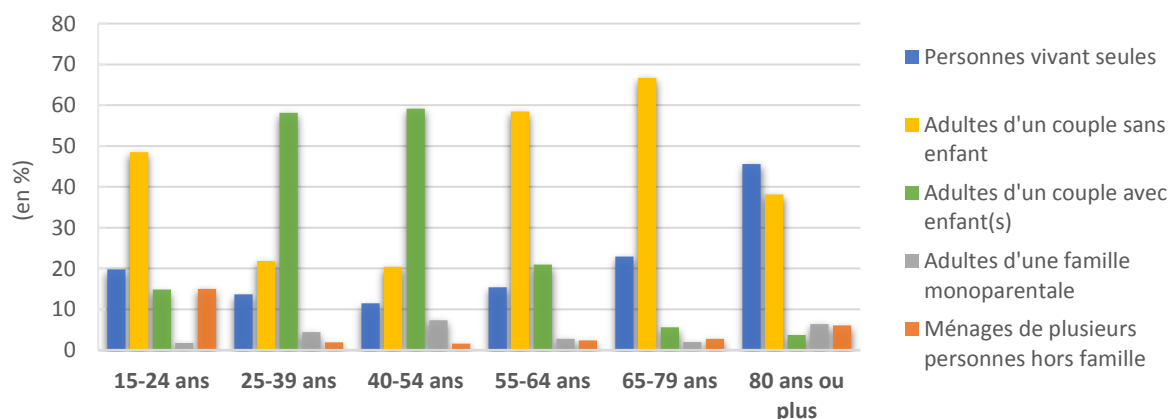
Enfin, les familles nombreuses, c'est-à-dire celles avec 3 enfants ou plus, sont de moins en moins représentées, du moins dans la sphère de la famille dite « traditionnelle ». En revanche, le parcours conjugal joue également sur cet indicateur : les familles peuvent parfois devenir nombreuses à la suite d'une nouvelle union.

Evolution de la part des familles du Piémont sans ou avec enfants de moins de 25 ans



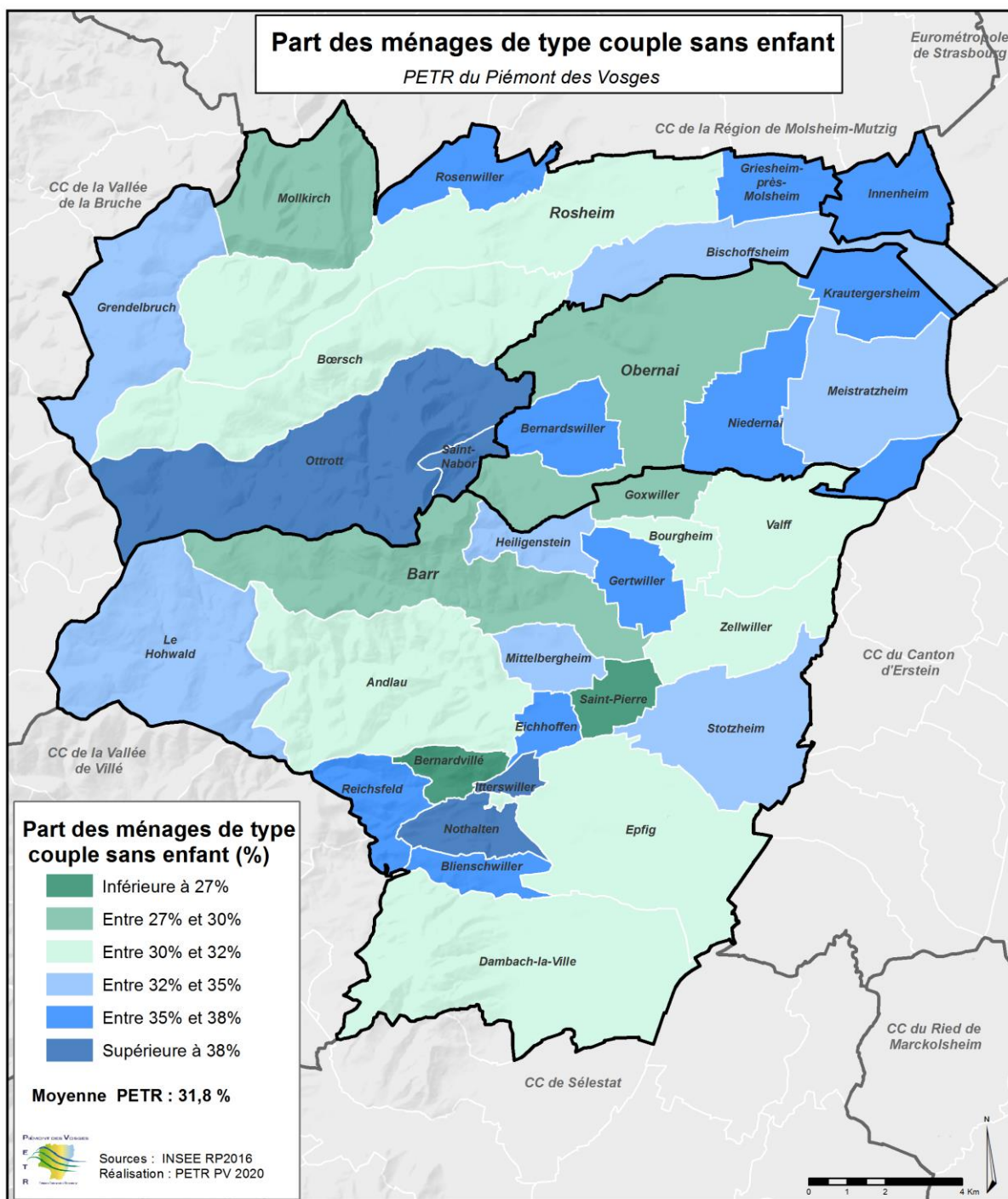
Sources: INSEE, RP2006, 2011 et 2016

Répartition par tranche d'âge des ménages du Piémont

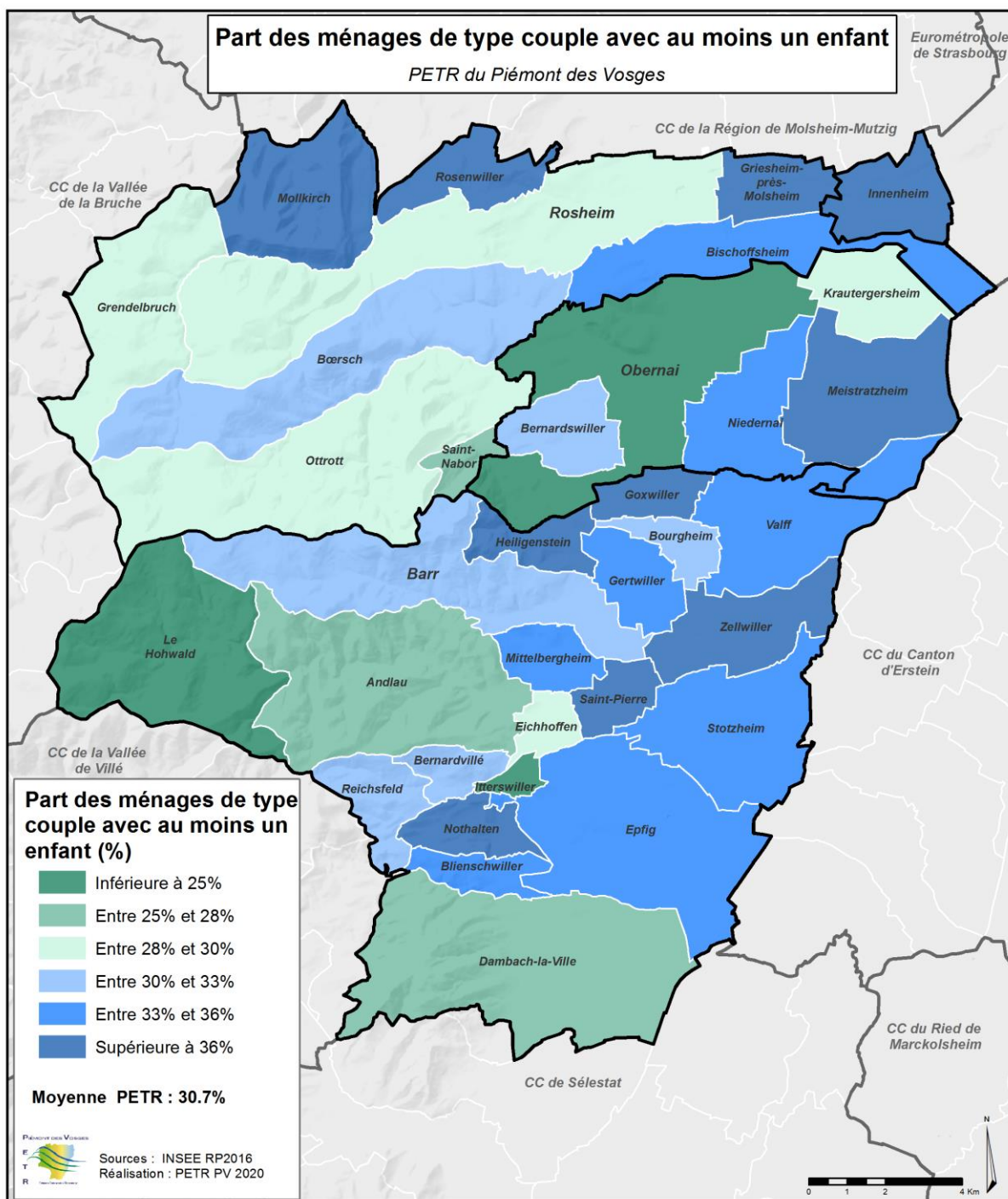


Sources: INSEE, RP2016

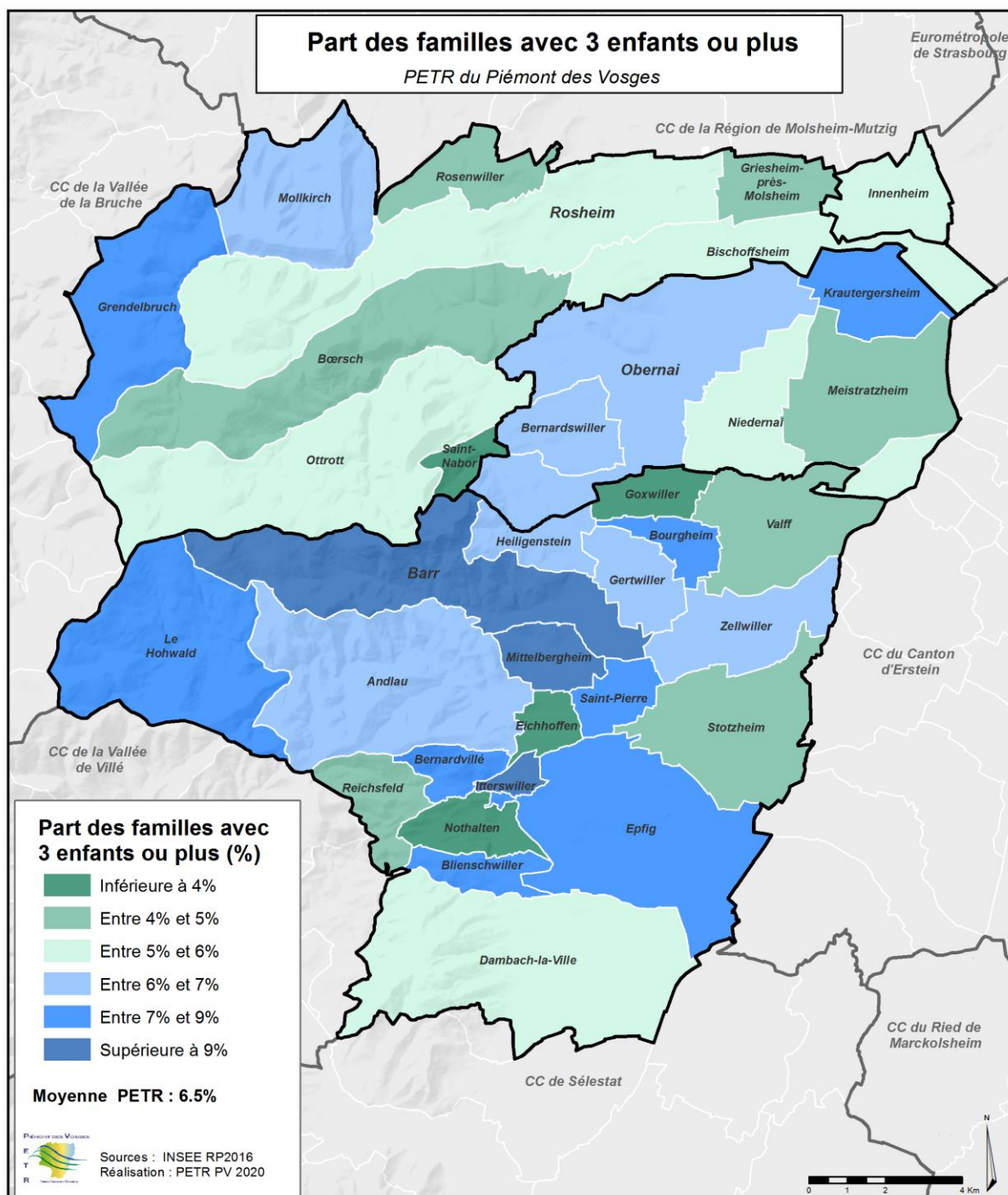
Part des ménages sans enfant



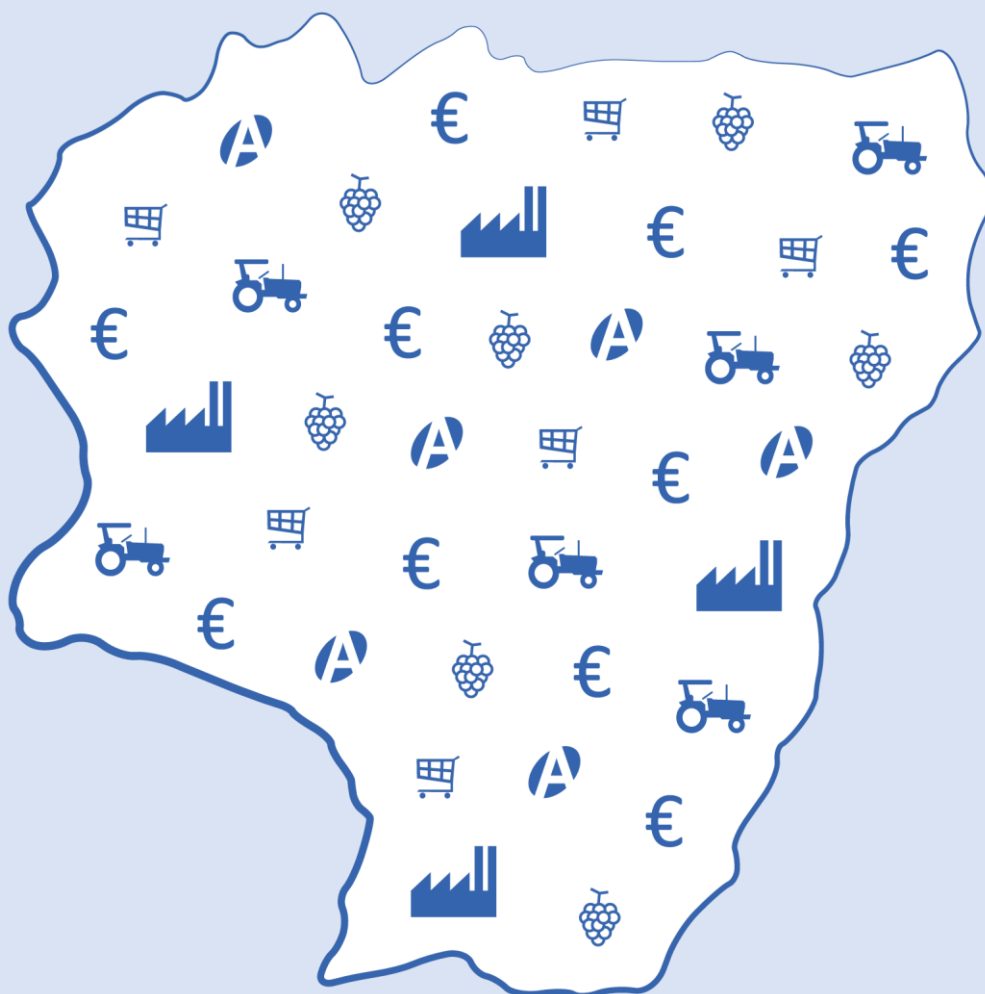
Part des ménages avec au moins un enfant



Part des ménages avec 3 enfants ou plus



Economie – Emploi

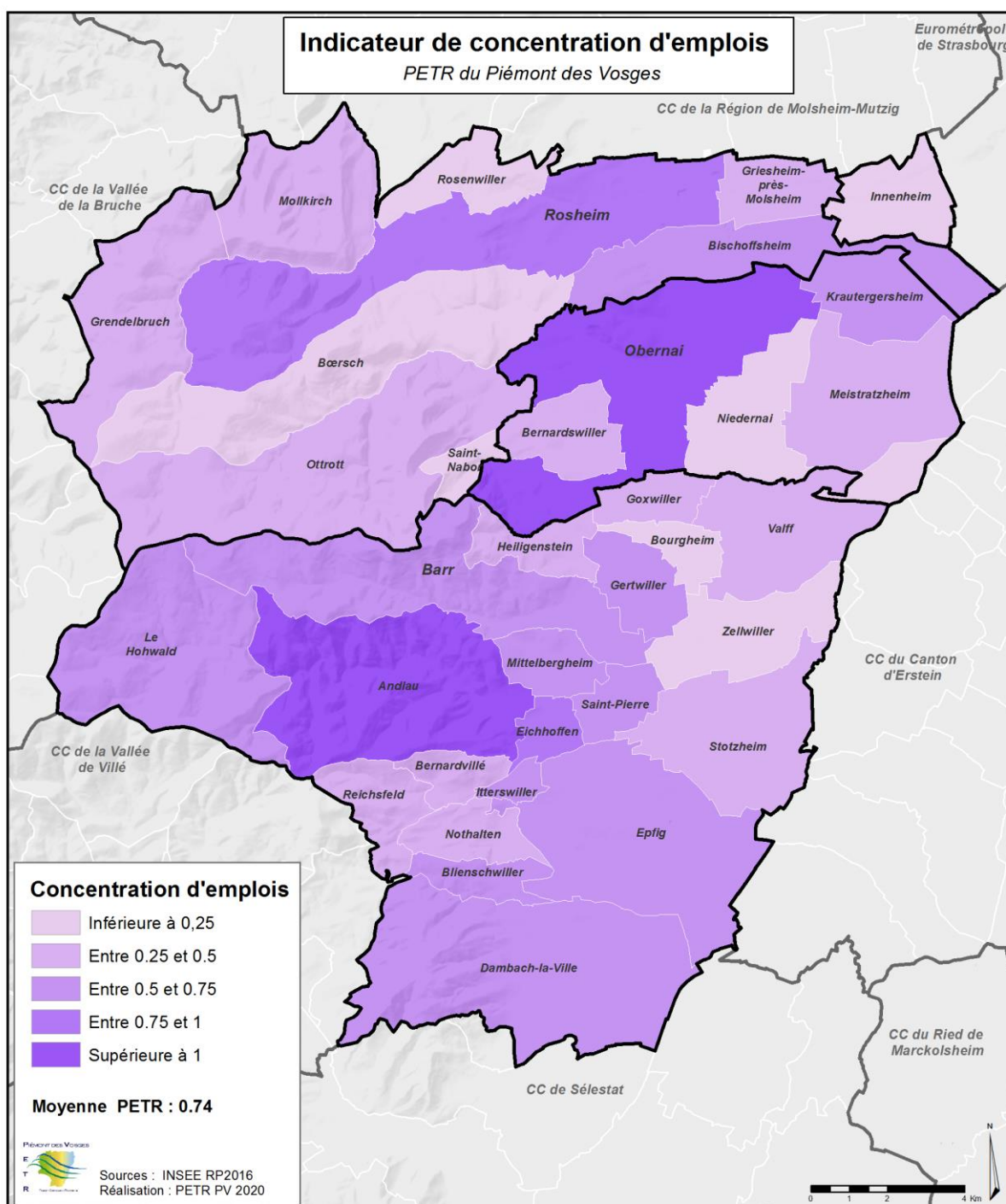




Indicateur de concentration d'emplois

L'indicateur de concentration d'emploi est le rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre d'actifs ayant un emploi qui résident sur le même territoire. Lorsque cet indicateur est supérieur à 1, cela signifie que le territoire « offre » plus d'emplois qu'il n'y a d'actifs résidents. Inférieur à 1, le territoire est qualifié de plus résidentiel.

Depuis 2007, cet indicateur oscille autour de 0,7 sur le Piémont des Vosges. Il mérite une surveillance constante car il révèle la capacité du territoire à créer de l'emploi et éviter les flux vers d'autres pôles d'emplois à proximité (Molsheim, Sélestat, Eurométropole...).



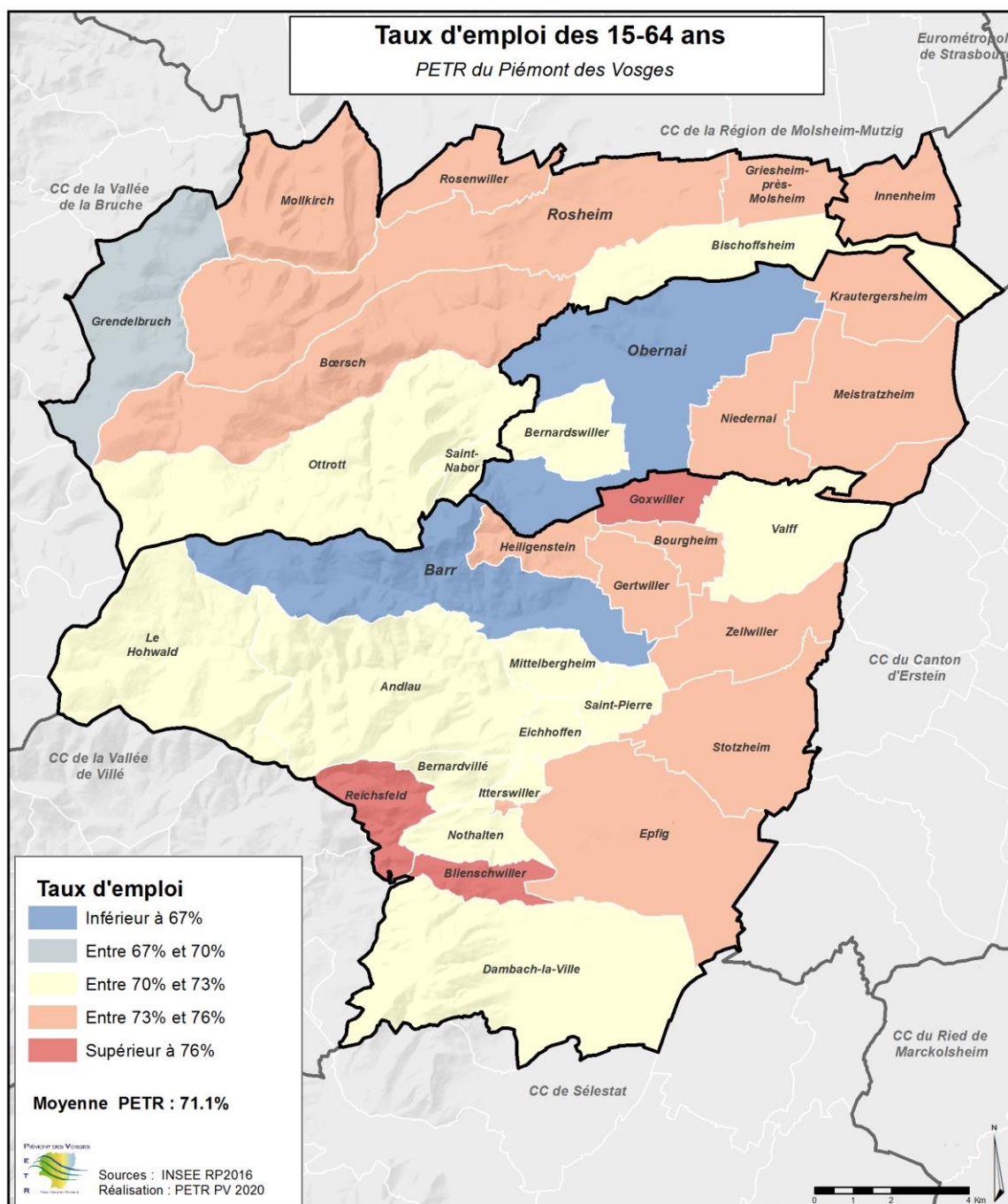


Taux d'emploi des 15-64 ans

Le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans).

De nombreux économistes estiment que le taux d'emploi est une mesure plus pertinente que le taux de chômage pour évaluer la situation du marché du travail d'un pays, car les manipulations comptables et les multiples définitions y sont moindres que celles en matière de chômage.

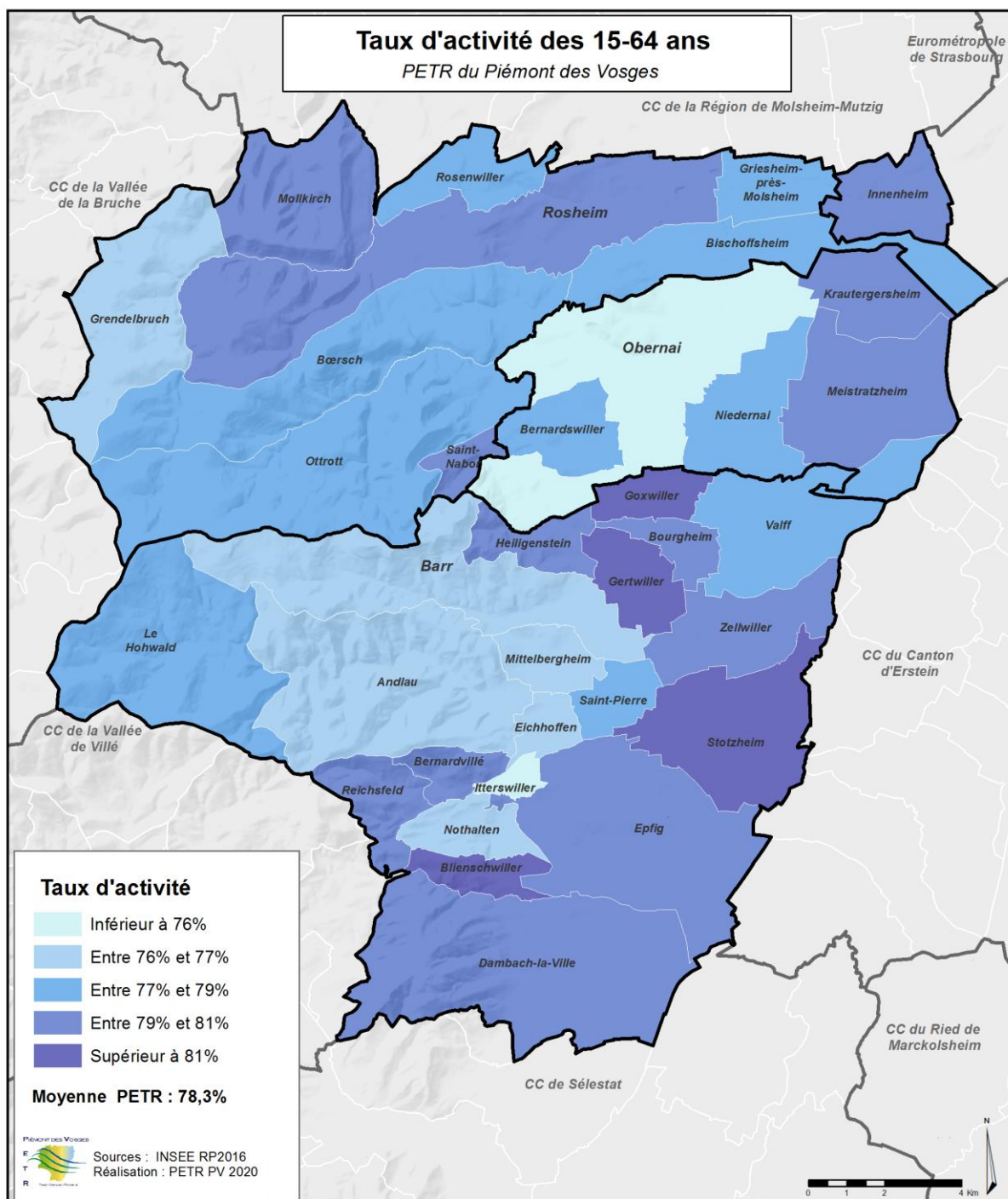
Les évolutions du taux d'emploi sont liées, notamment, à celles de la démographie (vieillesse de la population, allongement des études pour les jeunes, meilleure participation sur le marché du travail) et à la conjoncture économique.





Taux d'activité des 15-64 ans

Si le taux d'emploi correspond à la proportion des personnes ayant un emploi parmi celles en âge de travailler, le taux d'activité correspond au rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population en âge de travailler (15-64 ans).



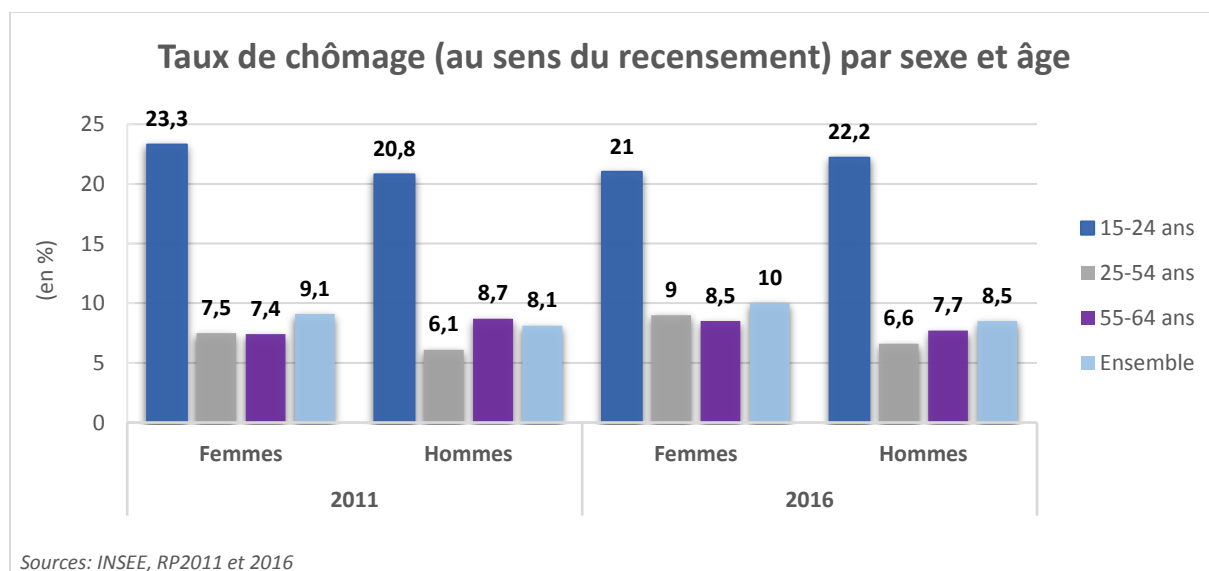
Taux de chômage

Comme précisé au sein de l'introduction, le taux de chômage à l'échelle communale résulte d'une exploitation du recensement INSEE sur plusieurs années, si bien que le taux qui serait présenté au sein de cet atlas serait déjà désuet et ne correspondrait pas à la reprise économique observée ces 2 voire 3 dernières années.

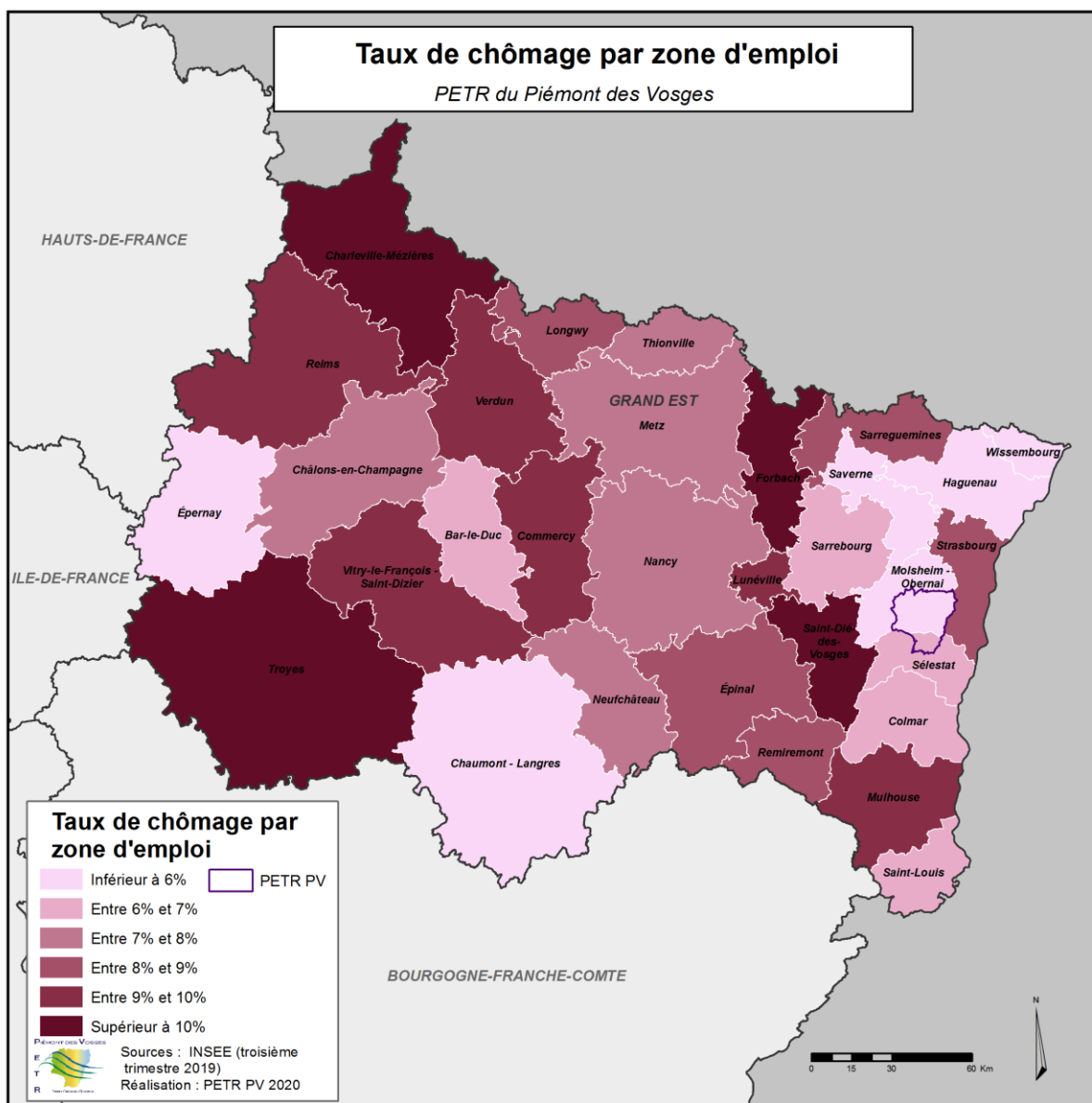
Ainsi, exposer les taux de chômage à l'échelle communale ne constitueraient pas un indicateur pertinent au regard des mutations économiques en cours par rapport à l'exploitation du recensement INSEE.

La donnée la plus pertinente mais surtout la plus actuelle est celle des périmètres constitués par les zones d'emplois. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études relatives au marché du travail mais ne correspond malheureusement pas au périmètre du Piémont. La Communauté de Communes du Pays de Barr est à cheval entre la zone d'emploi de Sélestat et celle de Molsheim-Obernai. Quant aux deux autres communautés de communes, elles font intégralement partie de la zone d'emploi de Molsheim-Obernai.

En revanche, le recensement de l'INSEE a été conservé pour les taux de chômage en fonction de l'âge et du sexe. Même si les données sont plus anciennes, elles permettent néanmoins de mettre en exergue des critères qui sont plus sociologiques qu'économiques, lesquels imposent une temporalité plus actuelle. Que ce soit pour les femmes ou pour les hommes, le taux de chômage est le plus élevé chez les jeunes de 15 à 24 ans. Cela s'explique notamment par des difficultés pour rentrer dans la vie active et l'obtention d'un emploi stable après la fin des études ou la déscolarisation.

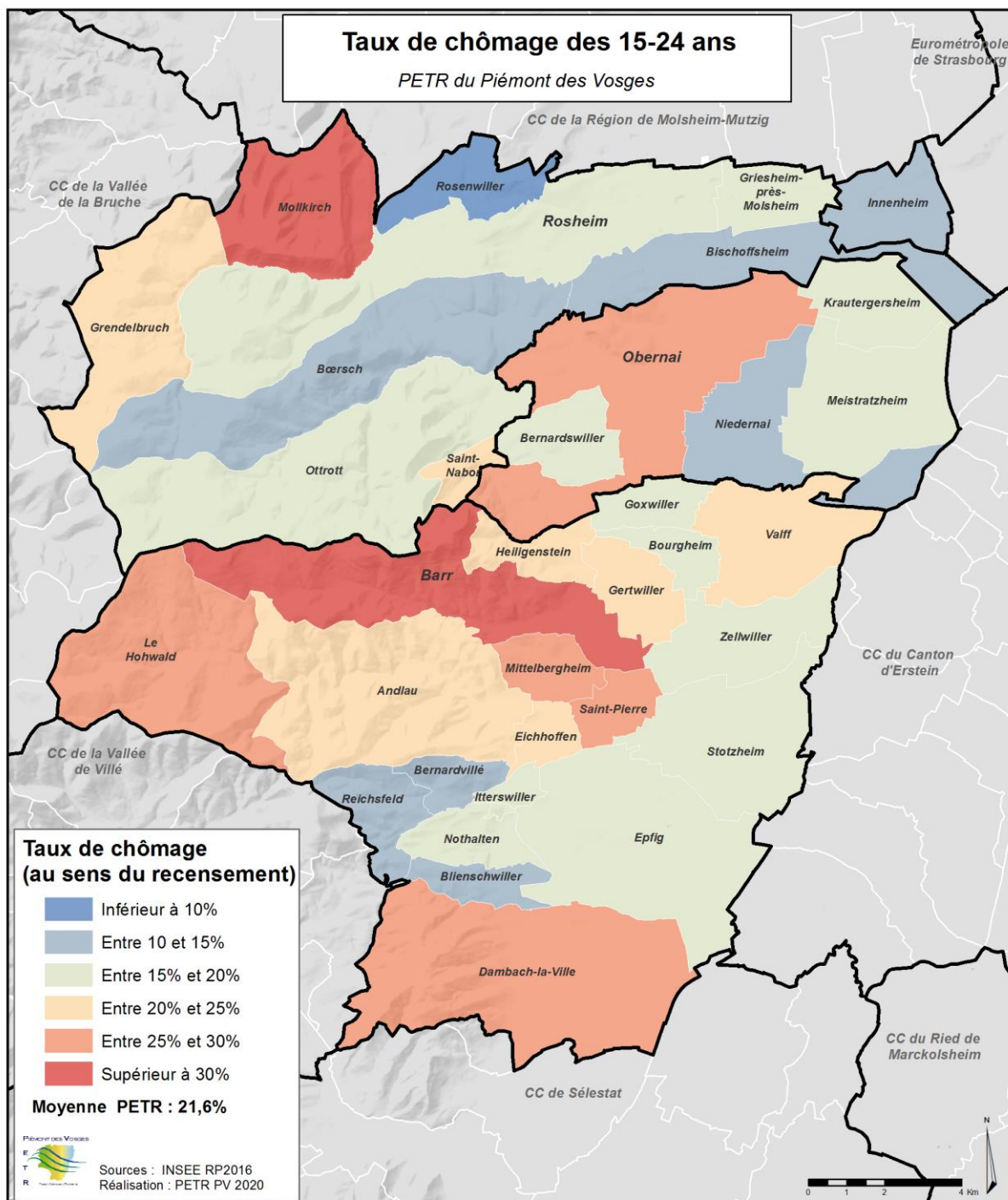


Taux de chômage par zone d'emploi



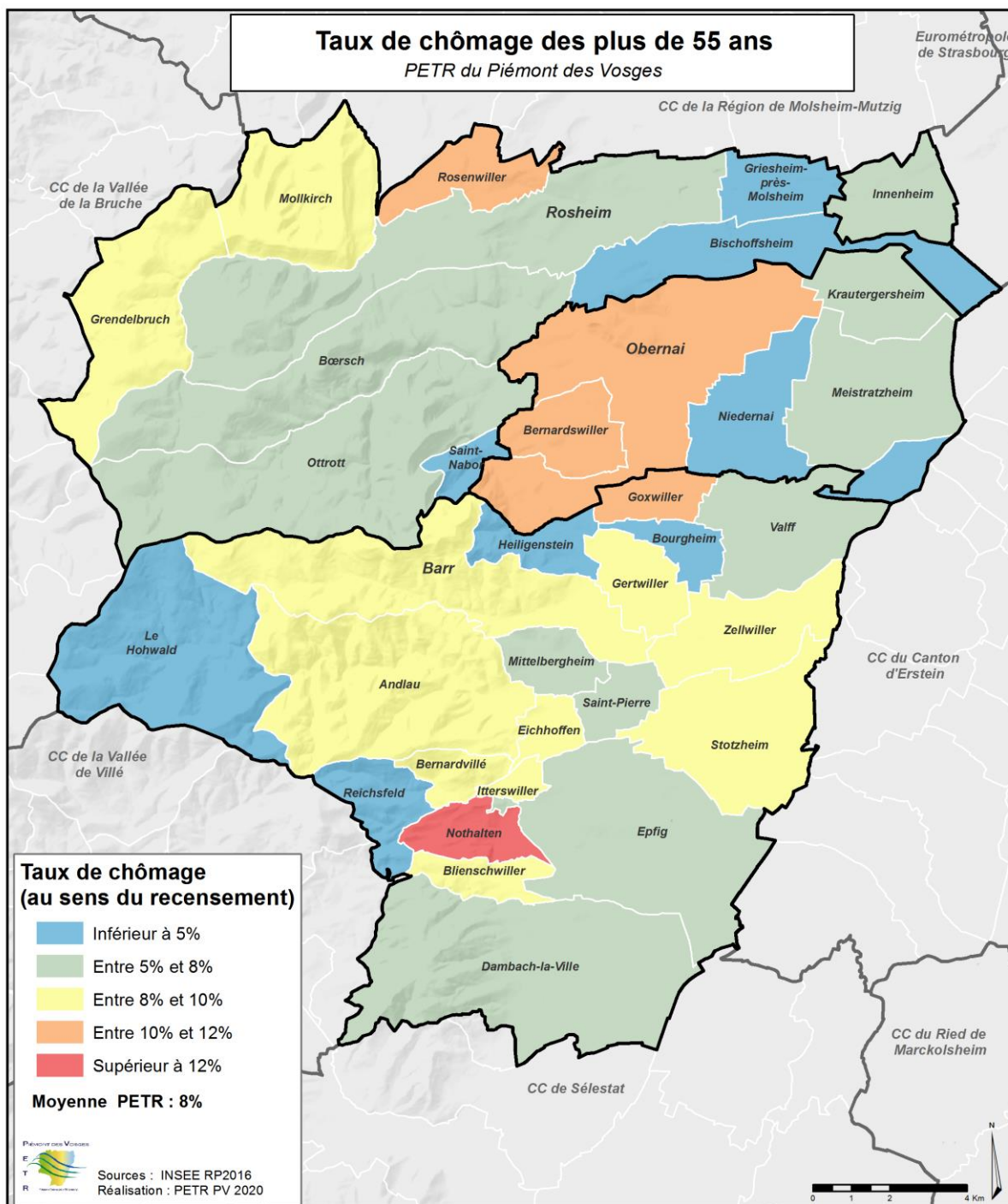


Taux de chômage des 15-24 ans

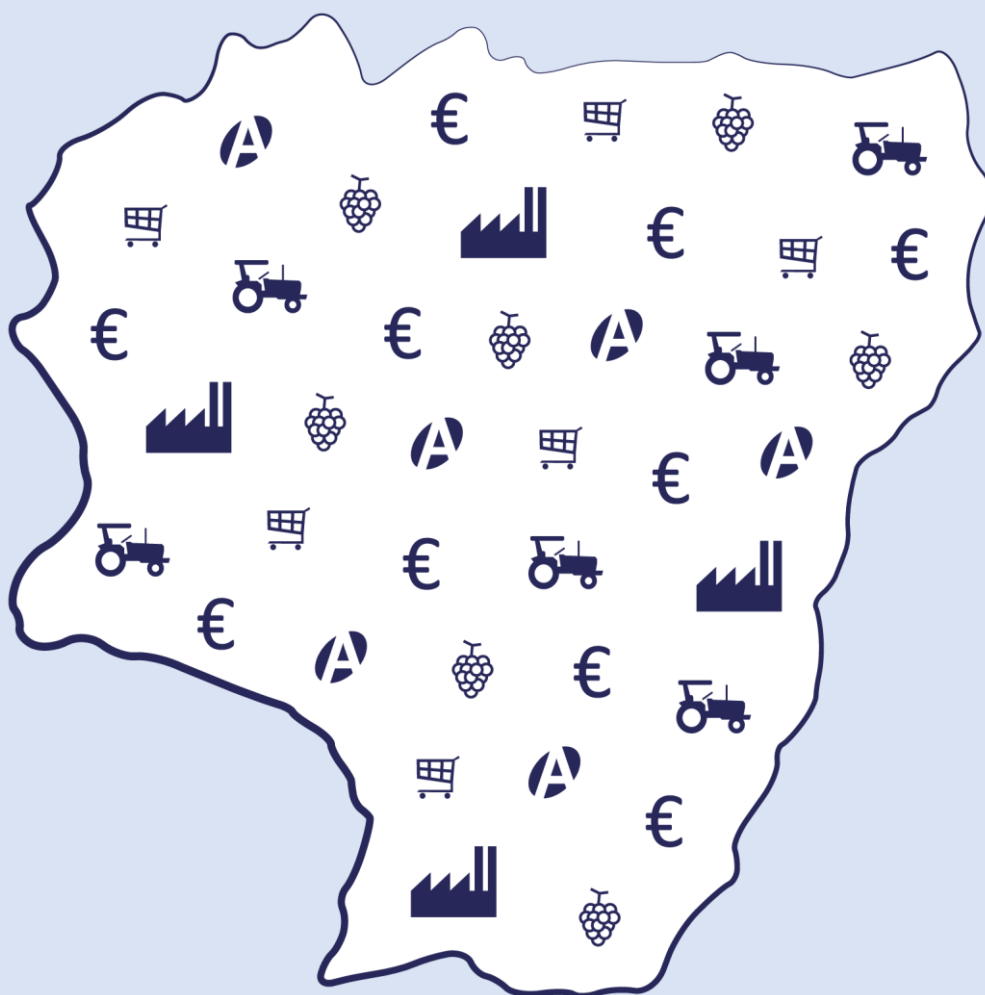




Taux de chômage des plus de 55 ans



Economie – Catégorie socioprofessionnelle



Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles

La nomenclature, créée par l'INSEE, remplace l'ancienne nomenclature plus connue des catégories socioprofessionnelles (CSP).

Complètement modifiée par l'INSEE, cette nomenclature comprend 6 grands postes au sein desquels plusieurs sous-catégories y sont affectées. Le classement d'une profession au sein d'un poste dépend de plusieurs paramètres et renseignements :

- La profession, le métier ou l'emploi exercé ;
- Le statut (par exemple dirigeant salarié de sa propre entreprise, apprenti, autre salarié) ;
- Le nombre de salariés de l'entreprise ;
- La position professionnelle de l'emploi au sein de la convention collective qui lui est appliquée ;
- L'activité économique de l'établissement (code APE) ;
- La fonction exercée (production, études, secrétariat, nettoyage, ...) ;
- L'orientation principale agricole ainsi que la région où se situe l'exploitation pour les salariés agricoles.

Ainsi, les CSP possèdent 6 postes d'actifs et 2 postes d'inactifs (retraités et autres sans activité professionnelle). Pour les 6 postes qui seront présentés dans les cartes :

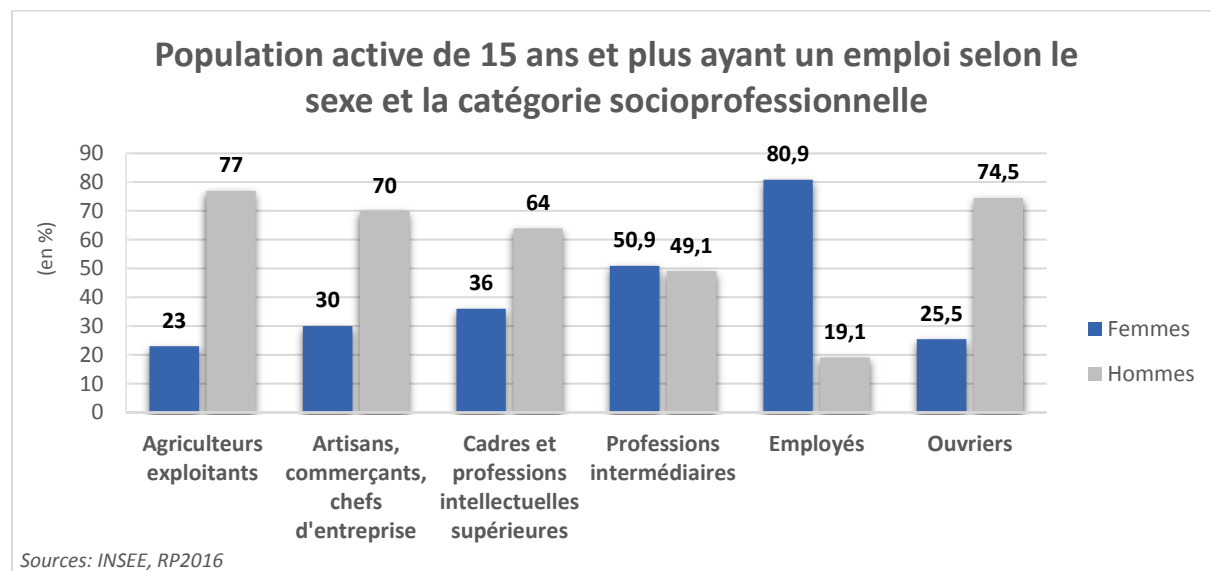
- Les agriculteurs exploitants ;
- Les artisans, commerçants, chefs d'entreprise ;
- Les cadres et professions intellectuelles supérieures ;
- Les professions intermédiaires ;
- Les employés ;
- Les ouvriers.

Ces 6 postes, qui obéissent à une définition précise de l'INSEE, peuvent se deviner. Seules les professions intermédiaires méritent peut-être une précision. Ainsi, ce poste regroupe notamment :

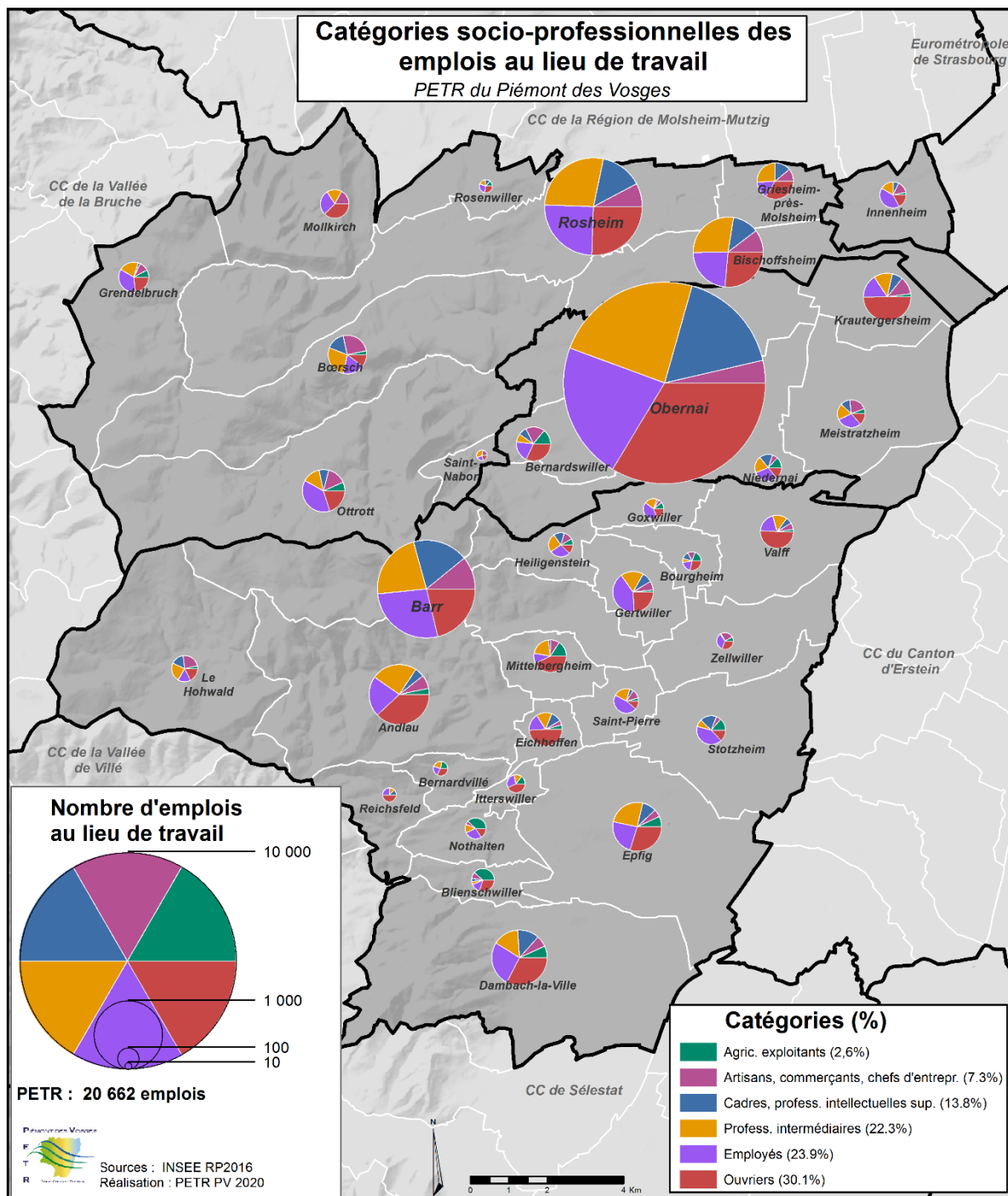
- Les professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées ;
- Les professions intermédiaires de la santé et du travail social ;
- Le clergé, les religieux ;
- Les professions intermédiaires administratives de la fonction publique ;
- Les professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises ;
- Les techniciens (sauf techniciens tertiaires) contremaîtres, agents de maîtrise (maîtrise administrative exclue).

Catégorie socioprofessionnelle selon le sexe

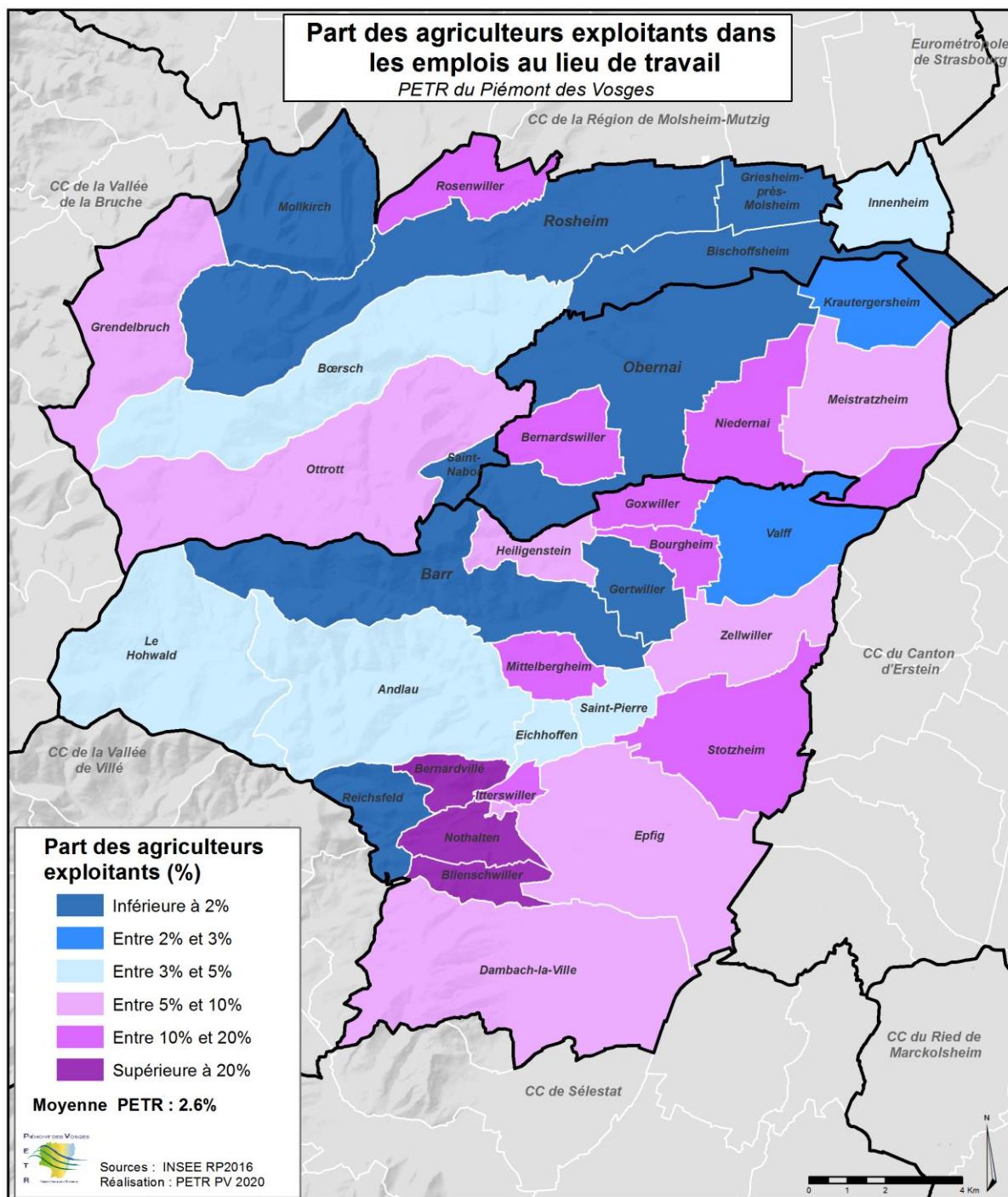
Sur l'ensemble du territoire du Piémont, les femmes sont très largement majoritaires pour l'occupation de postes d'employés avec 80,9%. Elles sont également légèrement plus nombreuses à occuper une profession intermédiaire avec 50,9%.



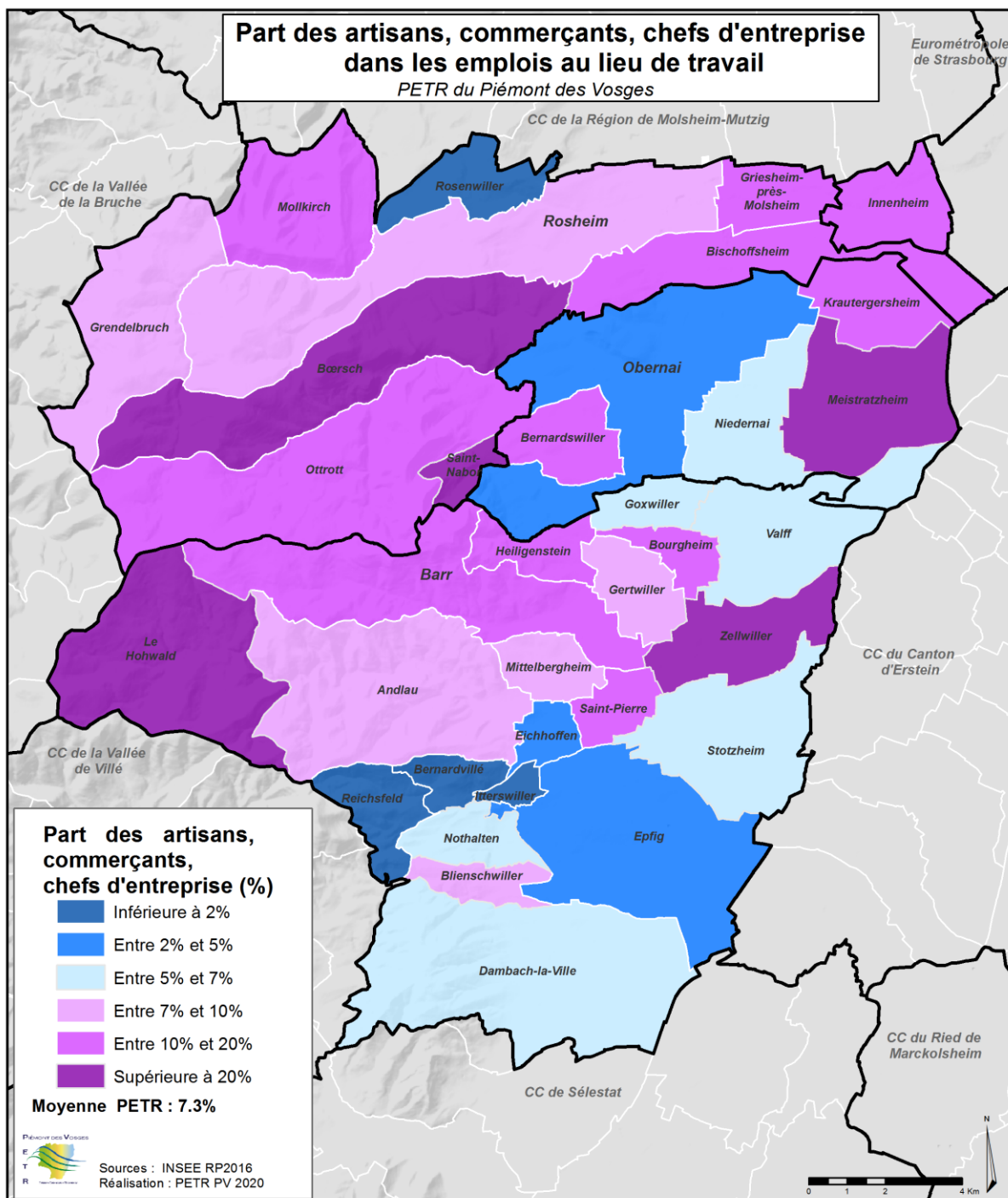
Catégorie socioprofessionnelle par commune



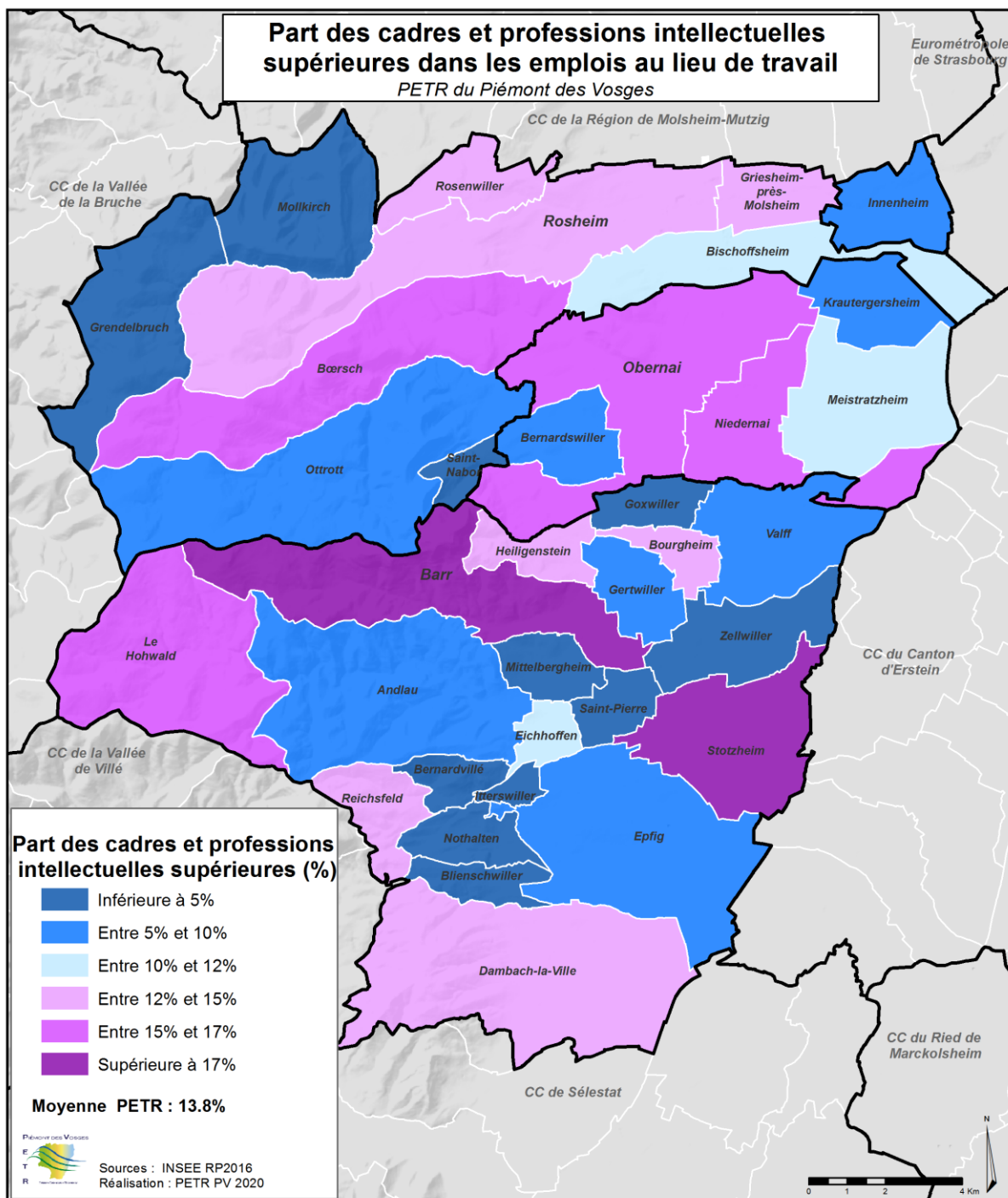
Part des agriculteurs exploitants



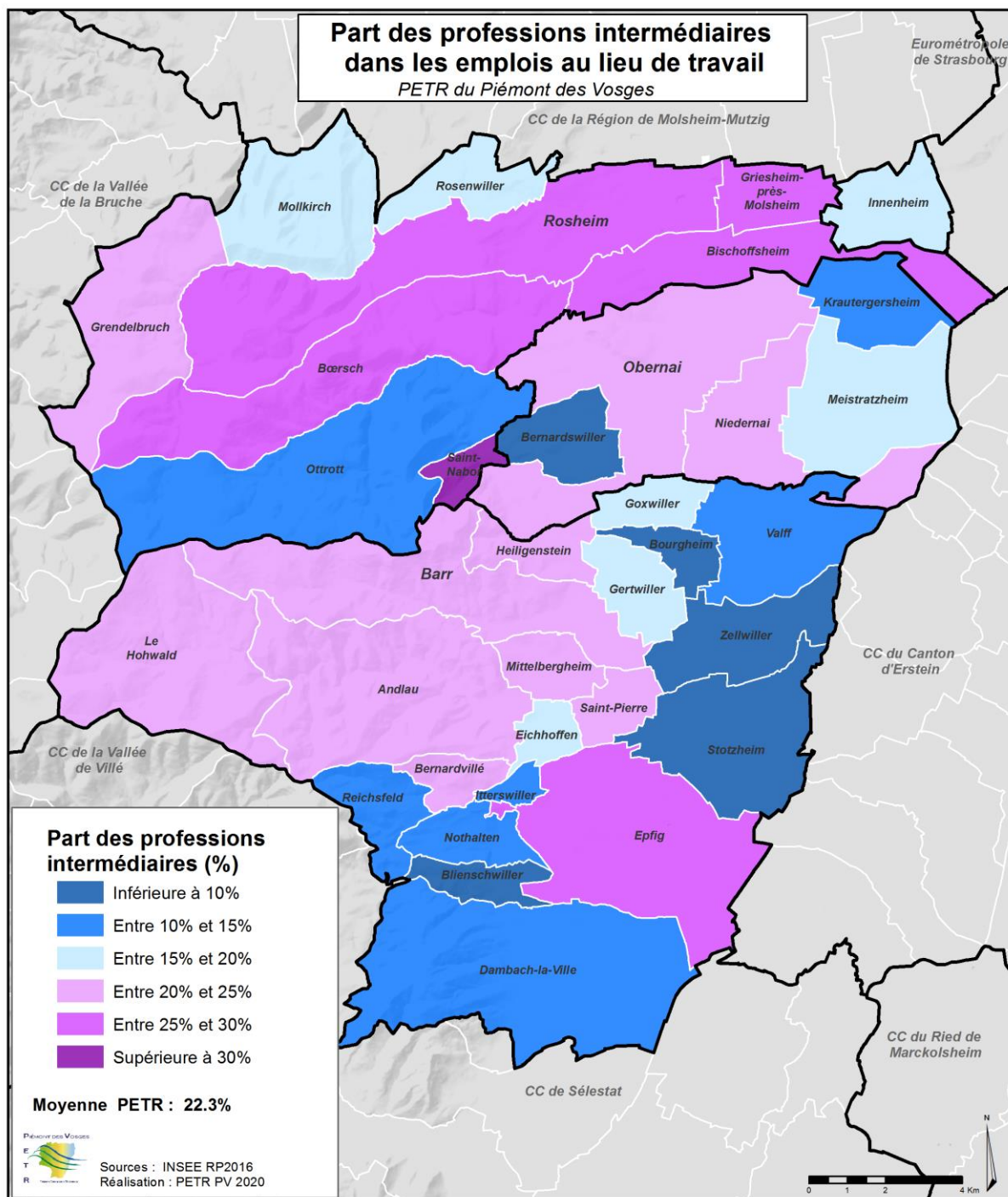
Part des artisans, commerçants, chefs d'entreprise



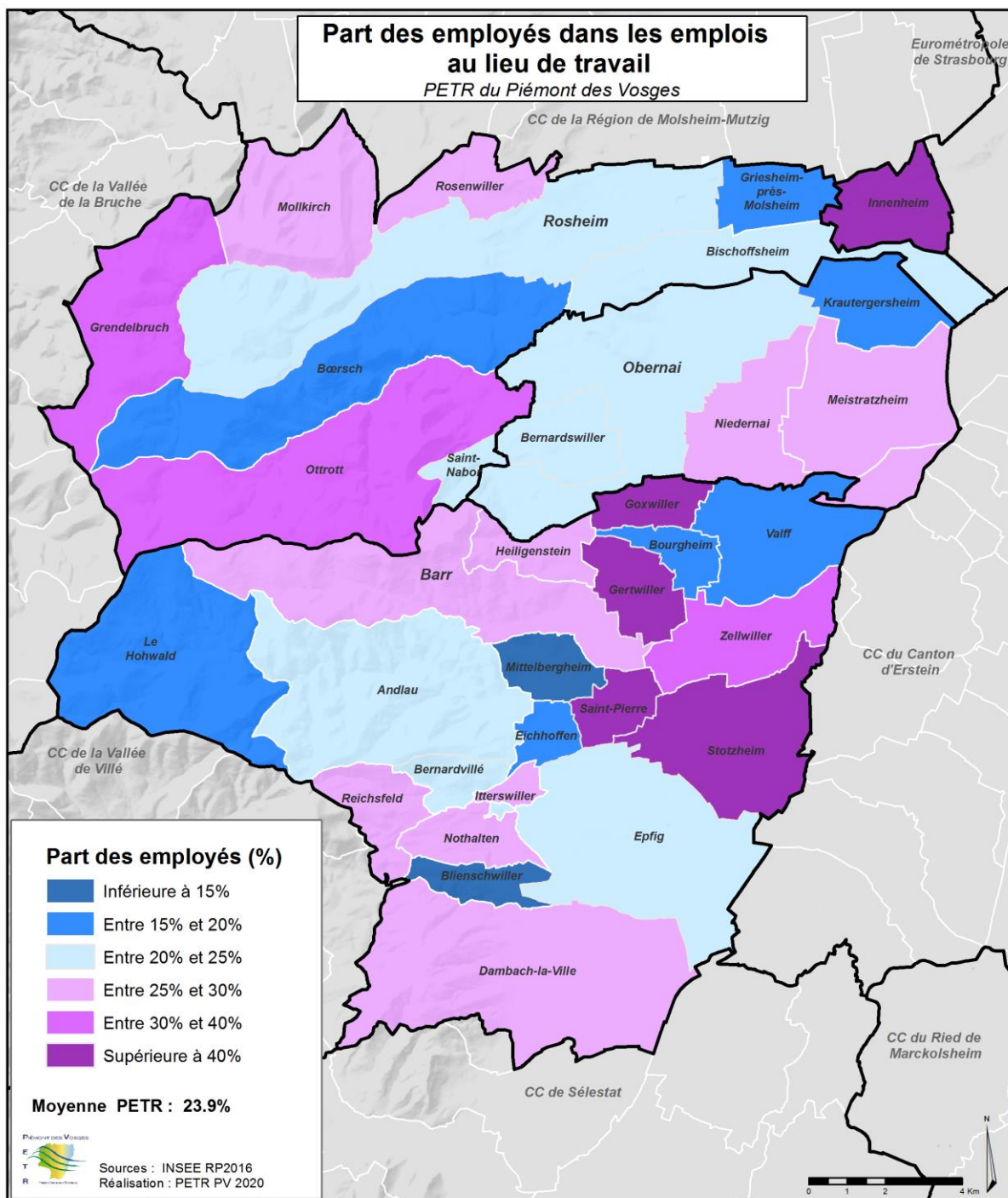
Part des cadres et professions intellectuelles supérieures



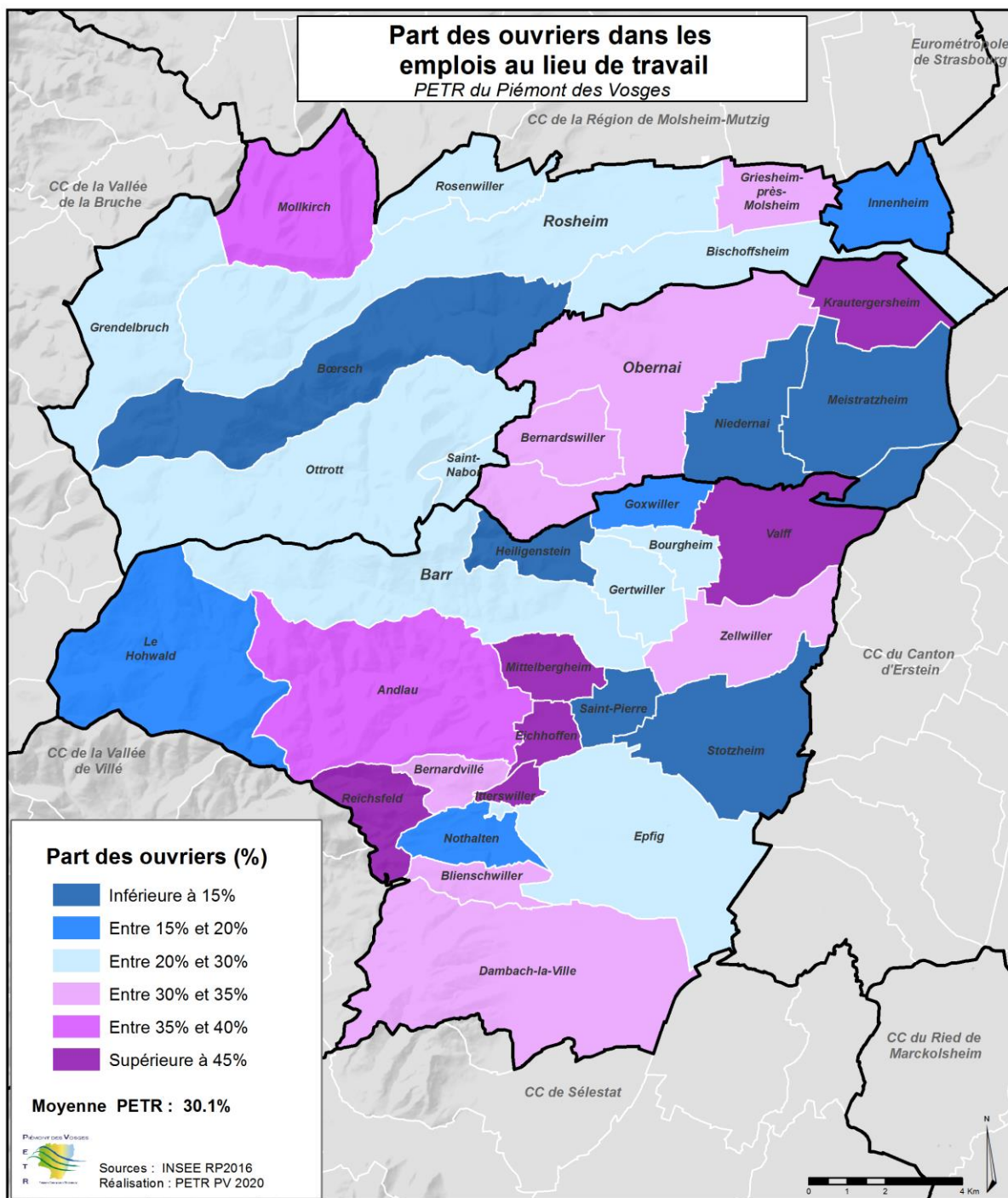
Part des professions intermédiaires



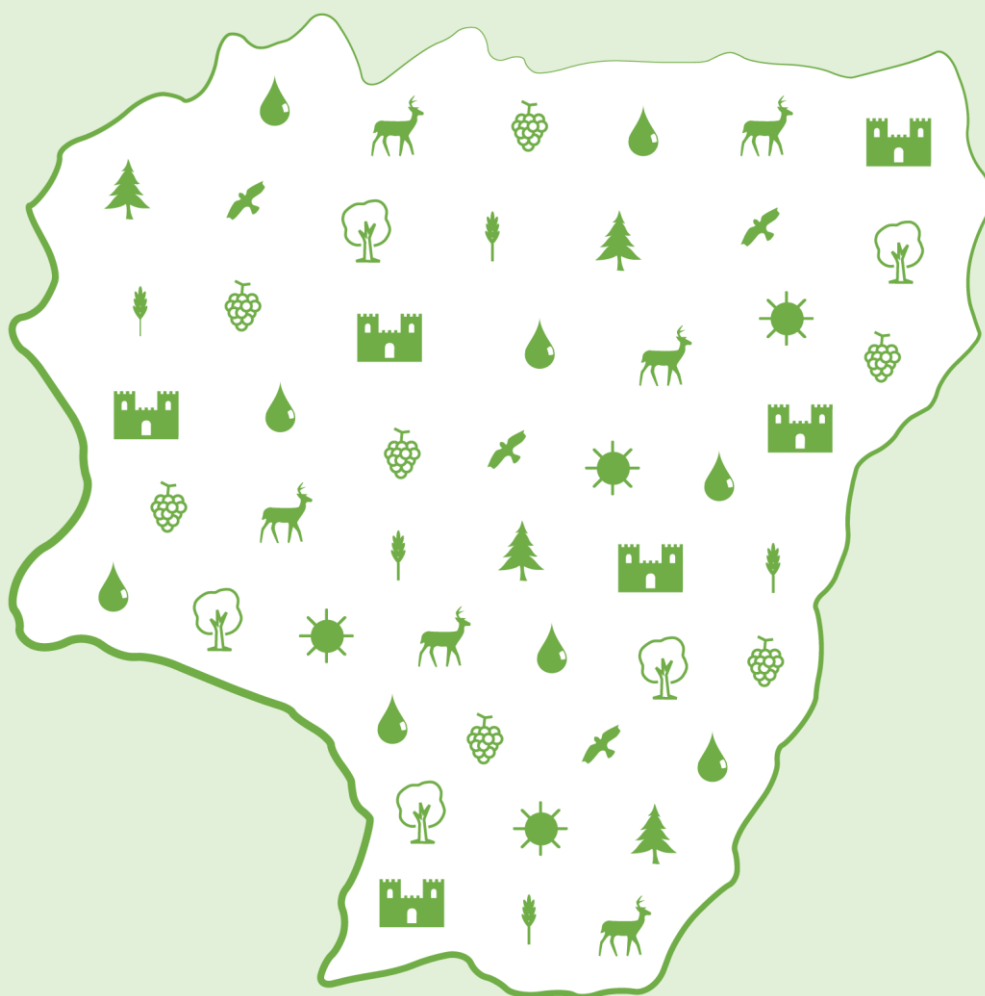
Part des employés



Part des ouvriers

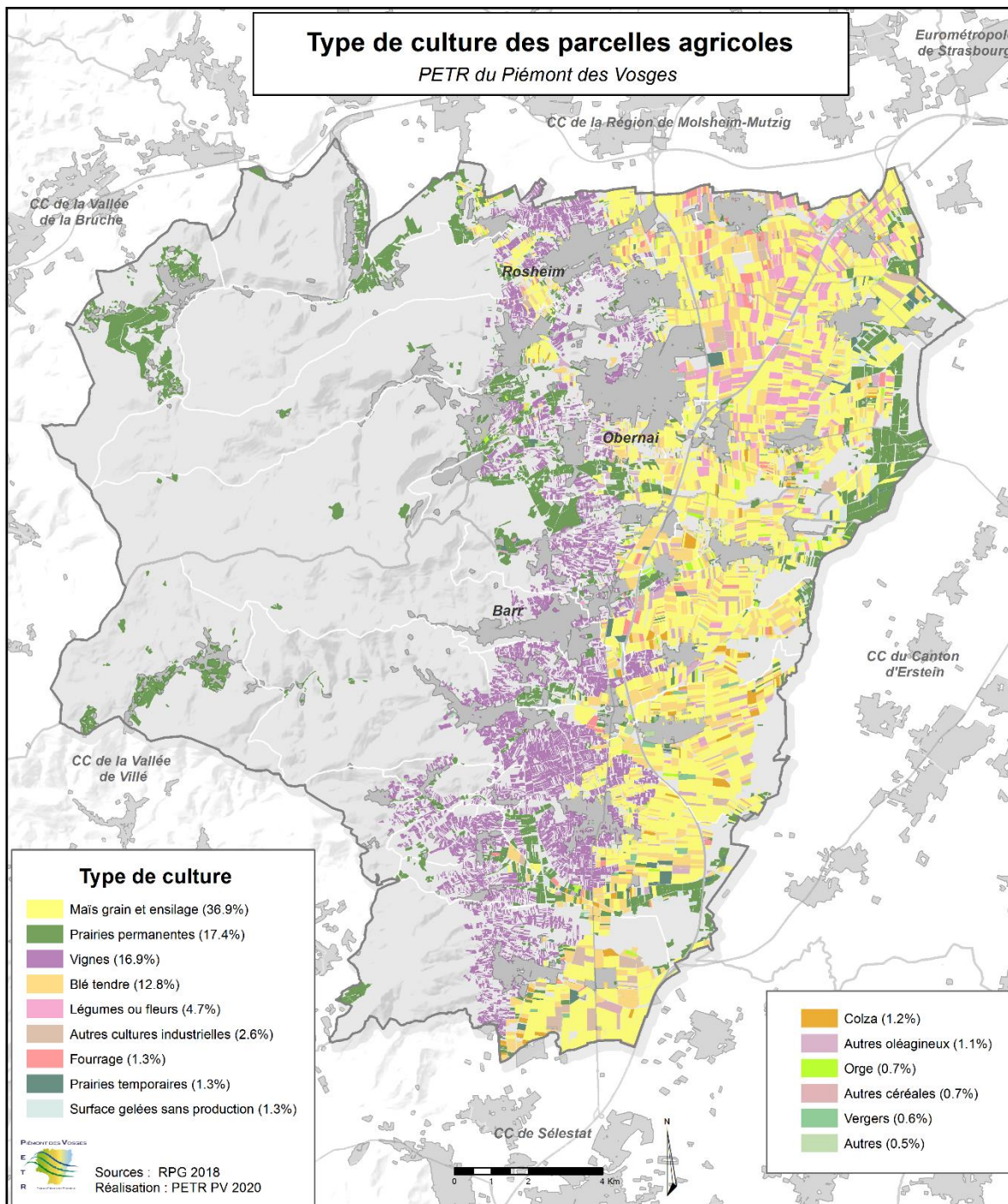


Environnement





Panorama des cultures agricoles sur le Piémont



Zonages d'inventaires pour la biodiversité

Cette carte comprend deux données : les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) d'une part et les zones humides remarquables d'autre part.

L'inventaire des ZNIEFF :

Il a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs de grand intérêt écologique abritant la biodiversité dans la perspective de créer un socle de connaissances. Son objectif est d'identifier, de localiser et de décrire le patrimoine naturel régional, afin de le faire connaître et de faciliter la prise en compte de la biodiversité dans les projets.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- **Une ZNIEFF de type I** est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite au moins une espèce ou un habitat déterminant. D'une superficie généralement limitée, souvent incluse dans une ZNIEFF de type II plus vaste, elle représente en quelque sorte un « point chaud » de la biodiversité ;
- **Une ZNIEFF de type II** est un grand ensemble naturel riche ou peu modifié, ou qui offre des potentialités biologiques importantes. Sa délimitation s'appuie en priorité sur son rôle fonctionnel. Il peut s'agir de grandes unités écologiques (massifs, bassins versants, ensemble de zones humides, etc.) ou de territoires d'espèces à grand rayon d'action.

Quel que soit le projet envisagé, l'inventaire ZNIEFF constitue à la fois « un document d'alerte » sur les enjeux de protection du patrimoine naturel. Il n'a pas, en lui-même, de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels.

Les zones humides remarquables :

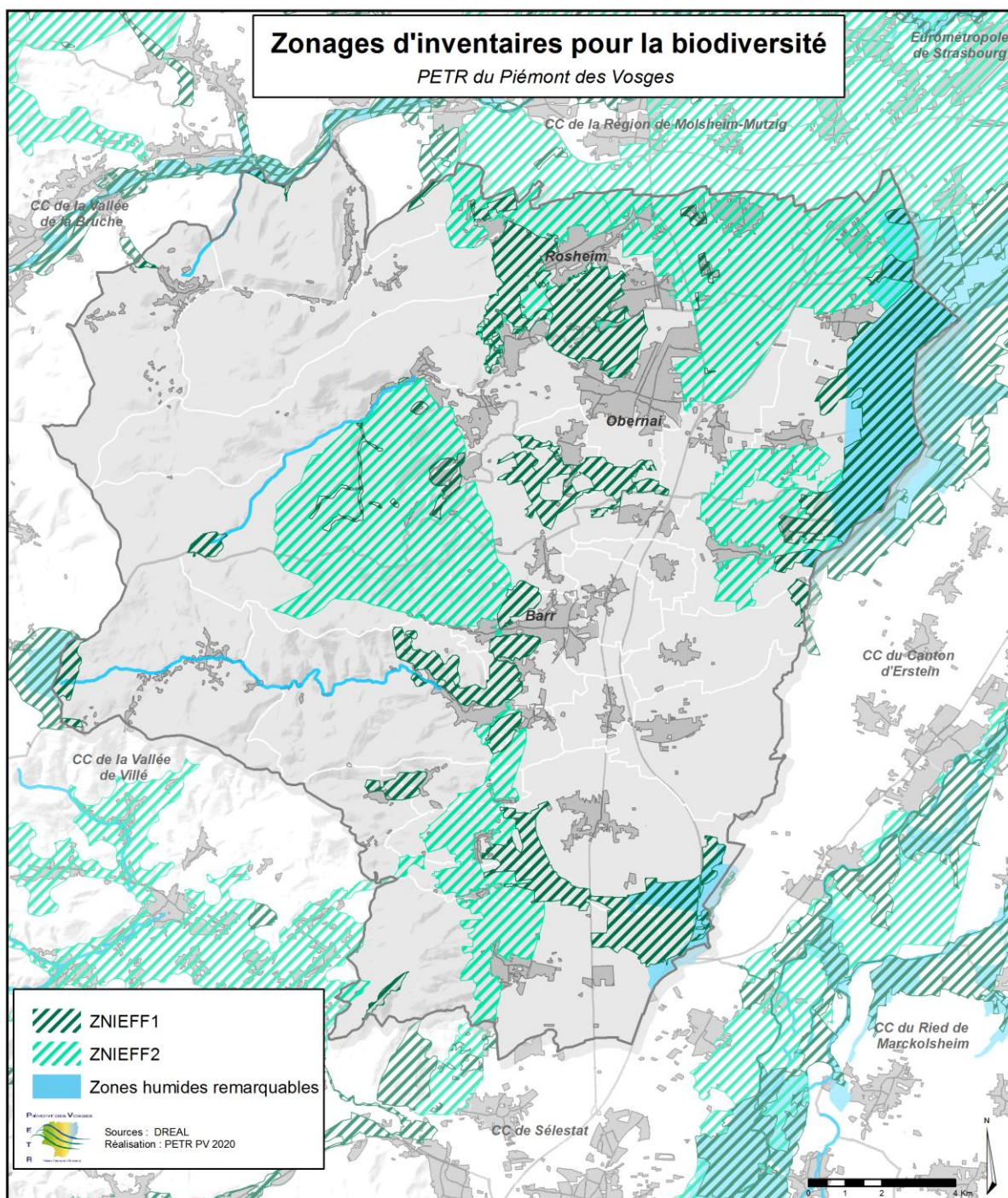
Le Code de l'environnement définit ces secteurs comme des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

Les zones humides remarquables, par rapport aux zones humides ordinaires, sont les zones humides qui abritent une biodiversité exceptionnelle. Elles sont soit zonales sur un périmètre bien délimité, soit linéaires, principalement le long des cours d'eau.

Ces biotopes participent à l'amélioration de l'état des milieux aquatiques en leur apportant une aide précieuse notamment en termes d'autoépuration. Elles sont également un excellent moyen de prévenir les inondations en jouant un rôle tampon ou en apportant un soutien en période d'étiage, le tout en étant très économiques.



Zonages d'inventaires pour la biodiversité

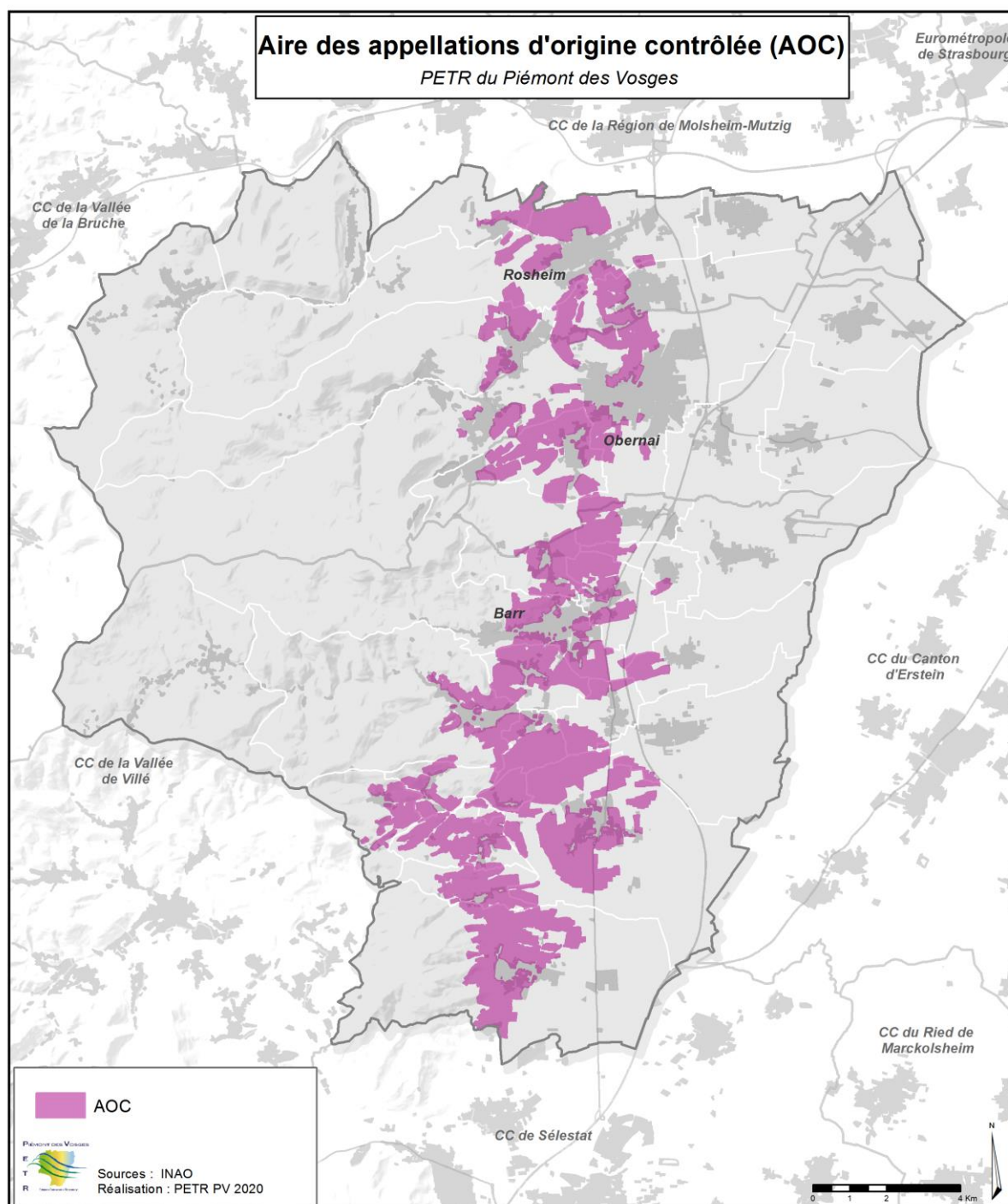




Périmètre d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC)

Le périmètre AOC délimite les parcelles plantées en vigne ou non, qui confèrent aux vins l'appellation Alsace, Alsace Grand Cru ou les appellations communales comme celles présentes sur le Piémont des Vosges : Rouge d'Ottrott, Klevener d'Heiligenstein, Côtes de Barr et Blienschwiller.

NB : ce périmètre n'est pas à confondre avec celui de « l'AOC inconstructible du SCoT » qui délimite uniquement les parcelles AOC en zone agricole ou naturelle qui seront inconstructibles dans les PLU.



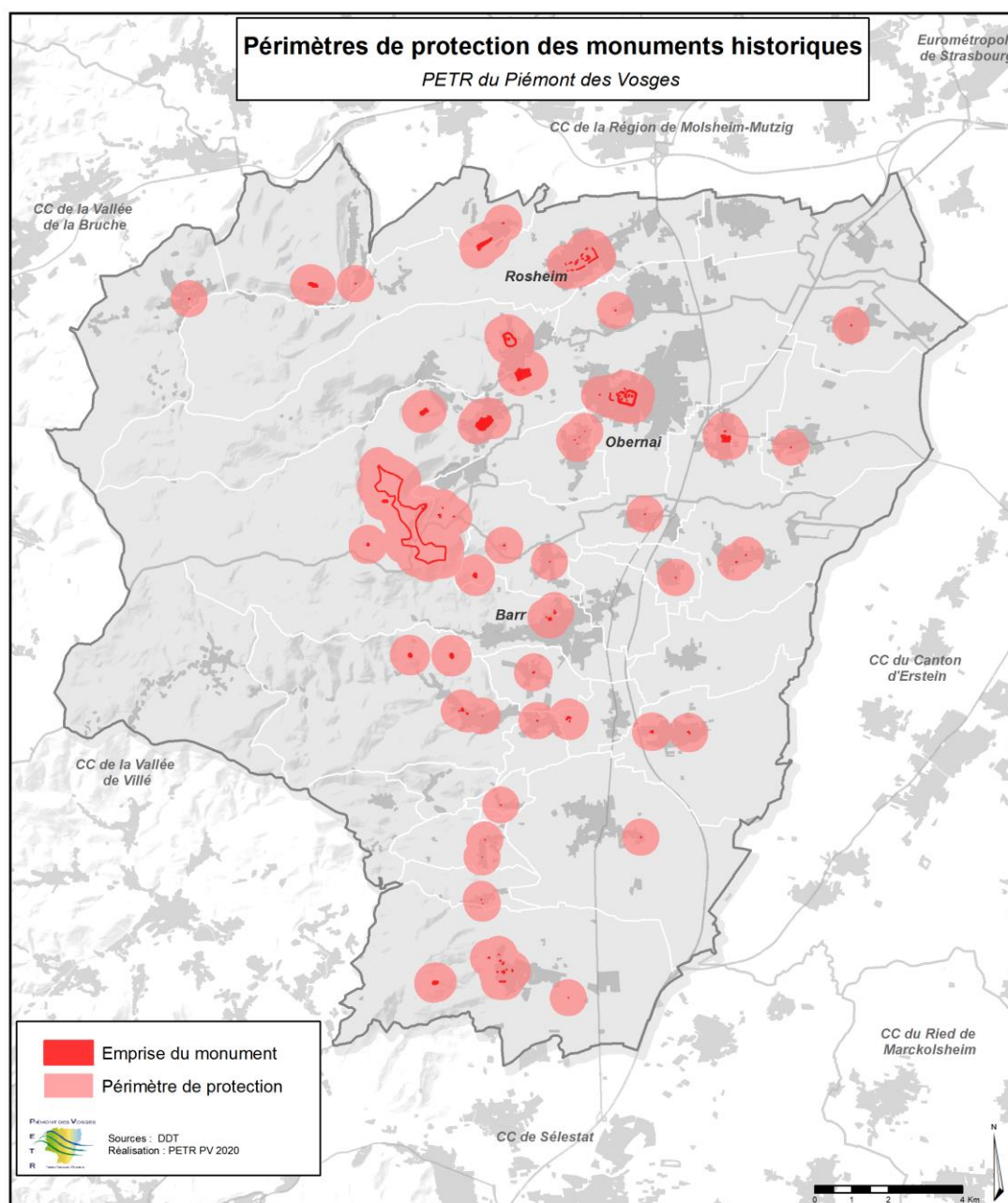


Périmètres de protection des monuments historiques

Un monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique.

La protection au titre des monuments historiques, telle qu'en dispose le Code du patrimoine, constitue une servitude de droit public.

Les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti (cour ou jardin par exemple), protégé au titre des abords sont soumis à une autorisation préalable nécessitant l'accord de l'architecte des bâtiments de France (ABF). Dans les périmètres délimités des abords, tous les travaux sur les immeubles protégés au titre des abords sont soumis à l'accord de l'ABF. À défaut de périmètre délimité, les travaux situés dans le champ de visibilité d'un monument historique à moins de 500 mètres de celui-ci sont également soumis à l'accord de l'ABF.



La Trame Verte et Bleue (TBV) telle qu'elle figure sur la carte résulte du SCoT en cours de révision et qui sera approuvé en fin d'année. Cette trame s'appuie sur plusieurs éléments comme des zonages réglementaires, des protections contractuelles, des inventaires mais aussi sur des études de déclinaisons locales.

La TVB comprend deux éléments :

- **Les réservoirs de biodiversité** : Ce sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou ordinaire, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Tous les réservoirs de biodiversité identifiés et délimités au sein du SCoT sont inconstructibles sauf exceptions limitativement listées ;

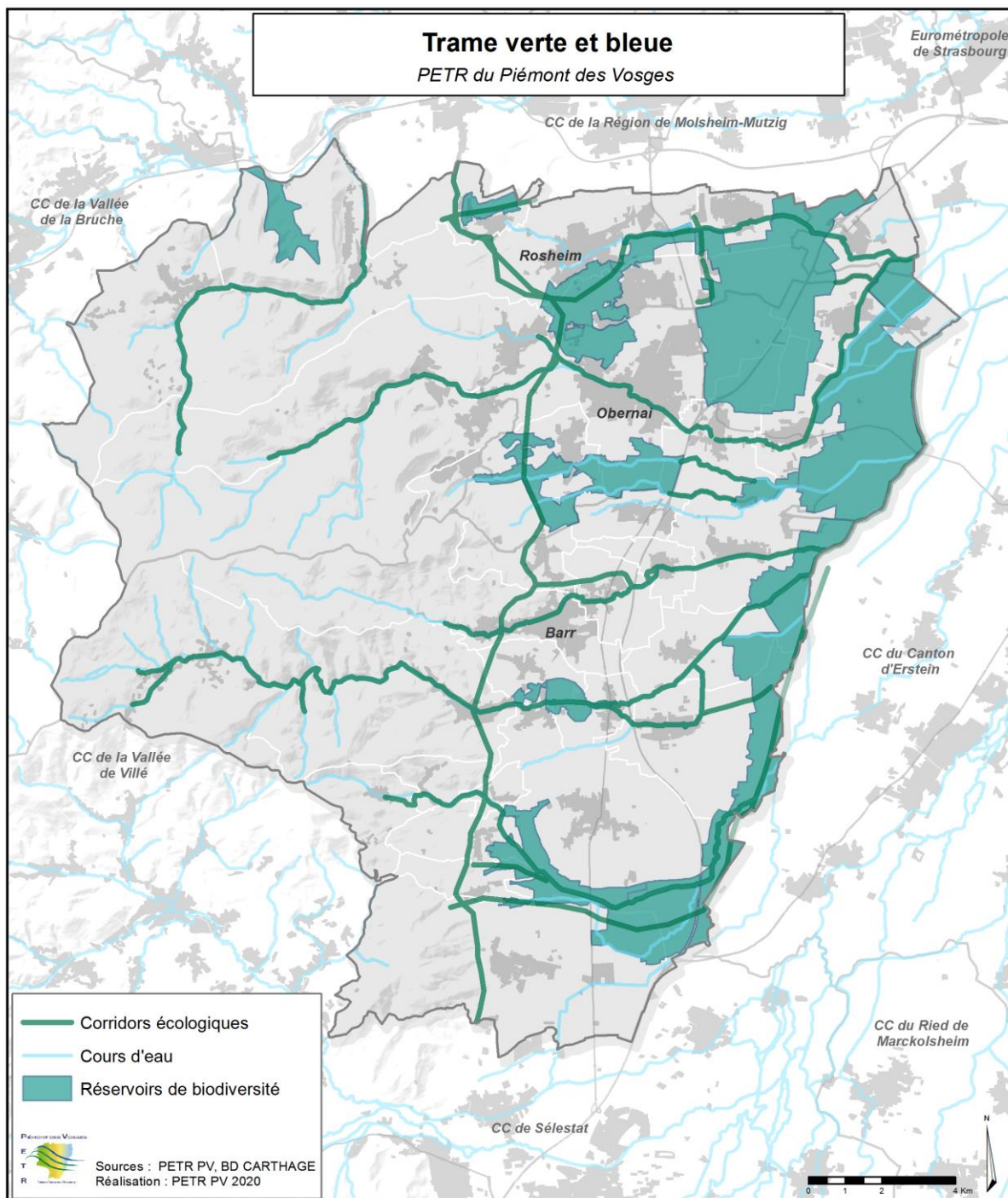
- **Les corridors écologiques** : Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Sur le Piémont des Vosges, il s'agit principalement des cours d'eau.

Le SCoT impose des reculs de constructions par rapport aux corridors en fonction des zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles afin d'assurer un fonctionnement écologique optimal.



Trame Verte et Bleue du SCoT





Zones inondables

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal. C'est la catastrophe naturelle la plus fréquente même si le Piémont des Vosges est relativement épargné par ce phénomène (a contrario des coulées d'eau boueuse plus nombreuses).

Il convient de préciser que la zone inondable sur le bassin versant Ehn, Andlau et Scheer est l'objet d'une modélisation relativement ancienne.

Un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) est en cours de réalisation sur le bassin versant. Le PPRI est un document qui régit l'urbanisation dans les zones soumises aux risques d'inondation et constitue une servitude qui s'applique indépendamment des documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi).

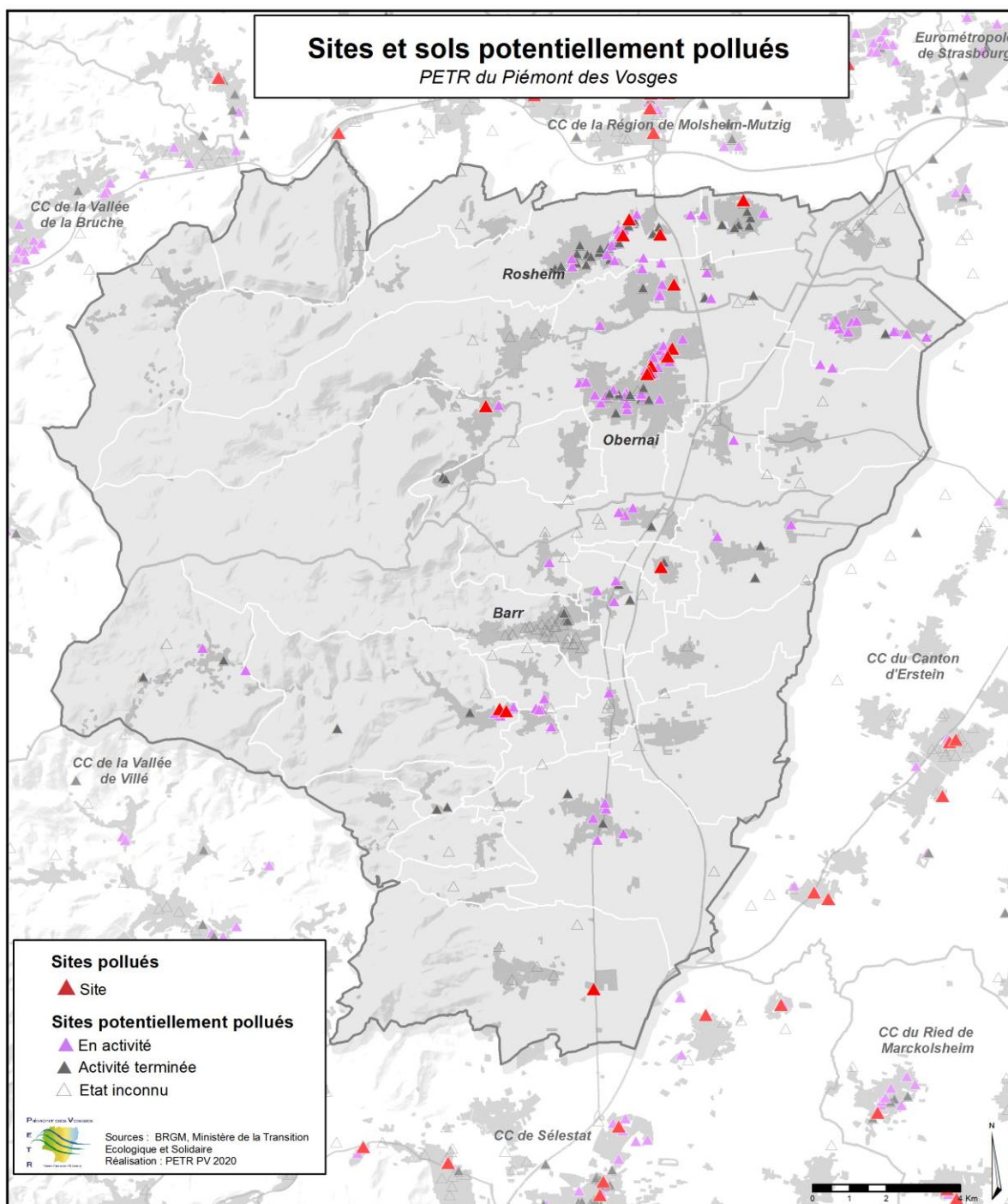
Sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, les communes seront prochainement consultées pour affiner la connaissance avant toute modélisation de zone inondable.





Sites pollués

L'inventaire des sites pollués ou potentiellement pollués connus est conduit depuis 1994 par le Ministère en charge de l'environnement. Cet inventaire est archivé dans une base de données nationale, BASOL, disponible sur le site Internet du Ministère. Il a pour vocation à être actualisé de manière permanente.



Emissions de gaz à effet de serre hors puits

Le pouvoir de réchauffement global (PRG) exprime, en milliers de tonnes équivalent CO₂, l'effet cumulé des substances émises dans l'air qui contribuent à l'accroissement de l'effet de serre. Il est calculé sur la base du pouvoir de réchauffement de chaque gaz à l'horizon de 100 ans comparé à celui du CO₂.

Les gaz à effet de serre direct sont pris en compte : le dioxyde de carbone CO₂ (non biotique), le méthane CH₄, le protoxyde d'azote N₂O, les hydrofluorocarbures HFC, les perfluorocarbures PFC et l'hexafluorure de soufre SF₆.

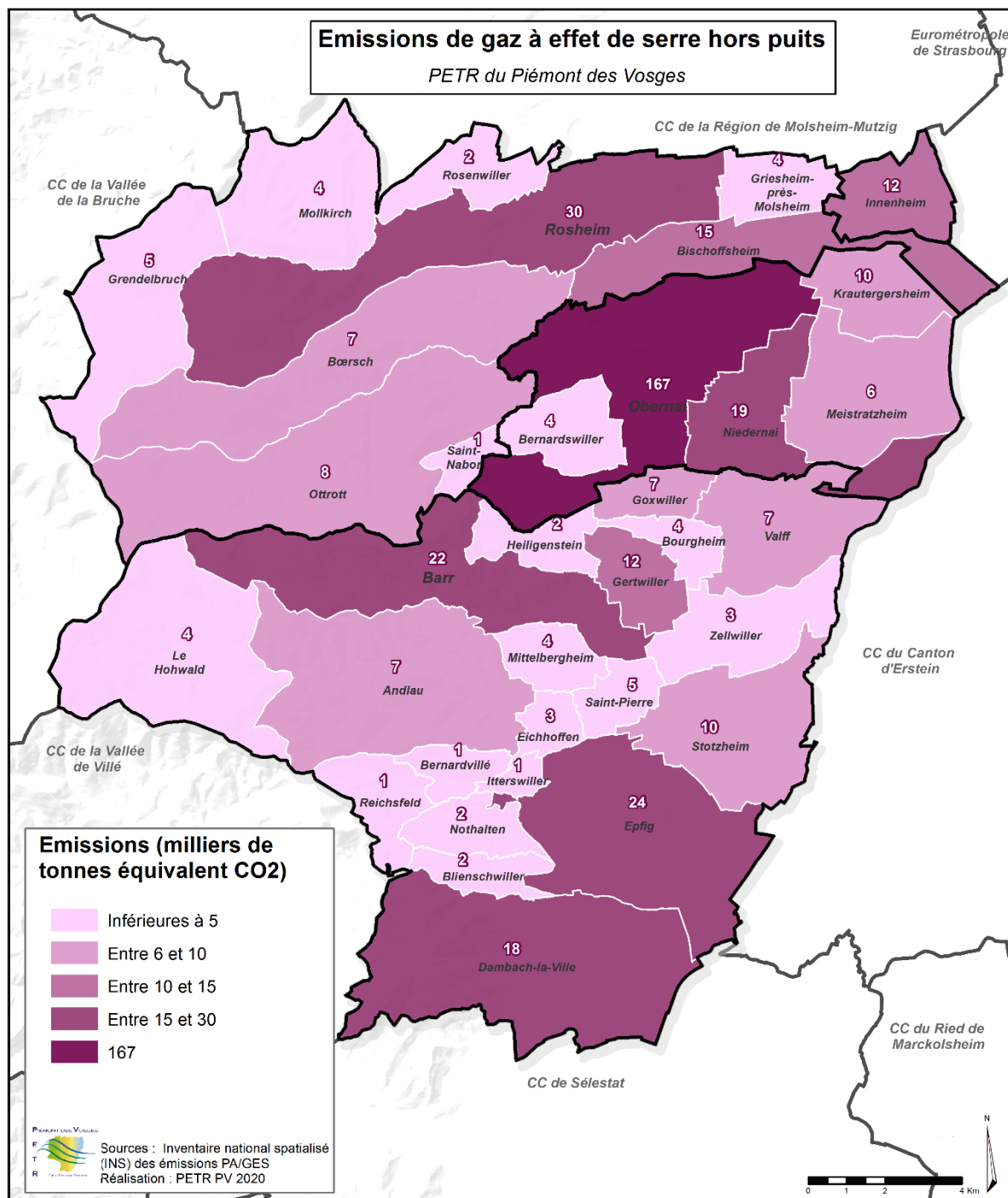
Le PRG est exprimé ici sans tenir compte des puits de carbone. Ces puits correspondent principalement à l'absorption de CO₂ pour la croissance de la végétation (photosynthèse) et à celle de méthane (CH₄) par les sols forestiers.

De même, ne sont pas prises en compte les émissions des sources biotiques (forêts non gérées par l'homme, prairies naturelles, zones humides et rivières, feux de forêt).

Cette donnée est donc à tempérer au regard des ressources naturelles en abondance sur le Piémont des Vosges et des efforts portés en matière de végétalisation au sein des villes et villages. Sont donc prises en compte uniquement les émissions occasionnées par les activités humaines ou gérées par l'homme.

Il s'agit d'un indicateur à manipuler avec précaution dans la mesure où la lutte contre le réchauffement climatique et la baisse des gaz à effet de serre ne sauraient trouver une réponse à l'échelle communale mais plutôt sur des bassins de vie plus importants pour une meilleure efficacité.

Emissions de gaz à effet de serre hors puits





Synthèse des risques naturels par commune

Communes	Inondation par crue	Remontée de nappe	Inondation du socle rocheux	Rupture de digue	Coulée de boue	Retrait – gonflement des argiles	Glissement de terrain	Chute de bloc	Cavité souterraine	Risque sismique
Andlau	X		X		X	faible	X			modéré
Barr	X	X	X	X	X	moyen	X		X	modéré
Bernardswiller	X	X	X		X	moyen				modéré
Bernardvillé	X	X	X		X	faible				modéré
Bischoffsheim	X	X	X		X	fort	X			modéré
Blienschwiller	X		X		X	faible	X			modéré
Boersch	X	X	X		X	moyen				modéré
Bourgheim	X	X	X			moyen				modéré
Dambach-la-Ville	X	X	X		X	moyen	X	X	X	modéré
Eichhoffen	X	X	X		X	faible	X			modéré
Epfig	X	X	X		X	moyen				modéré
Gertwiller	X	X	X		X	moyen				modéré
Goxwiller	X	X	X		X	moyen				modéré
Grendelbruch			X			faible				modéré
Griesheim-près-Molsheim	X	X				faible			X	modéré
Heiligenstein	X	X	X			moyen	X			modéré
Innenheim	X	X		X		fort				modéré
Itterswiller	X	X	X		X	faible				modéré
Krautergersheim	X	X				fort				modéré
Le Hohwald			X		X	faible	X			modéré
Meistratzheim	X	X				fort				modéré
Mittelbergheim	X	X	X		X	moyen				modéré
Mollkirch	X	X	X			faible				modéré
Niedernai	X	X				moyen				modéré
Nothalten	X	X	X		X	moyen	X			modéré
Obernai	X	X	X	X	X	moyen	X			modéré
Ottrott	X		X		X	moyen	X			modéré
Reichsfeld	X		X		X	faible				modéré
Rosenwiller			X		X	faible				modéré
Rosheim	X	X	X		X	moyen				modéré
Saint-Nabor	X	X	X			faible	X			modéré
Saint-Pierre	X	X	X	X	X	faible				modéré
Stotzheim	X	X			X	moyen				modéré
Valff	X	X		X		faible				modéré
Zellwiller	X	X		X	X	faible				modéré

Mobilité



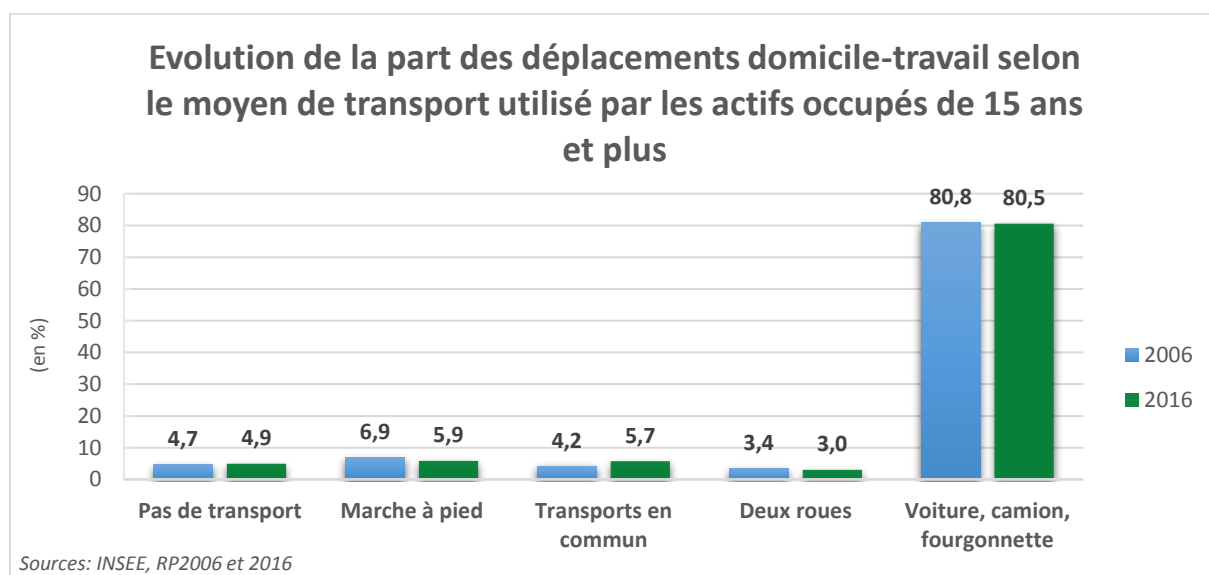
Déplacements domicile-travail

Toutes les politiques publiques visent à favoriser le développement des modes actifs (marche, vélo) et des transports en commun qui sont moins polluants que la voiture et plus particulièrement que l’autosolisme. Si le Piémont est bien doté au niveau de la desserte routière d’axes structurants (A 35 et RD 500) qui favorisent l’usage de la voiture, le territoire dispose également d’une ligne de chemin de fer qui dessert les principaux pôles d’emplois ainsi que de multiples offres en mobilités alternatives : transport à la demande, pistes cyclables, bus...

La série de cartes « Mobilité » est principalement axée sur les déplacements journaliers de la population active entre leur domicile et leur lieu de travail, dénommées les flux pendulaires. Elles sont donc un focus sur les actifs occupés pour se rendre à leur travail.

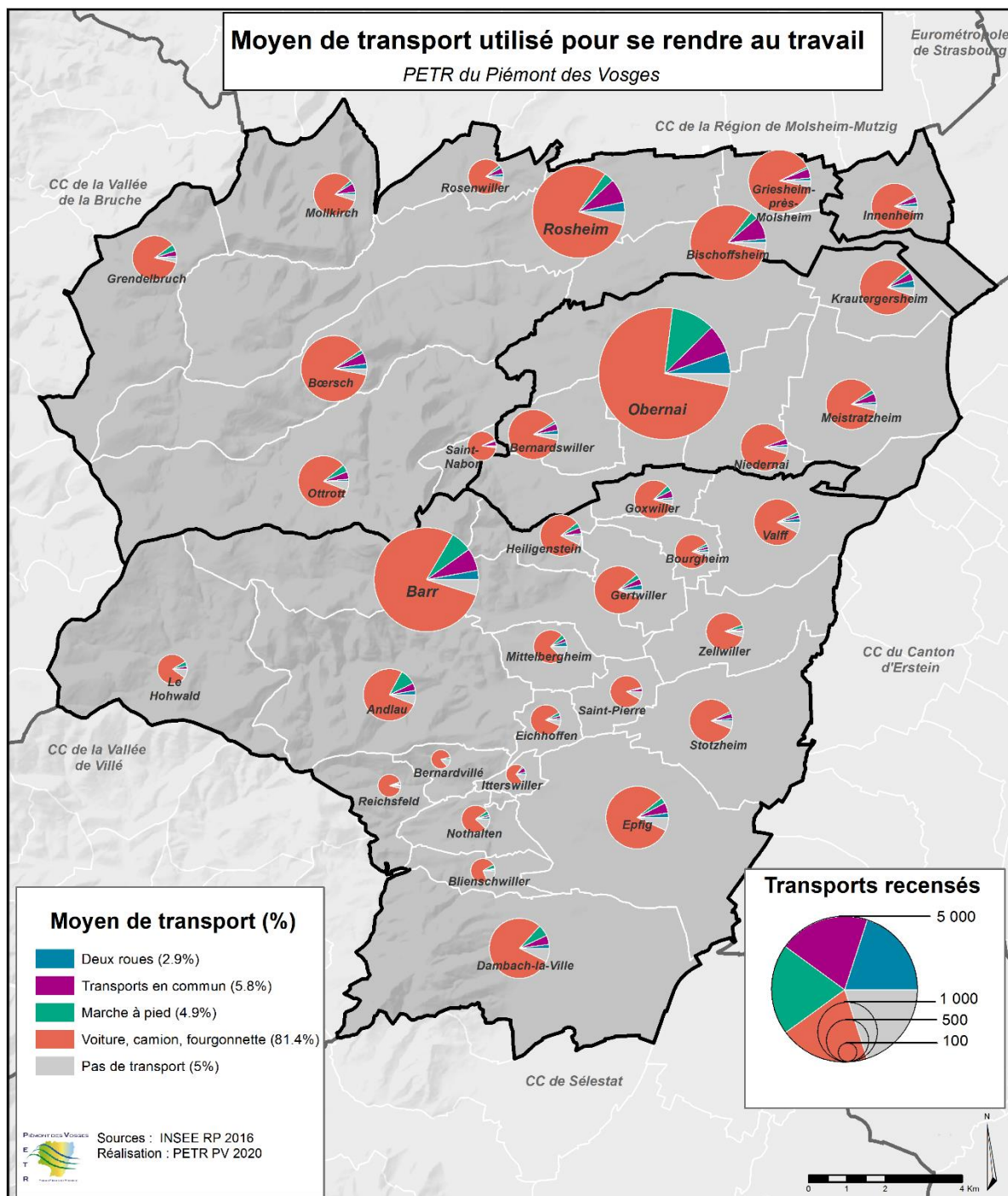
Ce type d’indicateurs est intéressant pour étudier les comportements des actifs sur le territoire, de suivre leur évolution au fil du temps et de les mettre en relation avec les politiques mises en œuvre au niveau national et local.

Enfin, malgré la mise en œuvre de politiques volontaristes en matière de mobilité, l’évolution depuis 2006 des déplacements des actifs du Piémont vers des modes de transports plus durables est très faible.



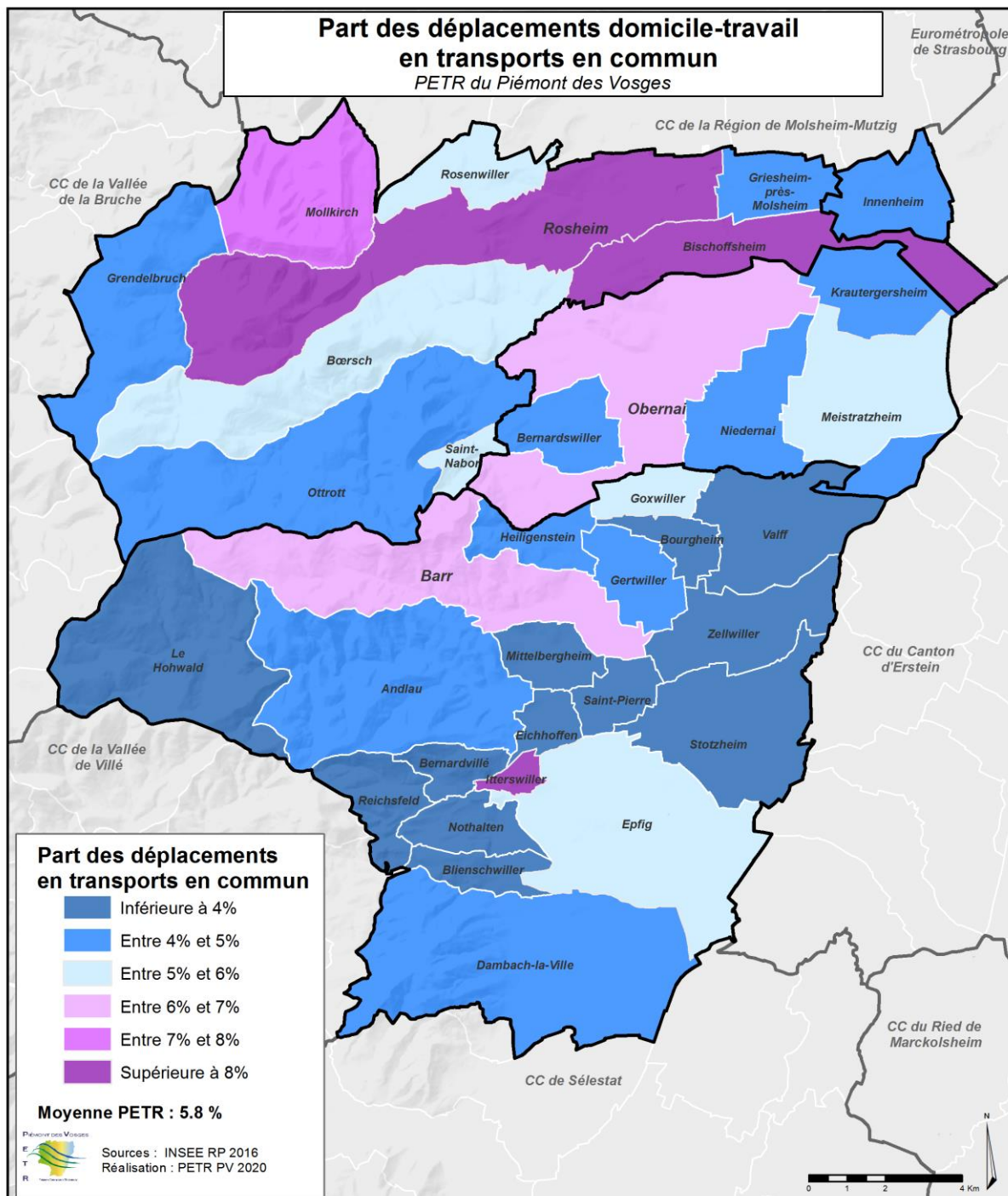


Déplacements domicile-travail



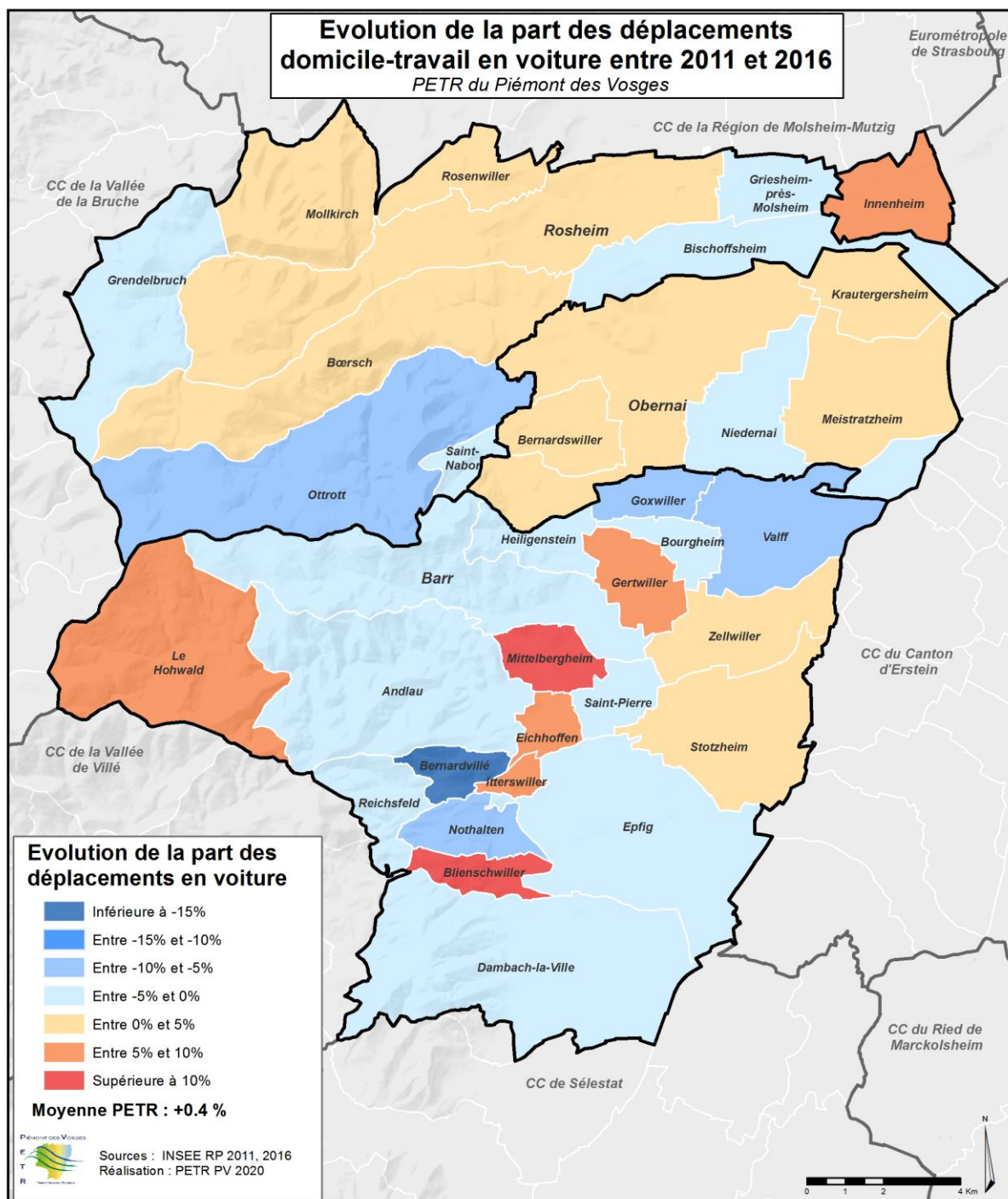


Déplacements domicile-travail en transports en commun



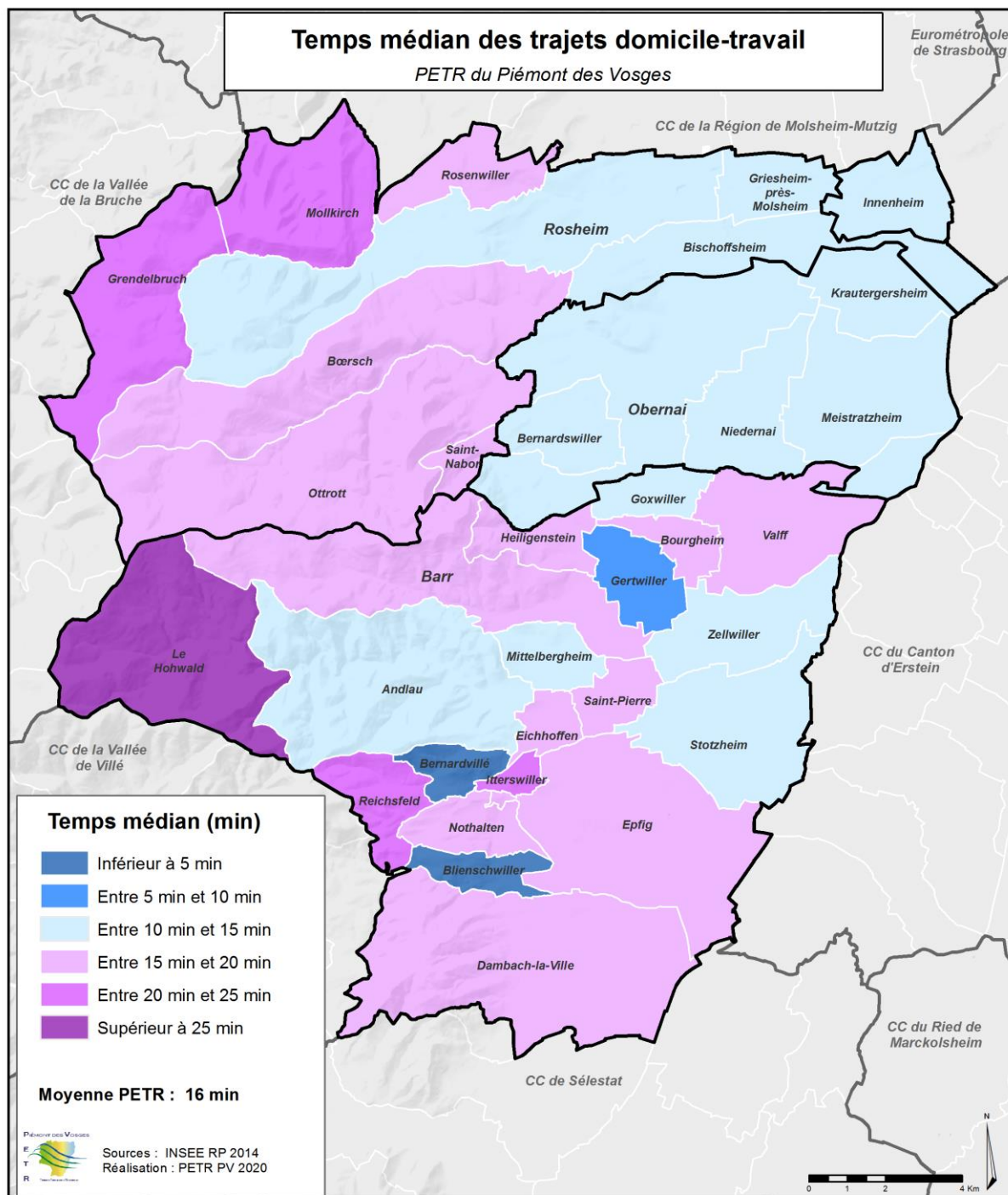


Evolution déplacements domicile-travail en voiture





Temps médian des trajets domicile-travail





Réseau cyclable du Piémont

